

1986

1

RIEUR DE BIBLIOTHECAIRE

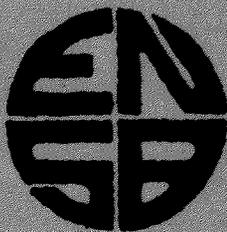
MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

PLACE ET PROBLEMES DU LIVRE,
DES BIBLIOTHEQUES ET DES BIBLIOTHECAIRES
EN ALGERIE.

ABDELLILAH Abdelkader

ANNEE : 1986

22^{ème} PROMOTION



ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES

17-21, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69100 VILLEURBANNE

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES

DIPLOME SUPERIEUR DE BIBLIOTHECAIRE

PLACE ET PROBLEMES DU LIVRE,
DES BIBLIOTHEQUES ET DES BIBLIOTHECAIRES
EN ALGERIE

MEMOIRE

PRESENTE PAR
ABDELLILAH ABDELKADER

SOUS LA DIRECTION DE
M. GERARD DEBOURG



1986

1

1986

22ème PROMOTION

22911

ABDELLILAH (Abdelkader).- Place et problèmes du livre, des bibliothèques et des bibliothécaires en Algérie : mémoire/présenté par Abdelkader Abdellilah; sous la dir. de Gérard Debourg.- Villeurbanne : Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques, 1986.- 119-9f.; 30 cm.

Mémoire E.N.S.B. : Villeurbanne : 1986 : 1

Bibliothèque, Algérie
Lecture publique, Algérie
Livre, Algérie

Analyse de la situation du livre et de la lecture en Algérie à travers l'intérêt accordé au livre, aux bibliothèques et à la formation des personnels des bibliothèques, tant par les pouvoirs publics que par les professionnels eux-mêmes.

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
INTRODUCTION	
Objet de l'étude, son intérêt et ses objectifs ou éléments de problématique.....	1
1- QUELQUES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ALGERIE	
1-1- Le développement économique: progrès et déséquilibres.	3
1-2- Enseignement, culture et information.....	5
2- LE LIVRE, L'EDITION ET LA DIFFUSION	
2-1- Situation du livre et de la lecture.....	7
2-1-1- La création et les créateurs.....	9
2-1-2- La lecture et l'environnement social et culturel.....	12
2-1-3- Les moyens de promotion du livre et du développement de la lecture.....	16
2-2- Situation de l'édition.....	19
2-2-1- Secteur privé et secteur public.....	19
2-2-2- Caractéristiques de la production éditoriale.	27
2-2-3- La fabrication matérielle.....	31
2-3- La distribution et la diffusion : circuits et moyens	36
2-3-1- L'ENAL et le monopole de la distribution.....	36
2-3-2- Les principaux diffuseurs.....	38
2-3-3- Moyens et procédés de promotion du livre.....	42
2-3-4- Les importations et les exportations.....	42
2-3-5- Le prix du livre.....	47
3- LES BIBLIOTHEQUES : PROJETS, REALISATIONS ET INSUFFISANCES	
3-1- Les bibliothèques entre le passé et le présent.....	49
3-1-1- La Bibliothèque Nationale d'Alger.....	50

3-1-2-	Les bibliothèques de lecture publique.....	52
3-1-3-	Les bibliothèques universitaires.....	55
3-2-	Les bibliothèques depuis 1962 : évolution, progrès et déséquilibres.....	58
3-2-1-	La Bibliothèque Nationale.....	66
3-2-2-	Les bibliothèques universitaires.....	72
3-2-3-	Les bibliothèques scolaires et les bibliothèques publiques.....	78
3-3-	A propos de quelques projets importants	
3-3-1-	Le projet des 1000 bibliothèques.....	86
3-3-2-	La création d'une nouvelle Bibliothèque Nationale	87
3-3-3-	La création de l'Office National des Bibliothèques et de la Documentation.....	87
4-	STATUT, ROLE ET SITUATION ACTUELLE DU PERSONNEL DES BIBLIOTHEQUES	
4-1-	Les personnels des bibliothèques.....	88
4-1-1-	Les catégories des personnels des bibliothèques et leur dénomination.....	88
4-1-2-	Le cadre juridique.....	92
4-1-3-	La gestion des corps et la gestion des postes.	95
4-2-	La formation : besoins, structures et contenu	
4-2-1-	Problématique de la formation: progrès et déséquilibres.....	98
4-2-2-	Besoins et formation locale.....	100
4-2-3-	La formation à l'étranger.....	110
4-2-4-	La formation dans le domaine de l'édition, la fabrication et la distribution.....	112
	EN GUISE DE CONCLUSION.....	115

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES

INDEX DES TABLEAUX

	<u>Pages</u>
Tableau 1: La production éditoriale nationale 1962-1980.....	27
Tableau 2: Répartition de la production OPU par année.....	28
Tableau 3: Répartition de la traduction par année.....	30
Tableau 4: Représentation schématique des circuits de distribution.....	37
Tableau 5: Diffusion des ouvrages ENAL-SNED en 1980.....	38
Tableau 6: Implantation de l'OPU sur le territoire national	
Tableau 7: Montants accordés à l'importation du livre.....	40
Tableau 8: Répartition des importations par année.....	44
Tableau 9: Importation du livre étranger, cas de la France..	45
Tableau 10: Exportation du livre national vers la France.....	46
Tableau 11: Evolution du Fonds arabe de la B.N.....	47
Tableau 12: Les fonds des bibliothèques universitaires.....	68
Tableau 13: Répartition des fonds de la B.M. d'Oran.....	76
Tableau 14: Répartition des fonds de la B.M. d'Es-Sénia.....	83
Tableau 15: Répartition horaire des matières du DTBA.....	83
Tableau 16: Liste et intitulés des modules de bibliothéconomie	104
Tableau 17: Répartition horaire par semestre.....	107
Tableau 18: Répartition par année des diplômés de l'ENSB....	108

SIGLES ET ABREVIATIONS

- A.N.E.P. : Agence nationale d'édition et de publicité
- A.P.C. : Assemblée populaire communale
- C.I.R.B.U.A. : Comité internationale pour la reconstruction
de la bibliothèque universitaire d'Alger
- D.S.B. : Diplôme supérieur des bibliothèques
- D.T.B.A. : Diplôme technique des bibliothèques et archives
- E.NA.L. : Entreprise nationale du livre
- E.NA.F.E.C. : Entreprise nationale de fournitures éducatives et
culturelles
- E.NA.G. : Entreprise nationale des Arts graphiques
- E.NA.M.E.P. : Entreprise nationale des messageries et presses
- EN.A.P. : Entreprise algérienne de presse
- E.P.A. : Editions populaires de l'armée
- I.B.S.D. : Institut de bibliothéconomie et sciences documentaires
- I.P.N. : Institut pédagogique national
- M.ES.R.S. : Ministère de l'enseignement supérieur et de la
recherche scientifique
- M.I.C. : Ministère de l'information et de la culture
- O.N.B.D. : Office national des Bibliothèques et de la documen-
tation
- O.N.D.A. : Office national du droit d'auteur
- O.P.U. : Office des publications universitaires
- R.E.S. : Refonte de l'enseignement supérieur
- S.N.E.D. : Société nationale d'édition et de diffusion
- U.S.T.A. : Université des sciences et technologies d'Alger
- U.S.T.O. : Université des sciences et technologies d'Oran

INTRODUCTION

Objet de l'étude, son intérêt et ses objectifs ou éléments de problématique :

L'objet de notre présente étude porte sur la place du livre, des bibliothèques et des bibliothécaires dans un pays en développement, en l'occurrence l'Algérie.

Notre approche du livre, des bibliothèques et des bibliothécaires a pour objet fondamental, de voir comment est perçu le livre et l'intérêt que lui portent les divers promoteurs, producteurs et utilisateurs, à travers les structures de son édition, de sa diffusion, de sa communication et sa médiation. Et, de voir quelle est, en ce sens, la place de la bibliothèque et du bibliothécaire en tant que promoteurs mais surtout en tant que médiateurs entre le livre et son utilisateur.

Situer la place de chacun de ces éléments, implique pour nous à repreciser leur rapport en tant que composants et constituants d'une culture, leur rapport intrinsèque, mais aussi leurs rapports vis à vis de leur "promoteur" à savoir, les pouvoirs publics en tant qu'instrument, structures et individus et desquels ils dépendent. Autrement dit, repreciser la place qu'ils occupent dans la société algérienne actuelle et les problèmes qu'ils connaissent.

Il est évident qu'une bibliothèque ne peut exister sans livre, comme le bibliothécaire sans bibliothèque. La raison d'être de l'un est déterminée par l'autre. C'est, donc dans un premier temps, dans ce rapport, cette relation que nous essayerons de voir dans quelle mesure, la place qu'occupe le livre - son édition et sa diffusion - reste déterminante pour le rôle d'une bibliothèque, son fonctionnement et son rayonnement. La place qu'occupe et le rôle que joue le bibliothécaire sont eux-mêmes et à leur tour tributaires de la place et du rôle de cette première.

Dans un second temps et en conséquence du premier, nous verrons que cet ensemble - livre, bibliothèques et bibliothécaires - déter-

mine à son tour et permet de mesurer l'étendue et le degré de développement de la culture et de l'information.

A ce propos, nous dirons que le contenu du rapport que peut avoir le livre en tant qu'instrument et support de diffusion de la connaissance et de l'information en général avec la bibliothèque, définie comme l'instrument structurel de la diffusion de l'information, reste tributaire du rôle du bibliothécaire, en tant que médiateur dans cet espace que constitue la bibliothèque.

L'évidence de la complémentarité et de l'interpénétration de ces trois éléments et constituants permet de mesurer leur apport culturel, informationnel et scientifique. La défaillance de l'un entraîne la désarticulation de la fonction de l'autre et par conséquent de tout le secteur.

Cette étude, basée sur l'approche de notre propre réalité, loin de constituer une spéculation - théorique - est à notre sens plus que nécessaire.

Elle est nécessaire, parcequ'elle nous permet d'aborder un ensemble - livre, bibliothèque et personnel de bibliothèque - touchant tant la production du livre - en amont et en aval - sa diffusion et les instruments de sa promotion et du développement de la lecture que son apport culturel et scientifique. Un ensemble permettant une vision et une maîtrise globale du secteur du livre et de la lecture dans notre pays où le professionnel est souvent sollicité à l'animation, la contribution sinon la participation directe au redressement de ce secteur.

Elle est nécessaire parceque, longtemps délaissé, le secteur du livre et de la lecture, dans notre pays, n'a fait, jusqu'ici, l'objet d'aucune approche tant soit peu précise.

Nous dirons, à ce propos, que l'un des objectifs de notre travail est de fournir un aperçu aussi précis que global sur la situation du secteur. Il se veut une contribution dans l'objectif de susciter le débat parmi -et entre- les professionnels intéressés, comme nous, au développement du secteur du livre, des bibliothèques et de la culture en général dans notre pays.

QUELQUES ELEMENTS CARACTERISTIQUES

DE

L'ALGERIE

1- QUELQUES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ALGERIE

1-1- Le développement économique : progrès et déséquilibres.

Héritière d'une économie désarticulée par l'inexistence d'une base industrielle et d'un secteur agricole lui-même désarticulé par la présence d'un secteur traditionnel et un soit-disant secteur moderne, l'Algérie reste, à l'instar des autres pays en développement, un pays où l'effort de développement est plus que tributaire de l'aide extérieure et par conséquent compromis par cette dépendance financière et technologique.

Ce développement reste aussi entravé par un taux de croissance démographique annuelle de 3,1% qui a fait plus que doubler la population du pays en 20 ans. De 10 millions d'habitants, en 1964, l'Algérie compte actuellement environ 22 millions d'habitants répartis sur une superficie de 2.381.741 km² et concentrés essentiellement dans le Nord du pays, qui regroupe une infrastructure économique importante par rapport au Sud.

Cette évolution démographique traduit nécessairement les besoins économiques, sociaux et culturels, sans cesse grandissants que le développement continu du pays ne peut satisfaire dans l'immédiat et sans la conduite d'une politique conséquente en la matière.

Les efforts déployés dans ce sens montrent, parallèlement à la mise en place d'une infrastructure économique industrielle remarquable, de l'augmentation du niveau de vie, de la scolarisation et la formation dans tous les domaines, etc..., une inégalité et un déséquilibre sectoriel et régional, qui ne peuvent se résoudre dans un temps très réduit.

Le développement inégal de l'espace géographique est dû essentiellement à un déséquilibre naturel, mais aussi à la dominance d'un secteur de l'agriculture qui absorbe à lui seul 60% de la population active, alors que le secteur de l'industrie, concentré dans le Nord à proximité des voies et moyens de transport, fait l'objet d'un investissement considérable dans le cadre des différents plans -quinquennaux et quadriennaux- de développement dont plus de 50%

du produit intérieur brut lui est consacré. Il demeure néanmoins en deçà des objectifs projetés à travers la stratégie d'une industrie industrialisante.

Les conjonctures politiques et économiques internationales ont eu souvent raison de ces efforts, en témoignent les récentes chutes du prix du pétrole, produit duquel l'Algérie tire ses ressources financières pour son développement et qui constituent 70% des revenus du produit intérieur brut. La faiblesse des autres ressources notamment l'agriculture, bloque considérablement ce développement où une partie des ressources financières est investie dans l'importation des produits agricoles et alimentaires.

Ces éléments et d'autres montrent les limites ^{imposées} à notre pays dans son développement et la satisfaction des besoins grandissants des masses populaires.

L'élévation du niveau de vie de la population reste toutefois une évidence et traduit sensiblement les progrès réalisés dans ce domaine. L'absorption graduelle du chômage, la multiplication des équipements socio-économiques et socio-culturels, la création d'industries locales en dehors des complexes industriels (complexe sidérurgique d'El-Hadjar, le complexe pétrolier d'Arzew et celui de Hassi-Messaoud etc...) témoignent, s'il le faut, de ces efforts de développement et de cette volonté.

Les réalisations actuelles, malgré les faiblesses, de notre pays restent enviabiles et font que l'Algérie sort quelque peu du lot des pays en développement dans ce domaine.

1-2- Enseignement, culture et information.

La jeunesse constitue l'ossature démographique de notre pays. Plus de 60% de la population est âgée de moins de 20 ans, d'où l'importance de la politique de l'éducation, de la politique culturelle et des moyens matériels et humains qu'elles exigent.

Le secteur de l'éducation fut le premier à être pris en charge au lendemain de l'indépendance. Longtemps privés de l'école, du lycée et de l'accès à l'université, les citoyens se voyaient ouvrir dès cette date, les portes du savoir et de la culture. La démocratisation de l'enseignement a permis d'asseoir une infrastructure sans pareille dans les autres pays en voie de développement. L'ensemble des communes, des dairas et des wilayas disposent d'écoles, de collèges, de lycées et d'universités ou de centres universitaires pour faire face aux besoins croissants et d'une scolarisation obligatoire. Si en 1962-1963 le pays comptait 809.558 d'enfants et d'adolescents scolarisés (dans l'enseignement élémentaire, moyen et secondaire), ce chiffre dépasse aujourd'hui les 5 millions. L'enseignement supérieur qui ne regroupait pas plus de 3.500 en 1962-1963 compte actuellement 105.000 étudiants inscrits et répartis à travers 57 établissements supérieurs (universités et centres universitaires).

Ces remarquables efforts furent développés surtout à partir des années 70, avec l'introduction notamment des réformes économiques, sociales, culturelles et éducationnelles. La Refonte de l'Enseignement Supérieur, à titre d'exemple, visait la projection d'une université démocratique, à vocation scientifique et technique, engagée dans le développement économique, social et culturel du pays. L'application de cette réforme s'est traduite, entre autres, par le développement d'un important nombre d'institutions de formation supérieure (1 seule université en 1962, 20 établissements en 1970 et 57 en 1985), par l'accroissement rapide du nombre d'étudiants avec un taux de croissance de 18,4% par an et enfin par l'algérianisation de l'encadrement et du corps enseignant.

Ce développement spectaculaire du secteur de l'éducation et de la formation moyenne et supérieure n'a pas eu son parallèle au ni-

veau du développement de la culture. Néanmoins, des efforts furent fournis en vue de l'implantation d'un réseau de bibliothèques et de Maisons de la culture à travers tout le pays dans l'objectif de toucher l'ensemble des populations. La création de maisons d'édition publiques et leur dotation en matériels d'impression modernes, le développement de l'industrie cinématographique et la multiplication des salles de cinéma et de spectacles naguère réservées aux seuls nantis, l'encouragement et l'aide à la création artistique et théâtrale sont autant d'éléments témoins de cet intérêt. Mais, là-aussi, des insuffisances apparaissent d'un secteur à un autre, et freinent ce développement.

Le secteur de l'information, entièrement contrôlé par l'Etat est l'un des mieux développés. L'intérêt de la maîtrise des moyens de l'information directe et de l'ensemble des canaux a été à la base de cette action et des réalisations. La presse, la radio, la télévision dispose d'une base matérielle moderne. Mais la maîtrise des nouvelles technologies à travers notamment la formation des spécialistes dans ce domaine est loin de permettre le développement des services en matière de communication et d'information et de leur exploitation.

L'informatisation - timide - de ces secteurs ne se limite pas à l'objectif de la gestion administrative mais aussi au secteur de la recherche qui a pris en charge, tout récemment, des projets importants dans le domaine des programmes et la création de supports informatiques.

Ces éléments caractérisant la situation et l'effort de développement dans notre pays restent sommaires et constituent une introduction à notre thème qui touche un aspect et secteur de ces efforts à savoir, le livre et la lecture.

CHAPITRE -2-

LE LIVRE, L'EDITION ET LA DIFFUSION

2- LE LIVRE, L'EDITION ET LA DIFFUSION

2-1- Situation du livre et de la lecture

Présenter la situation du livre et de la lecture en Algérie nécessite préalablement la précision des notions et des concepts que nous aurons à utiliser tout au long de notre développement.

Faire l'approche du livre et de la lecture, signifie pour nous, situer la place du livre et l'intérêt que lui porte les pouvoirs publics et les individus en tant que support, sinon l'instrument indispensable et fondamental à la lecture.

Mais le livre reste surtout un texte, un contenu.

Si la définition donnée et admise du livre est celle d'un support d'un texte écrit, permettant sa divulgation, sa conservation et sa maniabilité, il serait beaucoup plus juste et utile de préciser que "... c'est en réalité un phénomène complexe; si l'on perçoit sa variété et la diversité des points de vue dans lesquels on doit l'envisager, il faut aussi sentir son unité et l'amputation dont il souffre quand on sacrifie certains de ses aspects pour en mettre d'autres mieux en valeur." (1)

Nous ne faillirons pas à cette pertinence et relevons cette deuxième précision d'Albert Labarre "... le livre est avant tout texte, c'est sa raison d'être. Il a été longtemps le principal, voire l'unique moyen de diffusion et de conservation des connaissances; aussi participe-t-il profondément à l'histoire de la civilisation et de la culture." (2)

Si le livre constitue une préoccupation pour nous, que cela soit au niveau de la précision conceptuelle ou au niveau de son utilisation, sa place et son intérêt, il est une autre notion et pratique qui nous intéresse car étant l'aboutissement logique de ce premier à savoir la lecture. Et, le livre lui-même ne pourrait être mieux défini que par la lecture, autrement dit la pratique de cette dernière.

(1) Albert Labarre.- Histoire du livre, Paris, P.U.F, 1985, p.4

(2) Idem p.5

Ce rapport livre-lecture ne pourrait être mieux précisé: "Le livre doit donc être considéré à son point d'aboutissement normal; il ne prend son entière signification qu'entre les mains de ses lecteurs; il n'y a de livre complet que le livre lu".(1)

Ainsi, apparait ce rapport intrinsèque entre une pratique et un instrument, qui nous permet, à notre tour, de dire que la fonction du livre telle qu'elle est définie, reste entière dans les pays en développement où le progrès technologique, à travers les nouveaux supports et les nouveaux médias, est loin d'occuper une place importante et où par conséquent la lecture ne peut que lui donner sa pleine signification.

Quelle est, dans ce cadre précis, la situation du livre et de la lecture en Algérie ?

Il est utile de dire que l'intérêt manifesté au livre, ces dernières années, en Algérie, n'a pas permis seulement de relever les insuffisances à travers les bilans officieux et officiels établis par les pouvoirs publics et autorités politiques, les hommes de la culture, écrivains et créateurs de tous genres dans ce domaine, il a aussi permis la prise en charge effective mais incomplète du livre et des problèmes du livre.

Si la scolarisation et la démocratisation de l'enseignement ont permis l'accroissement considérable des effectifs d'enfants et d'adolescents scolarisés (5 millions), battant les records par rapport aux autres pays du Tiers-Monde et créer ainsi un potentiel de lecteurs, la création et l'implantation d'un réseau étoffé de bibliothèques n'a suivi que de très loin (266 bibliothèques publiques).

L'arabisation, aussi nécessaire soit-elle, et l'extension de langue arabe, telle que pratiquée (loin de nous de condamner l'esprit et le contenu), si elle est arrivée à prendre du terrain, malgré les obstacles, participe-t-elle, en présence de la langue française, au fractionnement des lecteurs; aggravé aussi par le taux de 70% d'analphabètes, constitué en partie de femmes parmi les plus de 30 ans.

(1) Idem p.5

Le monopole de l'édition et la diffusion par le secteur d'Etat, s'il a permis d'asseoir une infrastructure importante, de régulariser et valoriser le marché du livre, il n'a que très peu contribué à la satisfaction des besoins immenses en matière de lecture. La production éditoriale nationale n'atteint que 15% de ce qui est consommé, 85% viennent de l'importation.

Le soutien du prix du livre par les pouvoirs publics relève des acquis, au profit des masses populaires, dans l'objectif aussi de la stimulation de la création et la promotion du livre lui-même, resté bloqué par l'insuffisance d'un approvisionnement régulier et un assortiment varié dans les surfaces de diffusion, points de vente et librairies.

Ces éléments parmi d'autres ne sont pas en soi des points négatifs, puisqu'ils restent inhérents au développement du pays, beaucoup plus, ils traduisent les efforts fournis dans l'objectif d'un développement culturel multiforme. Le livre en étant le centre

Les distorsions et déséquilibres qui apparaissent, ne peuvent que traduire un dynamisme, qu'il s'agit de contenir et d'orienter d'une façon beaucoup plus précise. L'apport des ressources et de la création intellectuelles prennent, dans ce contexte, pleinement un double sens: celui de la mise en pratique d'une politique du livre et des bibliothèques et celui de l'"alimentation" de la production éditoriale en textes et manuscrits.

2-1-1- La création et les créateurs

A l'origine du "vide et de la stagnation", pour reprendre les termes officiels, dans le domaine culturel et plus particulièrement dans celui du livre, il y a l'épineux problème de la création et des écrivains.

Sollicités par les uns (les autorités politiques), bloqués par les autres (les structures d'édition), les auteurs et écrivains vivent une situation inconfortable. Le nombre de titres produits par des auteurs algériens, localement, est en ce sens significatif. Ces derniers ne sont ni nombreux, ni des producteurs ou créateurs potentiels. En effet, il est plus que difficile d'évaluer le nombre d'auteurs et écrivains exerçant en Algérie. D'aucuns avancent

le chiffre de 200, d'autres de 100, tenant compte de leur production- genre, quantité etc...-

Mais ces chiffres ne peuvent refléter une réalité, autrement dit mouvante, où le marché de l'écrit attire, comme partout ailleurs de plus en plus de jeunes auteurs et, où la définition de cette population pose problème, que cela soit en regard de sa spécificité professionnelle, de sa position sociale et économique ou de son statut juridique.

Que dire alors des écrivains algériens qui vivent- ou ont un pied dans le pays et l'autre à l'étranger- et publient à l'étranger et plus particulièrement en France ? Leur importance n'est pas seulement liée à leur nombre, mais à leur production et leurs oeuvres. Qui ne connaît pas Mohammed Dib, Rachid Boudjedra, Leïla Sebbar etc... ?

Que dire aussi des auteurs qui préfèrent la publication à compte d'auteur, dans le pays et dont l'audience ne se dément pas; tels Tahar Ouettar, Abelhamid Benzine etc...?

Que dire enfin des innombrables "jeunes" auteurs et écrivains qui se voient refuser leurs manuscrits par le seul et principal éditeur du pays, à savoir l'ENAL (ex SNED)?

Le malaise est latent au niveau de cette population.

Ces remarques que nous mettons en avant pour situer la difficulté, pour nous, de cerner et, cette population d'auteurs et d'écrivains et, leurs problèmes, appellent d'autres remarques liées à des aspects du développement même du pays: ce dernier ne pouvait qu'engloutir et accaparer les potentialités existantes au lendemain de l'indépendance, pour la gestion et le fonctionnement des administrations centrales devant les pénuries de cadres et de techniciens. Les personnes en mesure d'écrire furent ainsi détournés d'une vocation et d'une possibilité.

Cette situation d'accapuration et de manque ne peut être mis en parallèle avec les difficultés réelles que connaissent les auteurs qui arrivent à se consacrer à l'écriture et à se faire publier. Ils ne peuvent d'ailleurs être nombreux.

Les refus, les retards de publication, s'ils restent imputables à l'ENAL, qui, elle-même, l'a hérité de la SNED, c'est qu'entre cette entreprise nationale d'édition du livre et l'écrivain interviennent d'autres structures sinon d'autres courroies. Les commissions de lecture de manuscrits ont jusqu'ici joué un rôle de frein dans la publication où les critères de sélection et de choix des manuscrits ne peuvent jamais être connus.

Ajoutons à cela que, même après avoir traversé ce difficile passage, le manuscrit ne pourra être transformé en livre et diffusé qu'après un "délai" d'une année sinon trois quand tout marche bien. Ainsi, en moyenne 15 à 20 manuscrits, selon les responsables de cette entreprise ENAL, sont proposés mensuellement dont seulement 4 ou 5 sont retenus.

Tous ces éléments concourent à ce malaise dans la création et chez les créateurs, qui n'ont vu que tout récemment une légère amélioration touchant essentiellement les droits d'auteurs.

La parution de l'ordonnance no 73-14 du 3 avril 1973 a permis de mettre un terme à l'arbitraire. L'auteur ne percevait ses droits qu'après les bilans et comptes de fin d'année ou quand l'ouvrage était épuisé. Sur les 10% de droits sur les ventes, l'auteur devait remettre 24% au fisc, sur un tirage bien faible, ne dépassant généralement pas les 3000 exemplaires.

Selon l'article 60 de cette ordonnance "les droits patrimoniaux sont protégés au profit de l'auteur sa vie durant, et au profit de ses ayants droit, pendant 25 ans, à compter du début de l'année civile qui suivra son décès". La rémunération de l'auteur se fait, désormais, sur la base d'un pourcentage situé entre 10 et 25% selon le nombre d'exemplaires tirés. Elle est calculée sur le prix public du livre soutenu. L'impôt versé par l'auteur fut ramené de 24% à 10% pour se stabiliser actuellement à 2%.

Ces décisions, prise dans l'objectif de débloquer une situation inquiétante en matière de création et de production, n'ont pas pour autant faciliter les rapports entre l'éditeur et l'écrivain. La mise sur pied de l'Office National du Droit d'Auteur (ONDA) par l'ordonnance no 73-46 du 25 juillet 1973 visait fondamentalement ce

point précis. La défense des auteurs et de leurs oeuvres restait l'objectif premier de l'ONDA et par conséquence tout un programme dans ce domaine.

2-1-2- La lecture et l'environnement social et culturel

Le développement de la lecture dans notre pays ne peut être apprécié par la seule quantification de livres édités et diffusés, d'ouvrages prêtés ou empruntés dans les bibliothèques, ni de lecteurs inscrits, ni d'ailleurs par l'extension ou la réduction du réseau des bibliothèques publiques, comme il ne peut être apprécié par le seul contenu des ouvrages lus ou achetés. Ces indices sont loin, à notre avis, de permettre une réelle approche de la lecture et des lecteurs en Algérie à l'instar des autres pays où ces éléments peuvent traduire concrètement et réellement la situation de la lecture.

L'absence de telles études et enquêtes réalisées par les professionnels et l'existence de données statistiques, incomplètes et inégalement actualisées sont à ce titre significatives. La réalité de notre pays est telle qu'elle ne peut nous permettre, à l'étape actuelle, de nous baser sur ces indices, qui sont faussés au départ.

A titre d'exemples: on ne peut traduire le taux de fréquentation de la bibliothèque publique par un intérêt pour la lecture, quand on sait que cette dernière est envahie essentiellement et en totalité par des collégiens, lycéens venus préparer leur travail de classe. On ne peut se baser sur les chiffres des ouvrages diffusés et vendus à l'occasion des différentes manifestations, sur le livre les bibliothèques ou autres occasions culturelles. L'essentiel de ces acquisitions est accaparé, non pas par des lecteurs potentiels mais par des marchands de réserves.

Nous pouvons multiplier ainsi les exemples, sans toutefois dans l'intention de déprécier l'intérêt pour le livre. Il faut à notre sens départager cet intérêt pour mieux apprécier les lecteurs "utilisateurs du livre" et les lecteurs réels.

Ceci dit, nous pouvons dire que plusieurs éléments concourent

au blocage du développement de la lecture dans notre pays , parmi lesquels l'analphabétisme, les conditions socio-économiques, le fonctionnement pédagogique de l'école, les déséquilibres du réseau des bibliothèques etc...

-Analphabétisme et conditions socio-économiques:

L'analphabétisme touchent 70% de la population, en majorité des femmes de plus de 30 ans et ceci malgré les efforts déployés par les autorités politiques et les structures concernées dans le cadre des différentes campagnes d'alphabétisation et malgré l'extension de l'enseignement qui touche 82% de la population scolarisable

Le problème de la langue d'alphabétisation reste non encore entièrement résolu, malgré l'option pour l'arabisation. Les personnes agés de plus de 30 ans sont souvent partagés entre la langue française et la langue arabe, ne maîtrisant enfin de compte ni l'une , ni l'autre.

Ce qui explique ,entre autres, la marginalité de la lecture en milieu familial où l'enfant n'est pas habitué à voir lire son père et sa mère. Ce besoin de lecture n'a pas une base de motivation. "Si l'habitude de la lecture prend sa source dans l'enfance, le désir de lire est d'abord un apprentissage en milieu familial"(1)

Mais cet aspect est renforcé par les conditions socio-économiques qui freinent les possibilités matérielles d'accès au livre. Les ménages ne pouvant se permettre de consacrer une part de leur budget familial à des besoins, autres que le logement et la nourriture. Le pouvoir d'achat est souvent très faible; la nécessité de l'achat d'un livre ou de la presse - si on sait lire- se voit différemment d'un foyer à un autre, et en rapport avec le budget. La taille moyenne des ménages atteint cinq personnes voire davantage.

L'exiguïté du domicile familial fait fuir de nombreux enfants, lycéens et étudiants, la bibliothèque devient le lieu idéal pour la préparation du travail scolaire et non un lieu de lecture.

Ces cas varient et s'accroissent selon qu'on soit dans un milieu rural ou un milieu urbain. Car, là aussi, l'environnement

(1) A. Bencheikh, op. cit. p.41

joue un rôle important, surtout qu'on sait que l'ensemble des infrastructures et équipements sont beaucoup plus développés dans les centres urbains et offrent de ce fait autant de possibilités d'apprentissage de la lecture. Le milieu rural reste marginalisé et n'offre qu'un environnement pauvre aux cellules familiales et à travers elles, tout particulièrement l'enfant.

-La lecture, les bibliothèques et l'école:

Une autre réalité en rapport avec ces aspects : la bibliothèque n'est ressentie que comme accessoire complémentaire à la lecture scolaire, ceci dans le cas où elle existe ou est présente dans l'environnement proche de l'enfant. La concentration et l'implantation des bibliothèques limitée dans l'espace des grandes villes écarte des lecteurs éventuels et disponibles en dehors de cet espace. (1)

Ces mêmes bibliothèques - publiques, scolaires, universitaires et autres- ne peuvent intéresser ces lecteurs par leurs collections. Le choix étant très limité et reste dépendant d'une production éditoriale nationale elle-même limitée et d'une importation "selectionnée".

La bibliothèque scolaire, si elle existe au sein de l'école elle ne joue que partiellement son rôle, alors qu'il est d'évidence que les chances d'accès à la pratique de la lecture passent par l'école. Les classes et les enseignants étant surchargés, conséquence de la démocratisation de l'enseignement et d'une démographie "galopante", ces derniers ne disposent guère de temps, ni la possibilité d'initier leurs élèves à la lecture individuelle et de les amener à fréquenter la bibliothèque de l'école.

Le fonctionnement pédagogique lui-même entrave une préparation à la lecture, pour l'écologiste, le collégien mais aussi l'étudiant, qui comme le souligne M. Bouayed "le système de semestres et de contrôle continu dans l'enseignement supérieur, fait que les étudiants sont toujours en train de préparer un examen ou un exposé. Il ne leur reste guère le temps à consacrer à des lectures

(1) voir infra le chapitre sur les bibliothèques.

en vue d'acquérir une culture générale" (1)

La conséquence de tout cela est que nous assistons à un véritable phénomène de "scolarisation" des bibliothèques publiques.

Ces quelques aspects situant les problèmes de la lecture et des lecteurs en général ne peuvent que nous inciter à nous poser la question: quels types de lecteurs existent-ils alors, dans ce contexte ? et quel type de lecture pratiquent-ils ?

Si la population lisante en Algérie est constituée en grande partie de jeunes des moins de 25 ans, fréquentant tous l'école, le collège, le lycée ou l'université; il y a lieu de mentionner aussi les autres catégories de lecteurs : cadres, fonctionnaires et les professions libérales. Les premiers restent attachés au livre comme instrument, un moyen permettant l'obtention du diplôme, les seconds comme support à une recherche ponctuelle ou un loisir. De ce fait la lecture n'est pratiquée qu'occasionnellement.

L'intérêt dans la lecture est toutefois orienté vers des domaines précis justifiant les préoccupations des composantes de cette population lisante. Nous remarquons l'émergence, par ordre d'importance : (2)

- Les manuels et ouvrages inscrits au programmes scolaires et universitaires,
- Les ouvrages de littérature enfantine,
- Les ouvrages sur l'histoire de l'Algérie, le Maghreb, le monde arabe et sur l'Islam,
- Les romans de fiction

Notons enfin que les recueils de poésies et les études spécialisées ne sont pas généralement très suivis.

Ces lectures et ces lecteurs sont cernés seulement à travers quelques statistiques de prêts, de lecture sur place au niveau de quelques bibliothèques. L'absence d'études et d'enquêtes auprès des librairies et autres fournisseurs et diffuseurs du livre bloque nécessairement une telle approche et laisse un vide dans ce domaine

(1) M. Bouayed, op. cit. p.44

(2) D'après une enquête réalisé par l'ENAL ex SNED.

Ceci traduit concrètement les insuffisances, à ce niveau, et caractérise la situation du livre et de la lecture dans notre pays. Il traduit surtout les efforts qu'il s'agit de fournir, en vue de remédier à cette situation et sur ce point précis.

2-1-3- Les moyens de promotion du livre et du développement de la lecture

L'intérêt des pouvoirs publics pour le livre- en amont et en aval- ne peut se démentir, mais ne peut suffire à susciter la promotion de ce dernier et le développement de la lecture. Le rôle et l'apport des professionnels du livre et de la lecture-ils sont, certes, peu nombreux-(1) sont les plus souhaités et peuvent être déterminant. C'est de ces professionnels, d'ailleurs, que dépend la mise en oeuvre d'une politique d'animation et de sensibilisation des populations autour du livre et de la lecture.

La "semaine du livre et des bibliothèques" organisée chaque année reste le fruit de cet intérêt partagé, et, des pouvoirs publics et, des professionnels du livre et de la lecture.

Organisée, pour la première fois, le 7 juin 1963, jour du premier anniversaire de l'incendie de la bibliothèque de l'université d'Alger (2), la "journée du livre" changera tantôt de période et de date, tantôt de dénomination, pour devenir la "semaine du livre et des bibliothèques", célébrée annuellement au mois d'avril -du 16 au 23 avril-.

L'année 1979 fut l'année de baptême de cette "semaine". Le 16 avril, date commémorative de la journée "youm el ilm" (la journée du savoir) en souvenir du chef du mouvement réformiste algérien et savant : Cheikh Abdel-Hamid Ibn Badis, était un point de repère historique et culturel.

Les promoteurs de cette semaine, en l'occurrence le ministère de l'information et de la culture, ont voulu, dans une certaine mesure, coïncider l'anniversaire de l'incendie de la bibliothèque de l'université d'Alger par l'OAS avec la commémoration de la mort

(1) Voir infra le chapitre sur les personnels

(2) Voir infra le chapitre sur les bibliothèques

du savant algérien Ibn Badis. Elle requiert, de ce fait, une valeur de symbole pour les Algériens, pour la lutte "contre l'ignorance et l'obscurantisme" , elle reste une "semaine" "du savoir et de la connaissance, une semaine de la culture et de la science". (1)

Cette semaine vise, essentiellement, la sensibilisation de la population au livre , à travers une série de manifestations culturelles dans l'ensemble du pays. C'est une campagne nationale de promotion du livre et de sensibilisation à la lecture. L'animation culturelle : Soirées poétiques, conférences-débats, projections de films, dons et diffusion -vente de livres, ainsi que des dédicaces de livres, ... privilégiant le livre autant que les autres activités, est largement reprise et amplifiée par les médias. La presse écrite, la télévision, et la radio rendent quotidiennement compte du déroulement de la manifestation, à travers des "pages spéciales" et "émissions" .

La participation des Autorités politiques et administratives, activement, à cette semaine par la multiplication des appels et des actions symboles; telles les dons en ouvrages aux bibliothèques, l'accord de crédits supplémentaires, spéciaux à ces dernières, l'inauguration de centres de documentation, Maisons de la culture, bibliothèques etc.. à travers tout le territoire national, justifie l'intérêt de cette "semaine" aux yeux des citoyens.

La première année du lancement de cette "semaine du livre et des bibliothèques" fut nécessairement prise en charge , politiquement , par les Autorités du pays. L'année 1979 fut témoin de l'appel lancé , par ces derniers, aux populations pour contribuer à la mise sur pied de bibliothèques, par des dons de livres. La participation active des principaux éditeurs et organismes publics à cette opération avait permis de faire bénéficier l'ensemble des bibliothèques du pays, d'ouvrages et de moyens matériels nécessaires à leur fonctionnement.

Parallèlement à cet aspect, spectaculaire, une vente "nationale" promotionnelle de livres à travers toutes les Wilayas du pays fut programmée et lancée. (2)

Cette "semaine du livre et des bibliothèques" semble traduire

(1) Wahiba Hartani.-La lecture publique en Algérie...Mémoire, ENSB, 1980, p.27

(2) Voir annexe tableau chiffré.

l'intérêt manifesté au livre et la lecture. Elle n'est cependant pas la seule manifestation et le seul moyen développé dans cette perspective. D'autres moyens sont mis en avant; tels les quinzaines culturelles des Wilayates et des villes, les semaines de promotion du livre des principaux éditeurs-diffuseurs, la Foire d'Alger etc..

Ces activités spectaculaires, si elles demeurent significatives, elles ne sont régulièrement poursuivies et l'action continue dans ce domaine reste nécessaire notamment par et pour les professionnels. L'exploitation de ces manifestations, au niveau local et au sein des bibliothèques, par les bibliothécaires, libraires et autres professionnels ne pourra que mieux les servir pour la sensibilisation d'une population disponible, notamment de jeunes.

2-2- Situation de l'édition

La suite logique à la situation du livre et de la lecture en général, comme nous venons de voir, nous amène à situer, entre autres les difficultés du livre au niveau de sa production matérielle, autrement dit de l'édition. Une précision s'impose toutefois: "la simple reproduction d'un texte ne saurait être considéré comme un acte d'édition. Un livre est la création d'un auteur et d'un éditeur" (1). La mise en évidence de ces deux aspects relève du souci de faire partager la responsabilité de la présence du livre à deux partenaires -l'auteur et l'éditeur- qui, pour le moins qu'on puisse dire, sont condamnés à collaborer pour parvenir à donner naissance au "livre".

Si la faiblesse constatée au niveau de la création est réelle, elle n'est pas plus encouragée par la ou les seule(s) position(s) des éditeurs à travers, si ce n'est des retards dans l'acceptation et la publication des manuscrits, c'est tout simplement le refus catégorique des manuscrits .

Les raisons et les causes de telles pratiques, dénoncées par les uns et mis en avant par les autres, restent au stade de l'argument et ne peuvent nous éclairer sur les véritables éléments à la base d'une situation de "vide" dans le secteur du livre à travers son édition.

Quels sont à ce titre le ou les éditeur(s), les maisons d'édition?, leur nombre?, leur statut juridique?, leur structuration et organisation?, leurs poids respectifs dans l'édition nationale?etc...

2-2-1- Secteur public et secteur privé

En dressant une typologie de l'édition dans les pays arabes en liant la structure du secteur de l'édition à l'orientation et les options politiques et socio-économiques du pays, Abdelkader Bencheikh (2) présentait dans les termes suivants le type d'édition en Algérie

"L'édition étatisée et planifiée: le secteur de l'édition est monopolisé par l'Etat; tel le cas de l'Algérie où la S.N.E.D et

(1) Jacques Breton.- L'édition française contemporaine. Massy, 1985, p. 39

(2) Abdelkader Bencheikh.- Production de livres et lecture dans le monde arabe. Paris, Unesco, 1982.

l'I.P.N (Institut Pédagogique National) assurent aussi bien l'édition scolaire que l'édition commerciale. Ce type d'édition n'a pas en principe de but lucratif". (1)

Cette typologie établie par A. Bencheikh aurait été plus pertinente si l'auteur était un peu plus près de la réalité algérienne; c'est ce que confirme Mahmoud Bouayed en écrivant que "l'édition en Algérie est libre . Quoique l'ordonnance portant création de la S.N.E.D dispose que cet organisme détient le monopole de l'édition comme il a celui de la diffusion, aucun texte d'application, indisponible en ce cas, ne fut pris depuis, pour confirmer ce privilège de l'édition". (2)

Cette précision est importante à nos yeux, dans la mesure où elle nous permet de voir à la lumière de ces deux affirmations, dont la dernière est plus nuancée, que le secteur de l'édition n'est pas plus étatisé et planifié qu'on veuille le faire croire.

Il est vrai que le monopole revient à la S.N.E.D (société nationale d'édition et de diffusion), mais de quel monopole s'agit-il en fait? Dans un catalogue publié par la Bibliothèque Nationale d'Alger sous le titre : l'édition en Algérie depuis l'indépendance: 1962-1980 (3), il est recensé 48 éditeurs ou organismes politiques, administratifs, économiques ou sociaux pratiquant l'édition en Algérie. Parmi ces 48 éditeurs repertoriés, une trentaine n'ont pas pour activité principale l'édition du livre , mais la pratique occasionnellement.

Si la part du secteur public revient essentiellement à 3 (trois) producteurs potentiels : la S.N.E.D (Société Nationale d'Édition et de Diffusion), l'I.P.N (Institut Pédagogique National) et l'O.P.U (Office des Publications Universitaires) avec 1230 titres produits entre 1962 et 1985, une autre part de production de 705 titres, pour la même période, partagée par 45 éditeurs, éditeurs-imprimeurs, et éditeurs-libraires, revient au secteur privé et à certains organismes étatiques, qui n'ont pas pour activité essentielle l'édition.

Le gros de la production est détenu par les trois importantes maisons d'édition relevant du secteur étatique : l'E.N.A.L

(1) A. Bencheikh, op. cit., p.9

(2) M. Bouayed .- Le livre et la lecture en Algérie. Paris, 1985, p.19

(3) L'édition en Algérie depuis l'indépendance: 1962-1980. Alger, ANEP,

(ex S.N.E.D) dépendante du ministère de l'information et de la culture, de l'I.P.N relevant du ministère de l'éducation et de l'enseignement fondamental et enfin de l'O.P.U qui relève, quand à lui, du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

- L'Entreprise Nationale du Livre (ex. S.N.E.D):

Organisme officiel, chargé de "l'édition, la vente et la diffusion sur l'ensemble du territoire, des livres et publications de toutes natures quels qu'en soient l'origine, le genre, la forme, la présentation et la périodicité", la S.N.E.D créée en 1966 vient prendre la place d'un autre organisme officiel: les Editions Nationales Algériennes créées en 1964.

L'ordonnance no 6-28 du 27 janvier 1966 précise:

-Article 1er.- Il est créée sous la tutelle du ministère de l'information, une Société Nationale d'Édition et de Diffusion qui a pour objet l'édition, la diffusion, l'importation et l'exportation de toutes publications et tous livres.

-Article 2ème.- La garantie de l'Etat est accordée à la dite société pour la réalisation des objectifs définis à l'article 3 ci-prés,

-Article 3ème.- Sont octroyés à titre exclusif à la dite société les monopoles suivants :

- 1) Monopole de l'édition commerciale
- 2) Monopole de l'importation de toutes publications (journaux, périodiques, revues, brochures etc...)
- 3) Monopole de leur diffusion sur l'ensemble du territoire
- 4) Monopole d'exportation de toutes publications et livres produits en Algérie.

Il faudrait attendre août 1968, pour voir paraître le décret no 6-251 du 11 août 1968 portant organisation administrative et financière de la S.N.E.D, ainsi que les statuts de cette dernière.

Selon l'article 2 de ce décret:

La société a pour objet:

- L'édition, la vente et la diffusion sur l'ensemble du territoire des livres et publications de toutes natures quels qu'en

soient l'origine, le genre, la forme, la présentation et la périodicité,

- L'importation et la diffusion, ainsi que l'exportation de tous livres et publications.

En outre, la société pourra, sous réserve de l'autorité de tutelle:

1) procéder à la création, l'acquisition et l'exploitation de tous établissements industriels et commerciaux dont l'activité peut concourir à la réalisation des objectifs ci-dessus ou de l'un d'eux ou leur être connexes.

2) participer valablement par tous moyens et sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, exerçant une activité similaire ou connexe.

Mais ce nouveau décret, en introduisant et consacrant l'élargissement de la S.N.E.D à des activités commerciales, a été le prélude à une série et un ensemble de problèmes de gestion, de fonctionnement où la compatibilité entre la fonction culturelle et la fonction commerciale et industrielle posait de sérieux problèmes aux responsables. Ces problèmes se sont traduits par la non réalisation des objectifs pour lesquels la SNED a été créée, particulièrement la production et le développement du livre.

L'intérêt pour le redressement de la situation de la SNED ne se manifesta qu'en 1980 à travers une réorganisation structurelle de la SNED, avec l'objectif d'une décentralisation de ses structures

Trois importantes directions ont été mises sur pied :

-Direction de l'édition

-Direction de la production, chargée de superviser les ateliers d'imprimerie

-Direction du livre, chargée de la distribution des publications produites par la société ainsi que des ouvrages importés.

Chaque direction avait sa propre gestion du personnel, sa comptabilité, ses locaux et ses moyens propres. Néanmoins, cette décentralisation n'a pas entraîné des résultats probants; elle n'a en fait touché que l'aspect structures en négligeant les objectifs

et les problèmes de fond, liés à l'édition du livre.

Durant l'année 1983 et dans le cadre d'une restructuration, entreprise à l'échelle nationale, au niveau de tous les secteurs de la vie économique, sociale et culturelle, dans l'objectif d'une meilleure maîtrise de la production, de la gestion, le fonctionnement et la rentabilité des entreprises relevant du secteur d'Etat, la SNED a donné place après sa dissolution à quatre entreprises :

-L'entreprise nationale du livre (ENAL), chargée de l'édition et la diffusion du livre,

-L'entreprise nationale des fournitures éducatives et culturelles (ENAFEC),

-L'entreprise nationale des arts graphiques (ENAG),

-L'entreprise nationale des messageries et presses (ENAMEP).

Après cet éclatement de la Société Nationale d'Edition et de Diffusion en quatre entreprises nationales, chacune étant spécialisée dans un domaine précis, l'ENAL (Entreprise Nationale du Livre) apparaît comme étant la fille héritière de sa mère la SNED et détient de ce fait, l'importante place mais difficile mission de l'édition du livre à laquelle a failli la SNED.

- L'Institut Pédagogique National :

Créé dès les premiers mois de l'indépendance, l'Institut Pédagogique National détient le record en matière de production de livres scolaires en Algérie et par rapport à l'ensemble des organismes chargés de l'édition du livre. Certes, l'importante et remarquable place que détient l'IPN à ce niveau, vient du fait qu'il est versé exclusivement dans la production du livre scolaire, qui elle-même est l'objet d'intérêt et reste partie prenante de l'objectif de la politique de scolarisation suivie dans le pays depuis l'indépendance par les pouvoirs publics.

L'IPN est défini comme étant un établissement à caractère commercial et industriel mais sans but lucratif; il est de ce fait chargé de la production et la diffusion du livre scolaire. Sa raison d'être s'articule autour de quatre grands objectifs et orientations définis par les textes officiels, à savoir :

-L'algérianisation à travers la conception et l'élaboration.

de manuels scolaires adaptés et puisés des réalités algériennes. IL s'agissait , au début de l'indépendance, de remplacer les ouvrages conçus et importés de l'étranger par des ouvrages algériens.

-L'arabisation: comme objectif national, elle devait prendre effet et se concrétiser au niveau de l'enseignement primaire et secondaire. La rédaction de manuels en langue arabe devenait un impératif notamment pour les matières scientifiques.

-La démocratisation de l'enseignement: elle devait permettre -a permis- l'accès au savoir et à l'école plus précisément de l'ensemble des couches sociales, privées jusqu'à l'indépendance de ce droit. La mise à la disposition de l'ensemble des enfants scolarisés les moyens nécessaires à savoir les manuels scolaires, gratuitement, pour les cycles primaires, moyens et secondaires , découlait de cet objectif.

-L'orientation scientifique et technique de l'enseignement par l'appui de manuels scolaires conçus par l'institut et destinés aux différents niveaux scolaires.

De ces orientations générales dans le cadre desquels devait intervenir l'Institut Pédagogique National, il est un aspect qu'il s'agit de préciser, à savoir la mise sur pied de structures et noyaux de réflexion, tel le service pédagogique de l'institut ayant pour tâche essentielle la conception et la rédaction des programmes scolaires, à travers les manuels publiés par l'IPN, visant à concrétiser l'unité de l'enseignement et son élargissement à tout le pays.

- L'Office des Publications Universitaires:

Parallèlement à la SNED, qui connaissait d'énormes difficultés dans la réalisation des objectifs qui lui étaient assignés et à l'IPN, qui a su et est arrivé à réaliser des résultats inattendus, il a été créé en 1973, l'Office des Publications Universitaires, sous la tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique , dans l'objectif de pallier aux insuffisances remarquées au niveau de l'édition du livre, d'une manière générale, et celui destiné plus spécialement à l'université et aux universitaires. Inspirés, sans doute , de l'expérience positive de l'IPN, les pouvoirs publics précisaient ainsi et d'après l'ordonnance no 73-60 du 21 novembre 1973, la mission de l'OPU :

Article 1er .- Il est créé, sous la dénomination d'"office des publications universitaires" par abréviation "OPU" un établissement public à caractère industriel et commercial, doté de la personnalité civile et jouissant de l'autonomie financière.

Article 4ème.- L'office a pour objet :

1)- L'impression et la diffusion du bulletin de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

2)- L'élaboration, l'impression, l'édition, la diffusion de photocopiés ainsi que d'ouvrages, manuels, revues et documents écrits enregistrés ou sous forme de film ou photographies, diapositives ou toute autre forme.

3)- La traduction, en langue nationale, de photocopiés, d'ouvrages et manuels étrangers à usage universitaire.

Remarquablement structuré et bénéficiant de l'expérience des autres organismes, l'OPU est arrivé au niveau de l'édition à produire 831 titres entre 1975 et 1984.

L'office dispose de 5 directions régionales implantées à travers tout le pays, se chargeant de l'édition, la vente et la diffusion du livre à caractère universitaire, d'enseignement et de recherche et de la littérature générale. Il procède, en outre, à l'importation d'ouvrages et de manuels de toutes disciplines.

Cette deuxième tâche de l'OPU à savoir l'importation a permis à l'office de combler un vide important, vu l'insuffisance de la production locale.

La coédition reste ,aussi une pratique largement utilisée, que cela soit avec l'ex. SNED, ou plus particulièrement avec les maisons d'édition étrangères en France (Economica, Publisud etc...), en Belgique, au Liban etc...

La traduction n'est pas non plus négligée comme moyen important de participation à l'effort d'arabisation entreprise dans le pays. La traduction, en arabe, d'ouvrages de langues anglaise, française et autres, permet de nourrir l'édition en ouvrages scientifiques et techniques et faire face aux besoins , sans cesse grandissant, dans ce domaine.

L'édition privée, quand à elle, est limitée à 4 éditeurs ne pratiquant qu'accessoirement l'édition. La principale activité étant la librairie ou l'imprimerie. C'est le cas de la librairie Merazka et Boudaoud, qui vient en tête avec 24 titres publiés depuis 1962.

La librairie En-Nahda qui a édité jusqu'ici 12 titres et la Maison du Livre Algérien, qui date d'avant l'indépendance et qui appartenait à des européens, n'a publié que 7 titres.

Ces trois éditeurs-libraires sont tous installés dans la capitale Alger. Par contre, à l'Est du pays, à Constantine, on ne trouve que l'imprimerie El-Baath, qui reste relativement importante par son équipement d'impression. Elle n'a édité que 5 titres. Son activité reste orientée vers l'imprimerie d'une manière exclusive.

D'autres librairies et imprimeries ont édité 1 ou 2 titres; c'est le cas de la Maison du Livre (Blida); la Librairie Algérienne (Alger), l'Imprimerie Arabe de la Maison de la Pensée Islamique (Alger) et enfin la Société Algérienne d'Imprimerie et de Papeterie (SALIMPA) (Oran). L'ensemble de ces imprimeries et librairies n'ont édité que 5 titres.

Les ouvrages publiés à compte d'auteur ou sans mention d'éditeurs ne sont pas plus importants; 60 titres ont été publiés depuis 1962.

Par rapport à ces types d'éditeurs et d'édition et en prolongement du secteur étatique, il y a un ensemble d'entreprises d'édition relevant soit des organismes politiques et militaires, c'est le cas des deux plus importantes: l'Entreprise Algérienne de Presse (ENAP) sous tutelle du Parti FLN et des Editions Populaires de l'Armée (EPA) relevant du ministère de la défense nationale, soit d'autres organismes (banques, entreprises nationales, etc..) et ministères. L'ensemble de ces structures n'ont pas, comme on le constate, pour activité principale l'édition; mais ne joue pas moins un rôle dans ce secteur. 592 titres ont été édités par un ensemble de 37 organismes depuis 1962.

Il est vrai que ces chiffres réunis: du secteur privé, organismes étatiques et les ouvrages publiés à compte d'auteur ou sans mention d'éditeurs, sont loin d'atteindre les chiffres des trois gros producteurs: l'ENAL (ex. SNED), l'OPU et l'IPN.

production éditoriale de 1962-1980 (1)

Tableau 1

Editeurs	Nombre	Titres produits	Observation
SNED-ENAL	1	485	ENAL 1983
OPU	1	317	créée en 1975
INP	1	428	créée en 1962
Autres organismes publics	37	592	
Editeurs privés	8	53	
A compte d'auteur	-	60	
Total		1935	

2-2-2- Caractéristiques de la production éditoriale

La production éditoriale en Algérie, au vu de ses structures, de sa jeunesse et des moyens dont elle dispose, reste caractérisée par l'insuffisance, l'irrégularité et le déséquilibre.

Insuffisance au niveau de la production globale, par rapport aux besoins, qu'elle ne couvre qu'à 15%. Elle est de ce fait déficiente par rapport à la population lisante, aussi bien par le nombre de titres édités que par celui du nombre d'exemplaires tirés.

De 1935 titres produits sur tout le territoire national, durant la période 1962-1980, elle n'atteint que difficilement les 3000 titres aujourd'hui et ceci malgré les importants moyens de fabrication dont disposent les éditeurs et les maisons d'édition.

Depuis 1975, l'IPN a produit 60 millions de volumes, l'OPU

(1) L'ensemble de ces chiffres sont tirés de l'édition en Algérie depuis l'indépendance, op. cit. et sont complétés par les nouvelles données, fournies ou recueillies auprès des éditeurs, notamment l'OPU, l'IPN et l'ENAL.

4 millions de volumes et l'ENAL (ex.SNED), la plus importante maison d'édition du pays ne dépasse pas encore les 12 millions.

En chiffre absolu, on obtient 3,2 exemplaire par tête d'habitant. Le livre scolaire, à lui seul, tient 80% de la production en exemplaires totale, ce qui ramène à peine à 0,3 livre de lecture générale par tête d'habitant.

Irrégularité au niveau de la production, qui est le résultat de l'absence d'objectifs clairement définis et de programmation. La production intellectuelle est elle aussi impliquée et reste souvent à la base de cette irrégularité, accentuée par la politique en matière de publication -hésitation pour l'acceptation de manuscrits, les procédures de lecture et de double lecture rallongent considérablement les délais de programmation et d'édition-

Les statistiques établis d'après le dépôt légal et sur la base de "l'édition en Algérie" , publié par la Bibliothèque Nationale nous avons relevé, au niveau de la SNED, 5 titres en 1966, 100 titres en 1974, pour retomber à 18 titres en 1980.

Cette irrégularité est remarquable au niveau de toutes les maisons d'édition, c'est le cas aussi de l'OPU qui, s'il est arrivé durant les 5 premières années à asseoir une courbe ascendante dans sa production, ne commençait pas moins à connaître un fléchissement ces dernières années.

Tableau 2

Année	Ouvrages	polycopiés	Revue	Total
1975	2	2	2	6
1976	8	23	10	41
1977	16	32	8	56
1978	15	15	10	40
1979	25	68	17	110
1980	49	62	17	128
1981	25	28	14	67
1982	56	22	11	89
1983	95	87	13	195
1984	59	32	08	99

source OPU

Mais cette irrégularité ne touche pas seulement le nombre de titres, elle est aussi remarquable au niveau de la langue; quand on sait que la langue officielle est l'arabe et que l'enseignement est entièrement arabisé pour les cycles primaire, moyen et secondaire et en partie pour l'enseignement supérieur, où certaines disciplines scientifiques et techniques sont encore enseignées en langue française. La population lisante en arabe est composée des moins de 25 ans. L'Algérie compte actuellement plus de 5 millions d'enfants et d'adolescents scolarisés et sur qui l'effort de l'arabisation est principalement orienté.

L'importance de la production du livre scolaire est de ce fait plus que significative et tient fondamentalement compte de cette orientation. C'est le cas de l'IPN. Pour sa part l'OPU, qui destine sa production à l'enseignement supérieur reste partagé entre la langue nationale et la langue française.

Sur les 39 ouvrages publiés en 1963 dans le pays, 13 étaient en arabe. En 1980, 76 titres étaient en langue nationale sur un total de 105 titres parus.

Ainsi sur les 1872 titres recensés au niveau de "l'édition en Algérie", nous avons localisé 745 ouvrages en langue nationale. Le reste étant en langues étrangères et particulièrement en Français.

Si l'augmentation des titres en arabe est de plus en plus importante, elle n'apparaît pas nécessairement avec les mêmes proportions dans les différentes disciplines. Les sciences exactes et appliquées regroupent 122 titres en arabe et 222 titres en Français. La même chose apparaît au niveau des sciences sociales où le nombre de titres en arabe est nettement inférieur avec 127 titres sur un total de 564.

Le déséquilibre est apparent au niveau de la répartition de la production par discipline. Cette production doit en principe comporter un équilibre entre les trois secteurs: sciences sociales, sciences exactes et littérature générale.

L'ensemble des livres en sciences exactes et appliquées ne représentent que 13,3% des titres édités en Algérie. Face au deux autres producteurs (IPN et ENAL), l'OPU maintient ce secteur en tête de sa production, parce que opérant essentiellement en secteur univer-

sitaire, là où la discipline est largement suivie, au vu de l'orientation scientifique et technique que prône les autorités politiques du pays. Le pourcentage reste cependant très faible et traduit tout un malaise au niveau des ressources intellectuelles.

Les sciences sociales viennent , quand à eux , largement en tête dans la production nationale, avec 564 titres.

La littérature générale est loin d'atteindre la norme avec 365 ouvrages. A ce titre, le livre de lecture générale pour enfants et adolescents n'a pas dépassé les 45 titres dont 42 en arabe pour toute la production et durant la période 1962-1980.

Ce déséquilibre apparaît aussi bien par discipline que par secteur de production. Le secteur de la production scolaire et universitaire représente une part importante avec 32% des titres publiés depuis l'indépendance , soit 661 titres en 1980 et presque le double en 1984 avec un nombre de 1259 titres.

La traduction est particulièrement faible. L'OPU a pu jusqu'ici réalisé la traduction de 127 titres pour les besoins des étudiants et du secteur universitaire .

Evolution par année de la traduction

Tableau 3

Année	Ouvrages	Nombre de pages
1975	07	2181
1976	06	1171
1977	11	3151
1978	16	5774
1979	22	9978
1980	20	4769
1981	13	6812
1982	17	3182
1983	90	3890
1984	60	2169
Total	127	430.77

Source OPU

Au niveau de la littérature générale, aucun effort particulier

n'a été fait pour la traduction d'ouvrages d'auteurs algériens, de renom, notamment des romanciers, tels Rachid Boudjedra, Leila Sebbar Rachid Mimouni etc...qui sont édités en France. Ils peuvent faire l'objet de traduction en arabe, permettant, du même coup, de toucher un public lisant en arabe et de faire connaître ces auteurs.

Ce déséquilibre apparaît aussi au niveau du tirage. Le nombre d'exemplaires tirés est souvent loin de suivre une courbe ascendante. Les critères et objectifs à la base du tirage ne sont jamais connus, ni précisés. Certains titres, ayant plus d'impact, sont tirés à 1000 ou 3000 exemplaires, alors que d'autres, beaucoup moins "intéressants" leur tirage dépasse les 10.000 exemplaires.

Seul le livre scolaire reste à l'abri de cette improvisation et tient compte des besoins réels et chiffrés de la population scolarisée.

Disons qu'à la base d'une telle situation, il y a l'absence de politiques et de stratégies du développement du livre, de définition et adéquation des besoins, objectifs et moyens.

L'étude du marché du livre est loin de constituer une préoccupation pour les responsables de ces secteurs de l'édition, afin de déterminer cet ensemble d'objectifs et de planifier la production éditoriale sur la base de la connaissance des habitudes et motivations de lecture chez la population lisante.

2-2-3- La fabrication matérielle

Ces caractéristiques d'insuffisance, d'irrégularité et de déséquilibre de la production éditoriale dans notre pays, s'ils restent dépendants, en amont, des ressources intellectuelles, elles ne sont pas moins déterminées, en aval, par les moyens de production matériels.

On ne peut dire de ces derniers qu'ils sont inexistantes ou insuffisants. Au contraire, l'équipement du pays en imprimeries, qu'elles relèvent du secteur public ou du secteur privé peut répondre largement aux besoins. Certaines imprimeries, dotées de matériels modernes et parfois sophistiqués, peuvent concurrencer, sinon se mesurer à certaines imprimeries des pays développés.

L'imputation des insuffisances à l'imprimerie, que cela soit au niveau des retards de parution des manuscrits acceptés ou du nombre de titres produits par les éditeurs, est souvent non fondée.

Il est vrai que "l'activité éditoriale dépend, dans une large mesure, de la qualité de l'équipement mis en place en matière d'imprimerie, du degré de qualification du personnel et des conditions de fonctionnement et d'entretien des machines. Le coût du livre, sa distribution, sa qualité et sa visibilité en dépendent". Le cas de l'Algérie est autrement plus complexe dans ce domaine. (1)

- L'équipement:

Les plus importantes imprimeries reviennent, sans aucun doute, aux trois gros éditeurs, qui se partagent et la production et le marché du livre en Algérie, à savoir l'ENAG (Entreprise Nationale des Arts Graphiques) issue de l'EX SNED, l'OPU et l'IPN.

L'ENAG dispose actuellement de deux imprimeries, l'une de moyenne importance, mais qui a été à l'origine de toute la production éditée jusqu'en 1983 par l'ex SNED. Cet atelier modernisé et disposant d'un personnel suffisant, a une production annuelle moyenne de 60 titres, d'ouvrages, de fascicules de revues, ainsi que les travaux dits de ville, tels les factures, cartes de visites, d'invitation...

Cet atelier vient d'être relayé par le complexe graphique de Reghaïa, inauguré en 1978. Ce complexe industriel s'étend sur une superficie de 20.000 m², à proximité d'Alger et qui a coûté 13,5 milliard de dinars. Il est équipé de matériels faisant appel à des techniques modernes: photocomposition, sélection de couleurs par système électronique, impression sur machine "offset" à feuilles et à bobines, rotatives, reliure sur chaîne automatique etc... Cet équipement est prévu pour fabriquer toutes sortes de documents (livres, livres de luxe, journal, revue, cahiers d'écoliers, cartes postales, affiche etc...) . Ses capacités théoriques sont estimées à 11.200.000 de volumes par an, avec une consommation annuelle de 5000 tonnes de papier.

Depuis sa mise en fonction, le complexe n'est pas arrivé à être opérationnel à 100%, au vu de ces capacités. L'absence de personnel qualifié (2) à même de maîtriser les techniques modernes

(1) A. Bencheikh, op. cit. p.37

(2) voir infra chapitre sur les ressources humaines

et sophistiqués et de gestionnaires compétents sont à l'origine de ces insuffisances, qui apparaissent au sein même et entre les différents ateliers composant ce complexe. Les décalages entre les performances des équipements de reproduction, d'impression et de reliure d'un côté et les équipements de composition, d'un autre, sont à ce titre significatifs.

L'OPU dispose, quand à elle, depuis 1978, d'une imprimerie moderne à Alger, ayant une capacité théorique de 300 volumes par an. Cet atelier est équipé de 3 claviers bilingues avec écran correcteur d'un laboratoire et d'un parc offset de 7 presses d'une couleur. 831 titres, environ 4 millions d'exemplaires ont été réalisés par cette imprimerie.

Un deuxième atelier d'imprimerie a été mis tout récemment sur pied à Oran, d'une importance moyenne, mais bien équipé. Cet atelier aura à jouer un important rôle, pour relayer le premier atelier et accroître, ainsi la production de l'OPU.

L'IPN, enfin, dispose d'un ancien atelier, qui a nécessité un énorme investissement pour sa modernisation. Il a assuré l'ensemble de la production du livre scolaire, depuis bientôt 24 ans, soit un peu plus de 80 millions d'exemplaires et de 500 titres. La production du livre scolaire n'est pas la seule activité de cette imprimerie, qui se charge aussi de la production de tous genres de documents et supports pédagogiques : tableaux, gravures, diapositives, cartes etc

Mais ces trois gros éditeurs ne sont pas les seuls à disposer d'imprimeries. D'autres imprimeries relevant d'organismes publics et de privés sont tous autant bien équipées. C'est le cas de l'imprimerie des Editions Populaires de l'Armée (EPA), de loin, la mieux équipée et qui édite livres et revues, c'est aussi le cas de l'Entreprise Algérienne de Presse (ENAP), sous tutelle du Parti, qui regroupe 5 imprimeries de moyenne importance, dont une est dotée de rotative et d'offset couleur.

Il y a lieu de citer, l'imprimerie officielle, l'imprimerie de l'Agence Nationale d'édition et de publicité et les imprimeries de certains ministères dont les mieux équipées sont celle du

ministère du tourisme et celle du ministère de l'industrie.

A l'exception de cette dernière, installée à Annaba et celle de l'OPU à Oran, l'ensemble des imprimeries sont implantées à Alger et fonctionnent en de ça de leur capacités.

Le secteur privé dispose autant d'imprimeries, sinon plus, en nombre; mais n'arrive pas à se moderniser. La grande partie des imprimeurs privés utilisent encore les anciens procédés d'impression traditionnelle : la typographie. La seule imprimerie importante par son équipement et son activité, c'est l'imprimerie El-Baath implantée à Constantine.

De ce fait, le secteur privé est largement dépassé par le secteur public, matériellement plus fourni, mais , qui n'arrive pas néanmoins, à maîtriser ce matériel et à le rentabiliser et reste confronté à l'épineux problème de la maintenance. L'absence de pièces détachées et les lenteurs des procédures administratives pour leur acquisition ne font qu'aggraver ce problème.

Mais ces aspects d'équipement et de rentabilisation de ces ateliers et autre complexe, ne sont pas les seuls éléments du dossier de l'impression en Algérie.

- La question de la graphie:

Le problème de la technique de composition et de la graphie arabe sont d'autant plus épineux que l'Algérie n'est pas encore arrivé à asseoir une méthode pouvant être adaptée à l'imprimerie.

C'est tout le problème de l'adaptation de l'écriture arabe aux exigences des nouvelles technologies. "Ce problème est plus que jamais actuel car la page journalistique et livresque propose toujours au lecteur ses textes non voyellés dont la permanence est en bonne partie le produit d'une vision esthétique de la calligraphie et d'une attitude de prestige qui font fi des conditions pédagogiques d'apprentissage de la langue, de l'écriture et de la lecture... C'est là, nous semble-t-il, l'une des raisons du faible niveau de lecture et donc la faible production de livres dans les pays arabes." (1)

(1) A. Bencheikh, op. cit. p.37

Plusieurs projets relatifs à la réforme de l'écriture arabe dans l'objectif de son adaptation à l'imprimerie et résoudre le problème de la voyellisation ont été mis au point par des chercheurs algériens, mais aucun n'a pu être concrétisé . Un seul ouvrage a été publié jusqu'ici.(1)

A l'échelle du monde arabe, divers projets ont été mis au point, notamment le système ASV-CODAR " Arab Standard Voyelle". IL s'agit d'une police de caractères typographiques avec 107 signes, qui comporte une police minimale de 84 signes voyellés et annexes des lettres d'esthétiques et spéciales et des chiffres, au nombre de dix en caractères indiens et arabes. Mais la réalisation de ces projets, en dehors de l'aspect de coordination entre les pays arabes est surtout confrontée aux intérêts des sociétés étrangères se partageant le monopole de la technologie moderne d'impression et d'informatisation.

- La production du papier culturel :

Matériau de base pour l'imprimerie, le papier est actuellement fabriqué en Algérie. Deux usines contribuent à donner à cette industrie sa place: L'une située à Alger (Baba-Ali) et l'autre à Mostaganem, à l'Ouest du pays.

Ces deux usines fabriquent de l'excellent papier à base d'alfa. L'ensemble de la production livresque fut imprimée sur ce papier.

La consommation du papier à imprimer , en Algérie, est de 1860 kilogrammes pour 1000 habitants. Celle du papier journal est de 540 kilogrammes. Notons enfin que ce dernier est en totalité importé de l'étranger.

(1) Mahfoud Benhabillès.- Pour une réforme de l'écriture arabe. Alger SNED, 1976

2-3- La distribution et la diffusion: circuits et moyens

A l'origine de l'ensemble de la distribution et de la diffusion du livre dans notre pays, il y a les trois gros éditeurs relevant du secteur public : l'ENAL (ex SNED), l'OPU et l'IPN qui assurent la diffusion de leur propre production et les ouvrages qu'ils importent. A ces trois éditeurs-diffuseurs s'ajoutent l'ENAP (Entreprise Algérienne de Presse) sous tutelle du Parti et enfin le Ministère de l'Information et de la Culture. L'ensemble de ces structures regroupe environ 90 points de ventes.

La part du secteur privé est, quand à elle, importante par le nombre de librairies privées qui s'élève à 700- 500 librairies et 150 kiosques-, chiffre auquel il faut ajouter les 500 vendeurs non spécialisés et un nombre indéterminé de marchands ambulants. Ce secteur privé est entièrement dépendant pour son approvisionnement du gros distributeur public l'ENAL. Il n'existe pratiquement que 2 ou 3 éditeurs-libraires privés-leur production ne dépassant pas 1 ou 2 titres par an- qui diffusent eux-même leur production.

L'ENAL héritière, entre autres, de la mauvaise "image" de l'ex SNED - n'ayant pas eu encore le temps de faire ses preuves -, reste la cible des critiques les plus acerbes, quand aux méthodes et procédures de distribution, aux délais de livraison et la variété de l'assortiment, de la part des libraires privés, qui, n'ayant pas d'autres choix, se voient condamnés à s'adresser à l'unique détenteur du monopole de la distribution : l'ENAL. (1)

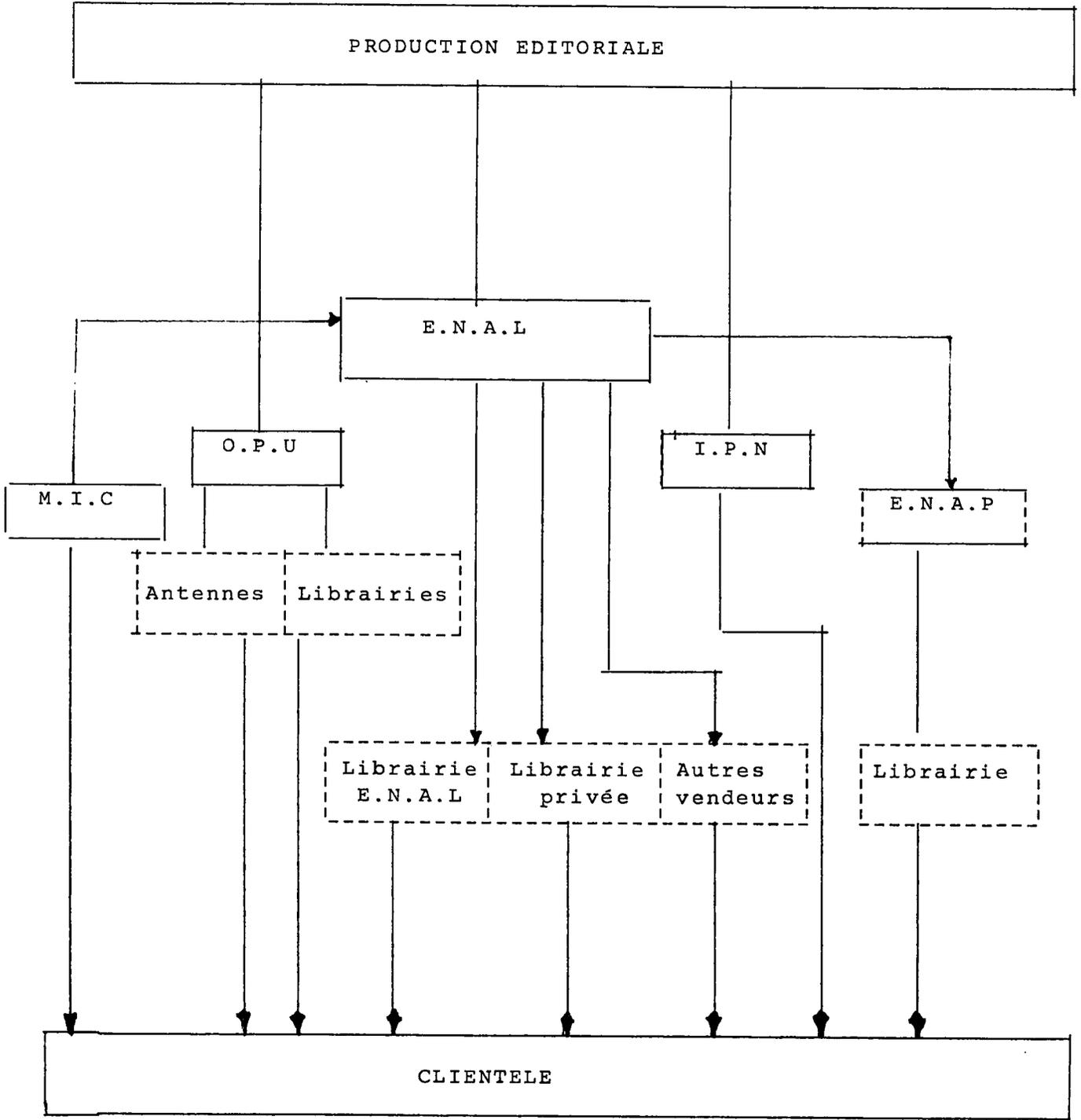
2-3-1- L'ENAL et le monopole de la distribution

L'ENAL issue de l'ex SNED, comme on vient de le voir, se voit à partir de 1983, confié à son tour le monopole de la distribution. Si la SNED, lors de sa création en 1966, devait détenir le monopole de l'importation et de l'exportation de toutes les publications mais surtout de la distribution et la diffusion pour toutes les structures : bibliothèques, universités, librairies etc... et à travers tout le pays, l'ENAL, quand à elle, se voit partiellement sinon en bonne partie allégée de certaines de ces tâches, puisque parallèlement à l'ENAL furent créés trois autres entreprises, toutes héritières de l'ex SNED et se partageant cet ensemble de

(1) Le monopole de l'importation est réservé à la seule ENAL et par

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DES CIRCUITS DE DISTRIBUTION
DU LIVRE

Tableau 4



tâches, que la SNED n'arrivait que difficilement à réaliser.

Les difficultés de l'ex SNED avaient permis, depuis longtemps de desserrer "l'étau" du monopole que lui avait confié les pouvoirs publics; c'est ainsi que des organismes publics se voyaient déroger à cette règle et obtenir des autorisations d'importation pour leurs propres fonds: Bibliothèque Nationale, les bibliothèques universitaires, ou tout simplement dans le but d'une diffusion: l'OPU, l'IPN et l'ENAP (librairie du Parti). De ce fait, l'ENAL se voit exclusivement chargée de la distribution du livre à l'échelle du pays, mais aussi de la diffusion.

Elle hérite, par conséquent, pour assurer cette distribution de l'ensemble des agences mises en place par l'ex SNED et d'un réseau important de librairies privées. La présence de ses trois dépôts d'Alger, d'Oran et Annaba et de 34 agences réparties à travers l'ensemble du territoire permet de diffuser toute la production réalisée par ses soins, celle acquise par le biais de l'importation et enfin celle des autres éditeurs et les ouvrages publiés à compte d'auteur.

Elle assure l'approvisionnement d'environ 1200 points de vente et de librairies privées.

Diffusion des ouvrages SNED 1980

Tableau 5

Langue	Nombre
Arabe	2.800.000
Français	2.000.000
Total	4.800.000

Source: M.I.C

2-3-2- Les principaux diffuseurs

En dehors de l'ENAL qui détient le monopole de la distribution et qui assurent aussi la diffusion à travers ses 34 librairies

déroger à la B.N, les B.U, l'ENAP, l'OPU, l'IPN et quelques autres organismes publics. Les librairies privées ne peuvent avoir recours à ce système.

et des 700 librairies privées, il existe un réseau parallèle de dépôts de vente, librairies et points de vente relevant de l'OPU, l'IPN, l'ENAP et enfin des galeries algériennes (supermarchés).

-L'Office des Publications Universitaires:

L'OPU assure la diffusion de sa propre production d'ouvrages para-universitaires, de cours photocopiés et des revues, mais aussi les livres qu'il importe, qui représentent 45% du total distribué

Il dispose pour cela d'un réseau de diffusion très bien implanté à travers ces 5 directions régionales: Alger, Oran, Constantine, Bedjaïa et Laghouat. Ce réseau tient compte du développement de la carte universitaire et s'élargit en conséquence.

31 villes sont ainsi touchées par cet office, grâce à des librairies dites "universitaires" mais ouvertes à l'ensemble des catégories de lecteurs, ceci ressort à travers l'effort de présentation d'un assortiment aussi varié que possible.

14 "antennes" de vente situées au sein des universités, centres universitaires et instituts ont pour objectif de toucher directement le milieu universitaire (enseignants, étudiants et autres travailleurs). La quasi totalité de ces structures de l'enseignement supérieur ont à leur disposition une antenne de vente OPU. La mise à la disposition de ce dernier d'un local et du personnel par l'université ou le centre universitaire, permet à l'office de ne se préoccuper que de l'approvisionnement et la gestion du stock. Mais cette solution est loin de remédier à l'épineux problème de la qualification du personnel en matière de librairie.

Implantation de l'OPU en 1985

Tableau 6

Villes	Direction	Antenne	Librairie	Observation
Ain-M'lila	-	-	1	
Alger	1	4	5	
Annaba	-	1	-	
Batna	-	1	1	
Bedjaïa	1	-	1	
Biskra	-	-	1	
Blida	-	1	1	

Tableau 6

Villes	Direction	Antenne	Librairie	Observation
Boghni	-	-	1	
Bouira	-	-	1	
Chlef	-	-	1	
Constantine	1	-	3	
Ghardaia	-	-	1	Bériane
Laghouat	1	-	1	
Mostaganem	-	1	1	
M'sila	-	-	1	Bou-Saada
Oran	1	1	2	
Oum-El-Bouaghi	-	-	1	
Saida	-	-	1	
Sétif	-	1	1	
Sidi-Bel-Abbes	-	1	-	
Skikda	-	-	1	
Tébessa	-	-	1	
Tiaret	-	1	1	
Tizi-ouzou	-	1	1	
Tlemcen	-	1	1	
Total	5	14	31	

* L'implantation de librairies universitaires est également envisagé dans les villes suivantes: Béchar, Bordj-Bou-Arréridj, Ghardaia, Jijel, Mascara et M'sila.

-L'Institut Pédagogique National:

A l'opposé de l'ENAL et l'OPU, l'IPN ne diffuse pas sa propre production, ni le nombre réduit de titres qu'il importe et touchant essentiellement l'apprentissage des langues étrangères.

La production de l'IPN suit un circuit tout à fait original dans le sens où il confie directement sa production aux structures du ministère de l'éducation et l'enseignement fondamental.

Pour le cycle élémentaire, c'est l'inspecteur de la circonscription, avec la collaboration des directeurs des centres région-

aux de documentation pédagogique (C.R.D.P) et des chefs d'établissements scolaires, ainsi que des présidents d'assemblées populaires communales, qui supervise la diffusion sur la base des besoins de chaque classe.

Pour les cycles moyen et secondaire, c'est le chef d'établissement qui assure la distribution des ouvrages aux élèves.

-L'Entreprise Algérienne de Presse:

La librairie de l'ENAP diffuse en plus de sa propre production, qui reste d'ailleurs très limitée, les ouvrages qu'elle a acquéri par l'importation, par le biais de l'ENAL ou de l'OPU.

C'est la seule librairie qui arrive à s'approvisionner directement chez les éditeurs locaux et à pratiquer l'importation et arrive par conséquent à proposer un assortiment assez varié. Malheureusement, cette librairie n'arrive pas à s'élargir aux autres villes du pays et à toucher ainsi une large clientèle.

-Le Ministère de l'Information et de la Culture:

Le M.I.C , quand à lui, diffuse gratuitement sa production directement aux organismes publics, structures politiques et administratives et bibliothèques. Une partie de cette production est cependant commercialisée par l'ENAL.

Mais ces circuits de ditribution et de diffusion, s'ils donnent l'impression d'être très étoffés avec une présence de 1280 librairies et points de vente et par rapport à de nombreux pays en développement, ils n'arrivent cependant pas à satisfaire les besoins de la population.

Trois raisons sont, à notre avis, à la base de cette faiblesse. Tout d'abord, l'absence d'une politique de distribution et de diffusion tenant compte de l'aspect géographique, où l'étendue du pays - 2.381.741 km²- nécessite un élargissement des points de vente dans l'objectif de toucher toutes les populations du pays. A ce titre il faut relever que le réseau est implanté surtout dans le

Nord du pays et une concentration dans les grands centres urbains. A titre d'exemple: Alger comptait en 1984, 12 librairies ENAL, 9 librairies et antennes OPU, 200 librairies privées et l'unique librairie du Parti. Oran, deuxième ville du pays, comptait 6 librairies ENAL, 3 librairies et antennes OPU et enfin une trentaine de librairies privées. Ceci sur un total de 34 librairies ENAL, 45 librairies et antennes OPU et 1200 librairies et "vendeurs" privés. Le reste des Wilayas et villes du pays (48 Wilayas et environ 200 importantes villes) ne sont couvertes qu'à 30% et certaines ne sont pas du tout desservies. (1)

Précisons que seul, l'OPU est arrivé à pratiquer une politique dans ce sens. Elle a implanté dans le sud du pays une direction régionale située à Laghouat et des librairies à Biskra, Ghardaia, Béchar etc..., aidé en cela par le développement de la carte universitaire et l'implantation de centres et d'instituts universitaires.

Mais cette disparité apparaît aussi entre les Wilayates et les villes elles-même dans un rapport habitants/librairies. (1)

-L'irrégularité de l'approvisionnement est accentué par l'absence d'un large assortiment. Le lecteur n'arrive pas souvent à trouver ce qu'il cherche ou ce qui lui convient. Les limites de la production éditoriale locale y sont pour quelque chose. Cependant le recours à l'importation, pratiquée à large échelle surtout par les gros éditeurs-distributeurs, devait pouvoir résoudre ce problème. Ceci concerne l'ENAL détentrice du monopole de la distribution vis à vis des librairies privées.

-La gestion des librairies et points de vente, qu'elle relève du secteur privé ou du secteur public, est souvent confiée à un personnel sous qualifié, n'ayant aucune notion de la librairie, ni disposant d'une culture générale lui permettant de jouer ce rôle d'intermédiaire entre le client et l'éditeur.

La librairie et le libraire ne jouent ^{pas} ce rôle de connaissance des habitudes de la clientèle, de référence pour l'éditeur et l'édition à la base d'une définition d'une politique éditoriale-quantité

(1) Voir tableau 5 en annexe.

qualité- conséquente.

Ajoutons à ces éléments, les problèmes de la taille de ces librairies, de l'organisation et la présentation des collections, de l'accueil et l'orientation etc... qui se posent autant chez le secteur privé que chez le secteur public.

2-3-3- Moyens et procédés de promotion du livre

Les moyens et procédés développés pour la promotion du livre se limitent, pour les trois gros éditeurs-diffuseurs - l'ENAL, l'OPU, l'IPN - à la publication plus ou moins régulière de catalogues.

L'ENAL (ex SNED) publiait jusqu'en 1976 un bulletin ayant pour titre "El-Kitab" (le livre), dans lequel est présentée la production livresque, suivie de quelques commentaires sur quelques ouvrages.

Les médias, à travers la presse, la radio et la télévision présentent les "nouveauautés" et ouvrages ayant un certain intérêt dans le cadre d'émissions mensuelles .

Mais ces instruments -limités- ne font nullement l'approche critique de cette production. Le contenu de la présentation reste lui-même trop vague, pour qu'il puisse permettre l'orientation du lecteur ou susciter son intérêt.

Il faut signaler, toutefois, la parution régulière au niveau de la Bibliothèque Nationale d'Alger d'une bibliographie nationale, "Bibliographie de l'Algérie", signalant les acquisitions au titre du Dépôt Légal. (1)

2-3-4- Les importations et les exportations

Le monopole d'importation détenu par l'ENAL lui permet de combler les insuffisances en matière de production éditoriale locale qui ne représente que 15%. 85% des titres sont importés.

L'importance du volume des importations au cours de ces dernières années est significatif. Les montants annuels de devises destinés à l'achat d'ouvrages à l'étranger sont accordés à l'ENAL et d'autres organismes publics sous la forme d'A.G.I (Autorisation

Globale d'Importation). Ces montants sont fixés annuellement par le Ministère du Commerce. (1)

C'est ainsi que depuis 1975, les montants accordés à l'importation pour la seule ENAL (ex SNED) ont plus que triplés:

Tableau 7

Année	Montant en Dinars	Montant en dollars
1975	22.300.000	5.575.000
1980	65.000.000	16.250.000
1981	80.000.000	20.000.000

Source: ENAL (ex SNED)

A ces chiffres il faudrait ajouter ceux de l'OPU, l'IPN, l'ENAP mais aussi ceux de la Bibliothèque Nationale et des bibliothèques universitaires.

Ces montants restent encore insuffisants, au vu de l'augmentation du prix du livre à l'étranger (30% à 50%) au cours de ces dernières années, la croissance des besoins, l'insuffisance de la production nationale qui décroît une année après l'autre etc...

Les importations en titres restent dépendantes par conséquent de l'ensemble de ces éléments. L'ENAL (ex SNED) avait importé pour l'année 1979 2.354.375 volumes en langue nationale et 1.867.000 volumes en langues étrangères (Français). Pour l'OPU qui reste le deuxième importateur potentiel (le nombre d'ouvrages importés représentent 45% du total distribué par cet office), la répartition des importations par année et en volumes d'ouvrages se présente comme suit:

Année	Langue nationale	Langue étrangère	Totaux
1977	76.842	158.507	235.349
1978	53.624	58.375	111.999
1979	53.391	120.539	173.930
1980	55.770	115.825	171.595

(1) L'A.G.I : Montant global en devises accordé annuellement à un organisme pour l'achat à l'étranger d'un produit pour lequel il détient le monopole.

Tableau 8

Année	Langue nationale	Langue étrangère	Totaux
1981	190.973	97.838	288.811
1982	115.759	242.292	358.051
1983	76.596	338.095	414.691
1984	11.639	148.441	160.082
Total	634.594	1.279.914	1.914.508

Source: OPU

Le critère de la langue joue aussi au niveau des importations L'Algérie, de par son orientation, se voit imposé le choix d'importer un pourcentage, aussi élevé que possible, de titres en langue arabe. Cette tendance s'est accentuée ces dernières années avec l'extension de l'arabisation à tous les niveaux de l'enseignement et au niveau de l'ensemble des disciplines. Seules les disciplines des sciences et techniques restent que très partiellement touchées.

Les répartitions des importations en pourcentages de titres par grand secteur disciplinaire se présentent de la façon suivantes:

- Livres scientifiques et techniques : 45%
- Littérature générale : 23%
- Littérature enfantine : 22%
- Autres (dictionnaires, encyclo.) : 10%

40% de ces importations sont en langue arabe.

Les principaux pays d'approvisionnement sont, pour le livre arabe : Le Liban 75%, la Tunisie 10%, le Koweït 3% et autres pays arabes 12% .

Pour le livre étranger : La France 90%, la Grande-Bretagne 3%, la Belgique 2%, autres pays (Suisse, URSS, USA) 5% .

Importation du livre étranger : cas de la France (1)

Tableau 9

Année	Scolaire	Tech.Sc	Sc.Hum.	Litt.Gé	Dict.En	Beaux-Arts	Jeuness	Livres prat.	Liv.non francop	Partie livre	Total val 1000 FF
1978	1.078	19.858	247	3.574	3.018	-	108	5.962	496	33	34.374
1979	1.787	29.608	1.488	4.854	5.653	-	678	2.525	408	4	47.005
1980	126	30.475	320	14.565	5.502	-	3	5.638	57	269	59.955
1981	4.101	21.196	264	7.051	4.183	15	600	1.853	120	207	39.590

(1) Syndicat National de l'édition.- Le commerce extérieur du livre pour les années 1978, 1979, 1980, 1981. Paris, Cercle de la Librairie.

Les exportations: L'ENAL ne pratique que très peu et rarement l'exportation de sa production ou celle qui lui est confiée par les autres éditeurs. Sa participation à de nombreuses foires internationales a permis de faire connaître la production nationale ou du moins certains titres et auteurs, mais ne lui a pas permis de se constituer en partenaire vis à vis des autres éditeurs et distributeurs. La réglementation en matière financière et douanière n'est pas étrangère à ces limites et ce repli sur soi de la part du seul producteur officiel et potentiel .

A titre d'exemple , les exportations vers la France, qui reste le premier fournisseur de l'Algérie, se sont réparties en 1981 comme suit:

Tableau 10

Types d'ouvrages	Valeur en 1000ff
Techniques, scient.	189
Littérature, hist.,géo.	40
Livres en arabe	32

2-3-5- Le prix du livre

La décision du soutien du prix du livre, prise en 1980 dans le cadre de la loi des finances de la même date et le décret no 80-251 du 24 mai 1980: fixant les modalités de calcul et d'utilisation de la subvention du soutien du prix du livre, venait mettre fin à un mode de calcul du prix du livre, qui, disons le, ne pouvait qu'éloigner l'accsibilité du livre pour certaines catégories de la population intéressées par ce dernier.

Dans ce cadre, l'Etat prenait désormais en charge toutes les dépenses en amont et en aval de la production du livre, depuis les droits d'auteur, droits de traduction et de reproduction jusqu'aux frais de promotion et de publicité, en passant par les primes d'inédits, les frais de lecture, de mise au point du texte, de correction, d'illustration et maquette.

Cette décision a permis au prix du livre de baisser de 33% par rapport à son prix public de vente antérieur. Ce dernier était calculé en multipliant le prix de fabrication par 3 ou 4 selon les catégories de livres, plus la marge bénéficiaire de diffusion qui était de 30% pour le libraire privé et de 20% pour l'ENAL (ex SNED). Il est actuellement calculé au double du coût de fabrication dans l'objectif de couvrir, cependant, les frais de diffusion.

Pour le livre importé, le prix est aussi soutenu, à l'exception des romans d'espionnage, policier et des éditions de luxe. Il coûte 25% de moins pour l'acheteur algérien que par le passé, mais aussi que le prix public de vente du pays d'origine.

L'OPU, quand à elle, accorde une réduction de 30% sur les cours photocopiés de leur prix de revient qu'il a la charge d'éditer

L'IPN, chargé exclusivement de l'édition du livre scolaire, diffuse gratuitement sa production aux élèves de l'enseignement élémentaire. Ces derniers sont, cependant, tenus de donner 1 Dinar (1) symbolique pour chaque volume. Les élèves du cycle moyen et secondaire paient seulement 50% du prix de revient de l'ouvrage.

Précisons, toutefois, que ces deux organismes OPU et IPN étant entièrement subventionnés par l'Etat, l'application des textes sur le soutien du prix du livre ne les touche pas.

(1) 1 Dinar = 1,20 FF

CHAPITRE -3-

LES BIBLIOTHEQUES : PROJETS, REALISATIONS ET INSUFFISANCES

3- LES BIBLIOTHEQUES : PROJETS, REALISATIONS ET INSUFFISANCES

3-1- Les bibliothèques entre le passé et le présent

Il n'est pas dans notre intention, dans cette partie, de décrire et nous étendre sur l'héritage colonial en matière de bibliothèques. Nous ne voulons pas reconduire une polémique, ouverte depuis longtemps et non close, sur ce sujet (1); d'autant plus que ce thème, longtemps rattaché, a souvent été pris comme échappatoire ou comme alibi, face à des insuffisances qui ne relèvent ou ne relèvent plus, ni du passé ni des conséquences de l'action coloniale.

Il est toutefois plus que nécessaire de repreciser le poids colonial dans le domaine de l'éducation et de la culture en général et celui, plus particulier, des bibliothèques qui a pesé et pèse encore sur les efforts à fournir en vue de la reprise et du développement de ces secteurs d'une façon sérieuse.

Ce poids est ressenti à travers les efforts à entreprendre en matière de création et d'implantation des bibliothèques, la rénovation des fonds de certaines, déjà existantes depuis cette époque, la formation des personnels etc...C'est dire combien de temps, de moyens humains, matériels et financiers, il faudrait consentir, mais aussi de volonté.

A ce titre, le secteur des bibliothèques, au lendemain de l'indépendance, n'était pas particulièrement important.

Il n'était pas important, parceque réservé à un peuplement européen et de colons, minoritaires par rapport à la population "autochtone, installés et concentrés dans le Nord du pays; mais aussi parceque le fondement d'une colonisation de peuplement se basait sur la négation et le combat d'une langue et d'une culture existantes et par conséquent l'éloignement de toute cette population "indigène" d'un savoir, d'une culture qui peuvent lui permettre de s'ouvrir à d'autres horizons non souhaités, du moins, de prendre conscience de sa situation.

(1) Voir sur ce sujet : DIDI Med El-Hadi.- Les bibliothèques algériennes: passé, présent et perspectives. Mémoire, ENSB, 1976.

Même après un siècle, le pouvoir colonial ne s'est guère soucié de l'instruction des "Autochtones". La scolarisation, à tous les niveaux, restait limitée et se faisait par compte-gouttes, là aussi, dans l'objectif de servir les seuls intérêts de l'administration coloniale. Cette politique ne pouvait être mieux précisée par Alfred Bel, alors directeur de la Médersa de Tlemcen, lors du Congrès International d'Alger sur la lecture publique -14 avril 1931- "Former des corps de fonctionnaires indigènes musulmans, capables de comprendre l'administration française et ses méthodes, et de seconder utilement la France dans ce pays , pour amener les indigènes à une collaboration confiante avec elle, dans l'oeuvre entreprise" (1)

La bibliothèque en l'occurrence , puisqu'il s'agissait d'un congrès sur la lecture publique , pouvait être le meilleur moyen au service de cette politique . La nécessité se voyait à travers la bouche de M. Henri Lemaître, alors secrétaire général de ce Congrès "...à côté des bibliothèques pour Européens, il faut des bibliothèques pour les Arabes...".(2) Mais cette nécessité, si elle reste un voeu - pieux -, elle est surtout un aveu sur la limitation de l'accès - des indigènes - à la culture et au savoir. Les bibliothèques étaient destinées qu'aux seuls Européens. Il n'y avait que pour eux.

Nous pourrions multiplier les exemples, les témoignages et les aveux dans ce domaine. Disons, tout simplement, que les insuffisances et la situation du secteur ne pourront mieux ressortir à travers les structures existantes durant cette période, le nombre des bibliothèques, les fonds, les niveaux du service et de la gestion etc...

3-1-1- La Bibliothèque Nationale d'Alger

C'est le plus ancien établissement culturel de l'Algérie. elle a été créée en 1835 par décision du Ministère de la Guerre. Treize ans plus tard et plus exactement le 16 août 1848, un arrêté viendra la faire passer du département culturel du Ministère de la Guerre à celui de l'Instruction Publique.

(1) Lemaître, Henri.- La lecture publique, mémoires et voeux du Congrès International D'Alger. Paris, Librairie E. Droz, 1931, p. 16

(2) Idem, p.30

Depuis sa création, la Bibliothèque Nationale a été transférée cinq fois de suite. Abrisée, dans un début, dans une maison domaniale, elle est transférée en 1838 dans la caserne des Janissaires de Bab-Azzoun, puis dans une maison mauresque, en 1848. Mais, le développement des collections et l'exiguïté des locaux rendaient nécessaire un nouveau déménagement. Depuis cette date les vœux de construction d'un bâtiment pouvant l'abriter se multipliaient mais n'aboutissaient jamais. L'avant dernier transfert fut finalement réalisé en 1863, dans l'ancienne résidence du Dey d'Alger, Mustapha Pacha, l'un des plus beaux spécimens de l'architecture mauresque du XVIIIe siècle. Cette propriété du Dey ne pouvait satisfaire aux exigences d'une bibliothèque "moderne et nationale", par l'exiguïté des locaux, leur disposition et l'accroissement des collections grâce aux confiscations et raffles réalisées par Adrien Berbrugger, premier bibliothécaire de l'administration coloniale, avec le passage des colonnes militaires dans les villes et douars.

La décision de la construction d'une nouvelle Bibliothèque Nationale ne fut prise qu'en 1949. La pose de la première pierre de l'édifice a eu lieu cinq ans après, le 20 avril 1954.

La réception et l'inauguration fut finalement faite le 12 mai 1958.

A cette date, l'inventaire des fonds avait donné les chiffres suivants : pour le Fond français, 400.000 volumes, une collection de 12.000 partitions musicales et 1.200 périodiques. Il y avait 3.500 Manuscrits arabes et persans. En 1962, on avait répertorié 27.000 ouvrages et périodiques de langue arabe.

Au 30 juin 1959, il y avait un nombre de 5903 lecteurs inscrits, pour 312 places qu'offrait la salle de lecture.

Mais, malgré l'acquisition de ce nouveau bâtiment et le développement de ses collections, bien orientées, au service de l'action et l'administration coloniale, dans l'objectif de "répondre aux besoins en documentation sur l'Algérie, les autres pays maghrébins ainsi que les autres parties du continent africain soumises à la domination française; en un mot, l'ensemble de l'empire colonial français" (1), la Bibliothèque Nationale d'Alger ne

(1) Ghlamallah A., Hocine-Bey A., Tobbichi R..-Situation des bibliothécaires et des bibliothèques. Mémoire, ENSB, 1976. p.19

pouvait que dépendre de "sa mère", la Bibliothèque Nationale de Paris, qu'elle alimentait régulièrement.

C'est dans ce sens que le régime du dépôt légal en Algérie, étant régi par la loi du 19 mai 1925 - alors que celui de la Métropole était modifié par la loi du 21 juin 1943 - avait été modifié par le décret du 27 septembre 1956 à la lumière de cette dernière loi "après toutefois une légère adaptation pour tenir compte, d'une part de l'absence en ce pays des bibliothèques municipales classées et, d'autre part de la nécessité pour le gouverneur général de recevoir un exemplaire des documents remis par l'éditeur". Et, selon l'article 3 de ce décret "...les quatre exemplaires destinés à la Bibliothèque Nationale de Paris sont déposés à la Bibliothèque Nationale d'Alger habiletée à recevoir le dépôt au lieu et place de la Bibliothèque Nationale de Paris et en son nom. La Bibliothèque Nationale d'Alger conserve au moins l'un de ces quatre exemplaires et transmet les autres à la B.N. de Paris."(1)

3-1-2- Les bibliothèques de lecture publique

* Les bibliothèques municipales:

Sur les 186 petites et moyennes bibliothèques existantes en 1954 sur tout le territoire algérien, il y avait 57 bibliothèques municipales, concentrées pour l'essentiel dans les villes les plus importantes : Alger, Oran, Constantine, Sétif, Bône (Annaba depuis 1962) et Sidi-Bel-Abbès.

Elles étaient situées dans les agglomérations à forte concentration européenne.

La bibliothèque municipale d'Alger possédait, à elle seule, neuf annexes d'une importance aussi égale que celle des villes de l'intérieur. Ceci pour illustrer les disparités qui existaient en matière d'implantation des bibliothèques et de la diffusion de la culture.

Leur Fond était nécessairement variable, selon leur importance stratégique. La ville d'Alger comptait 76.000 volumes, Oran

(1) Décret du 27 sept. 1956. J.O. no 229, 1-2 oct.1956, p.9-321

30.000, Constantine 26.000 et Sétif 15.000. (1)

Pour le reste il existait :

3	bibliothèques	municipales	ayant	moins	de	10.000	volumes
2	"	"	"	"	"	5.000	"
6	"	"	"	"	"	3.000	"
12	"	"	"	"	"	2.000	"
7	"	"	"	"	"	1.000	"
23	bibliothèques	municipales	ayant	moins	de	500	volumes

Si ces chiffres peuvent traduire l'importance ou l'insuffisance des services rendus aux populations, nous devons nécessairement voir dans quelles proportions, quand on sait, qu'à la même date, en 1954, l'Algérie comptait 9.529.726 habitants. Alger comptait à elle seule et à la même année 570.086 habitants. Quatre années plus tard, en 1958, le chiffre de la population d'Alger était évalué à 675.000.

La gestion des bibliothèques, dépourvues pour la plupart, sauf pour les trois grandes villes- départements- de crédits, de moyens matériels, ne pouvaient prétendre à un personnel qualifié, ni à un personnel tout court. " Les instituteurs indigènes ne sont pas les derniers à contribuer à cette oeuvre d'expansion culturelle. Les bibliothèques d'Ain-Lelou, Aïn-Farès, Taourirt-Mimoun, Taka etc... sont confiées aux bons soins des directeurs d'écoles kabyles ou arabes ". (2)

*La Bibliothèque Centrale de Prêt d'Alger:

Créée en 1955, le 28 décembre, par arrêté ministériel, la B.C.P d'Alger était en réalité un service de lecture publique, dépendant de la Bibliothèque Nationale d'Alger et dont le directeur n'était autre que l'Administrateur de la B.N.

Elle devait desservir près de 300 centres d'importance inégale avec 2 bibliobus et un système de caisses-bibliothèques circulantes échangées trois fois par an. Les centres touchés étaient généralement des antennes communales, d'hôpitaux, d'établissements pénitenciers, foyers ruraux etc... Ces efforts étaient destinés à une population européenne, puisque la population "autochtone", surtout dans les zones rurales, était quasi analphabète.

(1) Lebel, Germaine.- La lecture publique en Algérie. Cahiers des bibliothèques de France, n° 11, 1954, p. 45-50

Les collections de cette bibliothèque, selon l'administrateur de la B.N. d'Alger et son directeur, comptait en 1958, 45.000 volumes.

*Les bibliothèques privées et les bibliothèques de Médersas:

Par rapport à cet ensemble de bibliothèques citées: B.N, B.C.P et B.M , il existait quelques rares bibliothèques privées, dépendantes d'ailleurs, d'associations religieuses, d'églises, de synagogues et celles créées par les Pères-Blancs, implantées essentiellement dans le sud algérien: Béchar, El-Bayadh, Biskra, Touggourt. A l'exception de l'association "des Amis du Livre" qui avait fondé en 1928 une bibliothèque dans la ville de Tlemcen et qui comptait environ 3.000 volumes en 1954, date à laquelle elle fut fermée, à cause du déclenchement de la guerre de Libération.

Concernant les bibliothèques de Médersas (1), elles ne furent ni nombreuses, ni fournies. Sur les 3 Médersas existantes à Alger, Constantine et Tlemcen, créées toutes en 1850 par les soins de l'administration coloniales, la bibliothèque de la Médersa de Constantine ne comptait dans sa collection aucun Manuscrit, celle d'Alger en comptait 30 et enfin celle de Tlemcen, de loin la plus riche, possédait 110 Manuscrits. Leurs Fonds respectifs s'évaluaient entre 1200 et 1800 volumes, en arabe et en français.

Ces bibliothèques, au vu des tâches et missions assignées aux Médersas ne pouvaient avoir un rôle important, ni un quelconque impact.

*La bibliothèque du Gouvernement Général:

Réservée exclusivement aux fonctionnaires de cette administration, elle était composée de 25.000 volumes, constitués en partie d'archives.

(1) Ecoles Franco-Musulmanes destinées aux "indigènes" musulmans".

3-1-3- Les bibliothèques universitaires

En 1962, il n'existait qu'une seule bibliothèque universitaire , celle d'Alger.

La loi du 20 décembre 1879 relative à l'enseignement supérieur en Algérie a permis de poser l'acte de naissance de la bibliothèque de l'université d'Alger.

Constituée des Fonds des quatre grandes écoles existantes à l'époque : l'Ecole de Médecine et Pharmacie et les trois écoles préparatoires à l'enseignement du droit, des lettres et des sciences la bibliothèque de l'université d'Alger, ne fut proclamée Bibliothèque Universitaire qu'à partir de la loi du 30 décembre 1909, qui accorda le titre de Facultés aux écoles supérieures d'Alger créant ainsi l'université.

La B.U a connue , au cours de ces années, une succession d'aménagement et d'agrandissement. De par sa position au milieu des bâtiments de l'université, elle connaissait un afflux régulier et important. Ses dimensions restaient toutefois réduits par rapport au nombre des visiteurs et de ses collections.

Le Fonds général atteignait en 1962 le chiffre de 500.000 volumes, avec une proportion de 1275 titres de périodiques dont 630 étrangers.

Deux années plutôt , en 1960, la bibliothèque comptait un effectif de 28 personnes, se répartissant comme suit :

- 1 conservateur
- 4 bibliothécaires
- 3 sous-bibliothécaires
- 2 agents dactylographe
- 18 magasiniers et gardiens

Face à un effectif d'étudiants de 7248, durant l'année 1962, la salle de lecture ne disposait que de 178 places. La B.U était la plus importante bibliothèque du Maghreb et recevait de ce fait les étudiants de tous les pays maghrébins. Elle n'a pu continuer ses services d'une façon régulière, au cours des dernières années, à

cause du climat de terrorisme, qui régnait entre 1960 et la veille de l'indépendance. Elle était obligée de fermer ses portes, plusieurs fois de suite, après les attentats qui se sont succédés, dans l'objectif de sa destruction. Notamment durant les 7-8 avril 1962 où un attentat de l'OAS a entraîné la destruction de plusieurs laboratoires, celui du 17 mai 1962, détruisant les bureaux et les registres d'inventaire. Le plus criminel survint le 7 juin 1962, détruisant pratiquement et entièrement les Fonds de cette bibliothèque. "En quelques heures disparurent dans les flammes la salle de lecture avec son mobilier, les usuels et les nombreuses collections qui garnissaient une grande galerie faisant le tour de la salle, les magasins situés au dessus contenant les collections du Journal Officiel, des quotidiens d'Alger et un grand nombre de thèses... Mais les ouvrages ordinaires des magasins situés sous la salle de lecture, s'ils n'ont pas brûlé, ont été très abimés par l'eau destinée à combattre l'incendie et un grand nombre sont inutilisables" (1) Ainsi disparurent en fumée l'équivalent de 500.000 documents.

Si nous voulons synthétiser ce tableau de l'action coloniale en matière de bibliothèques, nous pouvons dire que les réalisations, sans être négligeables, ne sont pas importantes. Au bout de 130 ans la France coloniale n'a pu réaliser, pour 10 millions d'habitants que :

- 1 Bibliothèque Nationale de 500.000 volumes
- 1 Bibliothèque Universitaire de 500.000 volumes (entièrement perdue en 1962)
- 57 bibliothèques municipales regroupant 150.000 volumes
- 120 autres bibliothèques regroupant 100.000 volumes
- 1 Bibliothèque Centrale de Prêt de 45.000 volumes.

Ces Fonds n'ont même pas été épargnés. Du transfert vers la Métropole, aux incendies et plastiquages des bibliothèques en passant par le pillage et la dévastation durant la seule année 1962, "l'héritage" laissé est finalement très loin d'atteindre ces chiffres

Sur ce fond de tableau assez sombre, les pouvoirs publics

(1) Bulletin des Bibliothèques de France, no 11, 7^{ème} année, nov. 1962 p. 551

issues de l'indépendance n'avaient pas beaucoup de choix. La reprise de la situation dans ce domaine était urgente. Quelle était , en parallèle à cette situation et à ce tableau, l'action entreprise en matière de bibliothèques et comment se présente la situation actuelle?

3-2- Les bibliothèques depuis 1962 : évolution, progrès et déséquilibres

Si la situation telle que décrite précédemment, d'une façon assez sommaire, ne peut que nous inspirer les grands traits pouvant et devant être nécessairement pris en charge pour la relève de ce secteur et de son développement, il n'est que plus intéressant, dans ce sens, de voir quels étaient les efforts déployés par les autorités politiques et les pouvoirs publics, face à cette situation.

L'héritage étant lourd et difficile à gérer - parcequ'il n'y avait rien à gérer mais à créer - les priorités ne pouvaient se faire au hasard des circonstances ou des secteurs.

Il était évident aussi que les priorités ne pouvaient se préciser par rapport au secteur des bibliothèques et plus généralement du secteur culturel face aux secteurs économiques et sociaux : l'industrie, l'agriculture et celui de l'éducation. Il ne pouvait en être autrement. Des moyens et capitaux immenses furent consacrés à ces secteurs, dans le cadre des plans successifs de développement

L'urgence dans le secteur de l'éducation était de fait. L'ouverture des écoles, lycées et université, dès octobre 1962 peut être considérée comme un exploit devant l'absence de cadres, de personnels qualifiés et le peu d'instituteurs et de professeurs que comptaient le pays après le départ du personnel colonial.

L'analphabétisme était de surcroît le problème le plus crucial auquel il fallait faire face. Il y avait 90% d'analphabètes. L'organisation des cours d'alphabétisation dans les écoles et lycées qu'on baptisa "universités populaires" a permis de fournir les premières vagues de fonctionnaires.

Face à ces tâches et d'autres, le secteur de la culture n'a pu être pris - timidement - en charge qu'à partir de 1965. Il était nécessaire, avant cette date, de maintenir et restaurer ce qui restait comme édifices et Fonds culturels.

Quels pouvaient être, dans ce contexte précis, la place et le rôle de la bibliothèque et par conséquent du bibliothécaire ?

Le rôle du bibliothécaire ne peut-être mieux illustré et précisé par l'action du seul bibliothécaire (1) que comptait le pays à cette date, par sa soumission aux autorités du pays d'un Plan d'Organisation des bibliothèques en Algérie, dès le mois de septembre 1962.

La place et le rôle de la bibliothèque ne pouvaient être, à leur tour, mieux définis dans ce même Plan d'Organisation des bibliothèques où M. Mahmoud Bouayed suggérait une nouvelle définition de la bibliothèque algérienne en ces termes : "La bibliothèque est aujourd'hui une école, un centre de formation, d'éducation et de culture et le bibliothécaire, un éducateur "; et d'ajouter "être le complément de l'école et de l'université, prendre la relève de la campagne d'alphabétisation, offrir à l'ouvrier et au paysan les moyens de se former, de se distraire, tel est le premier volet de l'action de la bibliothèque algérienne. Etre l'instrument de la recherche scientifique et de l'avancement des sciences, voici le deuxième volet de cette action." (2)

La bibliothèque devait nécessairement s'intégrer dans le processus global de développement en tant que support, structure et moyen culturel. Cette définition voulait se démarquer des définitions classiques, telles "La bibliothèque est une collection organisée...." ou "Les bibliothèques sont le conservatoire du patrimoine intellectuel de l'humanité" etc... La contestation de ces définitions classiques, même si elles sont fondées et reposant sur des critères valables, parcequ'applicables à d'autres réalités, préfigurerait déjà le rôle que doit jouer la bibliothèque en Algérie et par conséquent dans les pays en développement. En ce sens que cette dernière ne peut-être un organisme extrinsèque à la sphère idéologique et au développement social. Elle s'intègre fondamentalement au processus de développement.

Peut-on concevoir la bibliothèque, dans les pays du Tiers-Monde, fonctionnant sur le même modèle qu'une bibliothèque en France ou en Grande-Bretagne ? En dehors des immenses moyens, qu'il faudrait consacrer pour atteindre tel ou tel niveau de telle ou telle bibliothèque dans tel ou tel pays, il reste que les objectifs et les missions diffèrent en fonction des réalités (sociales, écono-

(1) Bouayed, Mahmoud .- Plan d'Organisation des bibliothèques en Algé

miques, culturelles et politiques) et des priorités que s'accorde le pays et qu'imposent ces réalités. Par conséquent les objectifs et missions assignés à la bibliothèque doivent impérativement tenir compte de ces éléments.

La fonction fondamentale de la bibliothèque, dans l'un comme dans l'autre cas, reste et demeurera sans conteste de mettre à disposition les connaissances et l'information, à travers le document, afin d'utilisation au service du développement et du progrès économique, social, culturel et enfin scientifique.

Mais la bibliothèque peut et doit développer d'autres activités complémentaires et nécessaires, au vu de sa position, dans un pays comme l'Algérie dans cette période particulière.

" Elle aura, en premier lieu, à soutenir la campagne d'alphabétisation en réorganisant en même temps que les cours, des séances de lecture à haute voix, des séances de lecture en groupe et de récitation, stimulant par là l'intérêt de ces nouveaux venus à l'instruction, par l'étude.

" Elle devra surtout leur révéler le monde des livres et de la lecture. Ainsi l'élève ne s'arrêtera pas au stade de l'alphabétisation. Grâce à la bibliothèque il volera de ses propres ailes et enrichira son acquis au lieu de le perdre comme il advint dans plusieurs pays nouvellement indépendant où les campagnes d'alphabétisation n'ont jamais atteint les résultats espérés

" La bibliothèque algérienne devra par ailleurs récupérer tous les compatriotes jeunes ou vieux qui ont dû interrompre leurs études. Elle leur permettra de compléter leur formation intellectuelle en leur révélant à eux aussi le monde du livre et de la lecture

" La bibliothèque algérienne sera le complément indispensable de l'école et de l'université. Construire une école dans un village ou dans un quartier n'est pas suffisant. Il faut qu'elle soit accompagnée d'une bibliothèque.

" La bibliothèque algérienne pourra jouer un rôle important dans la réussite de la Révolution Agraire et de la promotion socia-

le de la paysannerie en mettant à la disposition des paysans, dans les bibliothèques publiques, des ouvrages simplifiés sur les méthodes d'agriculture, les plantes, les machines, l'élevage, l'hygiène individuelle, etc...

" La bibliothèque algérienne sera, par la nature de ses fonds et de son organisation, tournée vers l'avenir. Elle rejettera toute imitation aveugle des bibliothèques étrangères. Au contraire, elle tiendra compte, par son organisation et la constitution de ses fonds, des besoins du peuple, et s'inspirera des méthodes appliquées dans les pays qui ont eu à résoudre des problèmes semblables aux nôtres "(1)

Ces missions et tâches fixées à la bibliothèque algérienne découlant du Plan d'Organisation des Bibliothèques, tenaient fondamentalement compte des réalités de la période qui a suivie l'indépendance. Ce plan inspirera largement l'action des pouvoirs publics à l'époque. A l'occasion de la première "journée du livre" le 7 juin 1963, jour du premier anniversaire de l'incendie de la bibliothèque universitaire d'Alger, le Ministre de l'Education Nationale, dans un discours officiel, présentera ce Plan. Il sera d'ailleurs, tout de suite après, à la base de l'action de l'ensemble des bibliothèques, notamment la Bibliothèque Nationale.

Mais l'esprit qui animait ces actions et cet enthousiasme, s'estompera au fur et à mesure que le pays progressait dans ses réalisations et que les besoins grandissaient. Un réel paradoxe. Les priorités se redéfinissaient et l'intérêt pour le domaine du livre et des bibliothèques, s'il ne fut pas détourné, il n'était qu'une priorité par "intermittance" comme d'ailleurs tout le secteur de la culture, au grès des responsables officiels qui se sont succédés et chargés de ce secteur.

Si des efforts importants ont été fait depuis 1962, dans le secteur des bibliothèques et se continuent à travers le volume des crédits alloués, pour la restauration, la construction de nouvelles bibliothèques, l'acquisition et le renouvellement de leurs fonds

(1) M. Bouayed. op. cit.

la formation du personnel et ressortent à travers l'impact qu'a désormais la bibliothèque et le livre en Algérie sur la population de jeune âge, autrement dit, sur les nouvelles générations, il reste que ces résultats demeurent en deçà des besoins réels et des objectifs tracés.

L'absence d'une politique globale et d'objectifs précis, après cette période, limitaient cet impact.

Si dans une première période, il s'agissait de prendre en charge les bibliothèques héritées de la colonisation, redéfinir leurs tâches et leur faire jouer pleinement leur rôle, à travers l'agrandissement de leurs structures d'accueil, l'accroissement de leurs collections et l'amélioration de leurs services...cet objectif était pleinement atteint, par contre la redéfinition de nouveaux objectifs pour les périodes qui suivirent manquaient de précision.

Les déséquilibres apparurent surtout et au fur et à mesure des restructurations administratives et des changements de tutelles pour les bibliothèques déjà très peu à l'époque et sans statut.

Dès l'indépendance, l'ensemble des bibliothèques, y compris la Bibliothèque Nationale, furent rattachées au Ministère de l'Ori-
ntation Nationale, à travers le "Bureau des Bibliothèques". En 1965, c'est le Ministère de l'Education Nationale qui en aura la charge, à travers sa Direction des Affaires Culturelles et sa Sous-Direction des Arts, Musées et Bibliothèques.

Cinq ans plus tard, en 1970, et après la réorganisation structurelle du Gouvernement, le Ministère de l'Education Nationale éclate et les bibliothèques sont partagées entre deux ministères, celui de l'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique qui se voit attribuer les bibliothèques universitaires et celles des grandes écoles et instituts et celui de l'Information et de la Culture qui hérite, lui, de la Bibliothèque Nationale et des bibliothèques de lecture publiques.

Mais, ce partage, aussi nécessaire soit-il, a créé un sérieux déséquilibre entre, d'une part les bibliothèques universitaires

et d'instituts qui vont bénéficier d'importants moyens financiers et de personnels, plus ou moins, qualifiés, formés par les propres structures du ministère de tutelle, mais surtout de la formation à l'étranger dont le monopole et la politique d'envoi revient au M.E.S.R.S et, d'autre part les bibliothèques de lecture publique relevant d'un secteur culturel général qui, comme nous l'avons souligné, n'était pas la priorité des priorités, excepté la B.N, qui ayant un statut particulier n'a pas souffert jusqu'ici d'absence de crédits, ni de personnels, encore moins d'un statut propre. Ce n'est pas le cas des bibliothèques de lecture publique qui chevauchaient entre les Assemblées Populaires Communales sous tutelle du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales d'une part et de la Direction de la Culture de la Wilaya relevant du Ministère de l'Information et de la Culture d'autre part.

Le développement spectaculaire et la multiplication des bibliothèques et centres de documentation au niveau des universités s'accompagnaient d'une stagnation dans le secteur des bibliothèques publiques.

Plusieurs éléments ont concourus et concourent à cet état de fait. De par sa position, la communauté universitaire, consciente et sensible à cet "enjeu" (dans le savoir) que constitue la bibliothèque, arrive à dynamiser ce secteur, sinon à imposer son "poids" vis à vis des pouvoirs publics, concernant la nécessité du document et par conséquent de la bibliothèque. En effet, l'université ne peut se concevoir sans document, donc sans bibliothèque.

A l'opposé, la situation des bibliothèques publiques relève du seul bon vouloir des pouvoirs publics. L'absence de lecteurs potentiels, d'une pratique de la lecture à grande échelle - la lecture est loin de se faire sentir comme besoin - fait que l'enjeu soit insignifiant. En effet, les pressions ne peuvent s'exercer avec autant d'intérêt, pour l'ouverture d'une bibliothèque, sa bonne organisation ou l'amélioration de ses services comme c'est le cas pour les B.U. Les présidents d'Assemblées Populaires Communales (A.P.C) ne peuvent être inquiétés pour leur mandat électoral à cause

d'une bibliothèque. L'enjeu est - pour eux et pour la population - ailleurs, les préoccupations aussi.

L'absence de pôles revendicatifs, d'associations et d'un corps professionnel mais aussi de traditions, dans ce domaine, ne font que renforcer ces déséquilibres.

La restructuration du Ministère de l'Information et de la Culture à travers le décret no 75-31 du 22 janvier 1975 portant organisation de l'administration centrale de ce ministère, laissait supposer un intérêt beaucoup plus marqué pour la culture et une nouvelle impulsion pour le secteur du livre et de la lecture.

Cette réorganisation a en effet porté une sérieuse option dans la prise en charge structurelle de l'ensemble des bibliothèques dépendantes de ce Ministère.

La mise sur pied d'une Direction de la Lecture Publique et de la Documentation avec pour fonction, la promotion de la lecture publique, l'organisation de l'information documentaire destinée à l'activité du Ministère et la réalisation de publications destinées à faire connaître l'Algérie et ses réalisations dans les domaines importants de l'activité nationale, visait l'implantation d'un réseau homogène et bien structuré de bibliothèques publiques. Cette Direction était secondée par deux importantes sous-directions, celle de la Documentation et celle de la Lecture Publique et des Bibliothèques. Cette dernière est chargée de la promotion de la lecture publique par :

- * la réalisation d'études prospectives préalables à la mise en place des structures de lecture publique adéquates,
- * l'élaboration et le contrôle de la réglementation organisant la lecture publique à l'échelle nationale,
- * l'assistance technique aux bibliothèques notamment au moyen de stages, séminaires, colloques ainsi que de publications traitant de l'organisation et du fonctionnement des bibliothèques publiques,
- * la création de conditions propres à la mise sur pied d'un Office National des Bibliothèques et de la Lecture Publique

Elle est aussi chargée de:

- * coordonner et animer les activités des bibliothèques et

services de documentation publics,

- * participer avec les services et organismes concernés à la diffusion de la culture par le livre et le document que les bibliothèques et centres de documentation sont amenés à conserver et à communiquer,
- * former, informer et perfectionner les personnels des bibliothèques et services de documentation publics.

C'est finalement sur cette Sous-Direction de la Lecture Publi- que et des Bibliothèques que repose désormais le développement de la lecture publique en Algérie.

L'apport de cette structure, depuis sa création, est assez estimable dans le sens qu'elle a pu mettre, comme nous le verrons en détail par la suite, en marche et à exécution certains projets, notamment un réseau de lecture publique et la fixation des éléments d'un programme de construction de bibliothèques : bibliothèques de wilayas, bibliothèques de prêt, Maisons de la culture etc...

Dans l'objectif de rendre compte de l'ensemble de ces efforts et des déséquilibres, au niveau, non seulement, des bibliothèques relevant du M.I.C mais aussi des bibliothèques universitaires et des bibliothèques scolaires, il nous faut voir, dans ce sens, quelles étaient les étapes d'évolution de la bibliothèque en Algé- rie, car "comme partout dans le monde, toutes les bibliothèques algériennes n'ont pas la même organisation et ne jouent pas le même rôle" (1); en précisant toutefois, que, si la bibliothèque algérienne a chevauché, durant la première période qui a suivi l'indépendance, entre la décolonisation et la renaissance, vingt ou vingt quatre années après- le temps de la décolonisation ne peut durer indéfini- ment et le temps de la renaissance doit donner nécessairement place au développement multiforme de cette bibliothèque et à son rayonne- ment- qu'en est-il dans la réalité ?

(1) M. Bouayed. - La Bibliothèque Nationale d'Algérie. Alger, MIC, 1967. p.8

3-2-1- La Bibliothèque Nationale

- Les premières activités de la B.N :

A partir de 1962, la Bibliothèque Nationale a radicalement changé d'orientation. D'après les propos de son directeur "En premier, elle contribue à cette démocratisation de la culture appelée de tous les vœux des responsables de l'éducation dans le pays. Elle n'est pas seulement réservée aux chercheurs ou aux étudiants et enseignants; elle est ouverte à tous et à toutes, et les nouvelles acquisitions d'ouvrages et de périodiques ont été adaptées à cette nouvelle catégorie de lecteurs" et d'ajouter "mais la culture algérienne doit-être aussi nationale, ceci est le deuxième aspect de la nouvelle orientation de la Bibliothèque Nationale. Des efforts particuliers sont tentés pour combler les lacunes du fonds arabe et réunir une documentation des plus complètes sur des sujets relatifs à notre passé, à notre littérature, à notre art et à tous les aspects de notre civilisation. Par des achats, des échanges, des dons des microfilmages de manuscrits, la publication de notre patrimoine culturel, encore inconnu dans le monde, la Bibliothèque Nationale concrétise le deuxième aspect de sa nouvelle orientation." (1)

Ces orientations devaient être concrétisées par des actions notamment en matière de structures d'accueil et de modernisation de l'équipement matériel. C'est ce qui ressort à travers le rapport-bilan sur l'activité de la B.N, daté du 3 mai 1975.

Au long de ces années - 1962-1975 - l'évolution physique du bâtiment et le développement du matériel se précisaient graduellement. C'est ainsi qu'en 1964, une nouvelle salle de catalogage fut aménagée permettant au Fond arabe en plein développement de disposer d'une salle spéciale. En 1966, c'est l'agrandissement des magasins et l'achat d'un autoclave permettant la lutte contre les parasites. En 1967, l'aménagement et l'équipement d'une salle de périodiques. En 1969, le réaménagement et l'équipement de la discothèque d'un matériel moderne d'audition ainsi que l'acquisition de matériels d'exposition. Enfin, en 1970 et 1974, c'est la construction et l'équipement d'un atelier de reliure, permettant à la B.N de couvrir

(1) M. Bouayed. op. cit. p.18

ses propres besoins en reliure et la dotation de l'atelier de reprographie d'un matériel moderne. L'extension des magasins à livres, permettant de contenir 2 millions de volumes, a été réalisé durant ces mêmes années.

La B.N est équipé de la façon la plus moderne: climatisation, chauffage, ascenseurs, monte-charges, communications des bulletins de lecture par tubes pneumatiques, tableau de signalisation lumineuse, appareils de détection d'incendie, appareils de mesure pour le degré hygrométrique et divers instruments pour la restauration et l'entretien de livres.

Ses proportions sont importantes. Sa superficie totale est de 4.800 m² avec une façade de 120 mètres. Elle possède 3 salles de lecture contenant 450 places.

Mais cet aspect matériel et structurel n'était pas la seule activité de la B.N. Elle contribua surtout à l'organisation d'un stage de formation de sous-bibliothécaires, archivistes-adjoints et documentalistes-adjoints dès 1963, la prise en charge de la lecture publique, avec l'achat de bibliobus, dès 1962-1963 et leur déplacement vers les villes et les villages de l'intérieur, aux usines, établissements scolaires, casernes militaires, bibliothèques d'hôpitaux etc... et l'organisation du prêt à cette échelle par son service de Lecture Publique. Cette expérience n'a pu se continuer et la B.N a dû abandonner cette activité, vers les années 1970, devant le développement des bibliothèques municipales et autres bibliothèques, mais aussi face au souci des pouvoirs publics de sauvegarder et voir jouer la B.N son rôle de conservateur du patrimoine culturel national et de bibliothèque de recherche.

L'élaboration, dès 1963, de la "Bibliographie de l'Algérie", reste une réalisation importante de la B.N.

L'ordonnance no 70-34 du 29 mai 1970 viendra affirmer le statut de la Bibliothèque Nationale en dotant cette dernière de la personnalité civile et l'autonomie financière et la précision de ses attributions. Ce statut vient affirmer le rôle primordial de la B.N et son importance nationale en tant qu'institution culturelle.

- Les structures et les Fonds :

En dehors des départements et services chargés des aspects de gestion administrative et matérielle , tels l'atelier de reliure et de restauration des livres, des expositions, de reprographie, microfilmage et photocopie etc... notons la présence de services très importants comme , le service des relations extérieurs et des échanges, le service du Dépôt Légal et de la bibliographie de l'Algérie, le service du prêt et les services qui s'articulent autour des principaux Fonds de la Bibliothèque .

* Le Fond arabe :C'est le premier fond qui a été pris en charge au vu de l'orientation du pays en matière d'arabisation mais aussi de la faiblesse et les lacunes de ce fond, longtemps négligé par la colonisation. L'absence de relations entre les pays arabes et le statut de la langue arabe , avant l'indépendance ont contribué à cet état. l'intérêt porté actuellement à ce fond a permis son accroissement , qui s'élevait en 1967 à 70.000 volumes. Les ouvrages de base et les grandes collections de caractère encyclopédique , en provenance du Maghreb, des pays arabes du Moyen-Orient , des pays européens et de l'Inde figurent dans ce fond.

Tableau 11 Evolution du Fond en volumes.

Année	1967	1976	1979	1980	1983
Fond	70.000	150.000	170.000	176.000	190.000

Source:M.I.C

* Le Fond des Manuscrits :Ce fond regroupe actuellement 3.600 Manuscrits persans, turcs et surtout arabes,"précieux tant par l'ancienneté que par la rareté ou la richesse de l'illustration. Certains d'entre-eux datent des 11ème, 12ème et 13ème siècles et peuvent être comparés aux plus beaux spécimens médiévaux de l'Europe occidentale"; tels :-AL-Muwatta, recueil de Hadiths exécuté en 590/1194 par Abou Youssef Yacoub,
-Lexique de Jawhari, 876/1471-72
-Coran microscopique de forme octogonale , doré, sur tranche à encadrement bleu et or, écrit en 1016/1607-8, par un persan Imâd Ben Brahim

-Coran écrit en 768/1367 par Mutahbar Ibn Moham-
med Al-Hamawi etc...

Malheureusement certains de ces Manuscrits ont disparus peu
avant l'indépendance.

La B.N a entamé, depuis un certain temps , le microfilmage
des nombreux Manuscrits, conservés et appartenant à des bibliothè-
ques privées, à travers tout le pays, notamment dans les zones que
la colonisation n'est pas arrivée à dépouillées.

* Le fond maghrébin : C'est l'un des plus riches du monde. Il
comprend une importante documentation sur les trois pays du Maghreb
- Algérie, Maroc, Tunisie - à travers toutes les disciplines.

* Le fond international : Il comprend essentiellement des
ouvrages à caractère encyclopédique, en langues étrangères et plus
particulièrement en Français. IL reste le fond le plus important de
la bibliothèque avec 450.000 volumes en 1967 puis 775.000 volumes
en 1985.

Il s'élargit à l'ensemble des parties du monde et plus parti-
culièrement l'Afrique. Son développement s'oriente vers les sciences
humaines et les aspects de la civilisation et du développement.

* Le fond des périodique : Grâce au dépôt légal, mais surtout
aux abonnements, dons et échanges, le fond des périodiques avoisine
les 3.000 journaux quotidiens, hebdomadaires et revues. Depuis
l'indépendance l'accent est surtout mis sur l'abonnement à des
revues et journaux africains ou concernant l'Afrique.

L'élaboration d'un catalogue collectif des périodiques en
cours, reçus par les principales bibliothèques d'Algérie, reste une
réalisation importante dans ce domaine.

* La Bibliothèque Musicale : Hérité principalement de l'im-
portante bibliothèque de l'ancienne Société des Beaux-Arts d'Alger,
le fond de la bibliothèque musicale compte actuellement plus de
22.000 partitions (opéras, musiques d'orchestre, musique de chambre)

* La Discothèque : Comprenant en 1967 près de 2.600 disques
dont 2.100 microsillons de musique arabe, maghrébine et orientale,

européenne, classique et moderne, opéras, textes enregistrés (théâtre, extraits littéraires) et enfin des disques de langues, le fond de la discothèque s'est élargi en 1983 à 4287 disques et bandes sonores.

* La photothèque et la cartotheque : Ce service réunit et classe l'ensemble des estampes, photographies, cartes postales, affiches, cartes de géographies etc...Il possède une collection d'estampes sur l'Algérie datant des 17ème, 18ème et 19ème siècles, d'une valeur inestimable.

Le fond est composé actuellement de 6.000 estampes, 800 cartes postales et 360 cartes et plans géographiques.

- Le Dépôt Légal et la "Bibliographie de l'Algérie" :

Dès 1962, la loi sur le Dépôt Légal fut appliquée, exigeant de tous les imprimeurs et éditeurs du pays la remise à la Bibliothèque Nationale, à la préfecture la plus proche et à la bibliothèque du Palais du Gouvernement un certain nombre d'exemplaires de leur production imprimée ou audio-visuelle.

La loi précise que les imprimés de toute nature (livres, périodiques, brochures, gravures, affiches, cartes de géographie, cartes postales, les tirages multigraphiés, assimilés aux imprimés, les oeuvres musicales, photographiques, cinématographiques, phonographiques), mis en vente, en distribution, en location ou cédés pour la reproduction sont soumis à la formalité du Dépôt Légal.

Les éditeurs doivent déposer 4 exemplaires de tout ce qu'ils produisent à la Bibliothèque Nationale (sauf en ce qui concerne les tirages de luxe et de disques dont le dépôt est limité à 2 exemplaires) et 1 exemplaire au Palais du Gouvernement. Les imprimeurs doivent déposer 1 exemplaire à la B.N et un autre à la préfecture.

Les dispositions juridiques régissant le dépôt légal furent légèrement modifiées avec les nouvelles lois instituant le monopole de l'édition et la diffusion du livre.

Le Dépôt Légal a permis jusqu'ici à la Bibliothèque Nationale de jouer un rôle de conservateur de tout ce qui a été produit sur le territoire national et la maîtrise de l'ensemble de la production éditoriale et d'imprimés.

Il a donné à la B.N la possibilité de confectionner et de publier dès 1963 la "Bibliographie de l'Algérie".

La "Bibliographie de l'Algérie" est alimentée par le Dépôt Légal . Il s'agit d'une publication périodique (semestrielle) signalant toute la production imprimée de l'Algérie. Elle est une Bibliographie Nationale. A ce titre le directeur de la B.N précisait " Par la publication d'une Bibliographie Nationale , la Bibliothèque Nationale est une vitrine de l'Algérie à l'étranger. Cette Bibliographie de l'Algérie publiée par la Bibliothèque Nationale dresse régulièrement à l'intention de tous les chercheurs et à tous ceux qui s'intéressent à l'Algérie à l'étranger, un inventaire des publications de notre pays..." et d'ajouter " elle renseigne des correspondants de tous les continents sur les différents aspects de la vie de notre pays. Placée à un carrefour d'échanges internationaux , elle contribue ainsi à faire connaître dans le monde, la réalité algérienne et notre culture nationale". (1)

Le premier numéro de cette bibliographie est daté du 1er octobre 1963 . Elle est aujourd'hui à son 45ème numéro.(1985) La parution régulière -semestrielle - de cette publication , fait d'elle, un sérieux outil de travail pour les chercheurs, universitaires, journalistes et autres.

Une autre publication , sous le titre "Bibliographies et catalogues" vient s'ajouter à la première depuis quelques temps. 7 numéros ont parus jusqu'ici.

(1) M. Bouayed op. cit. p.21

3-2-2- Les bibliothèques universitaires

- Les bibliothèques à la lumière de la "Refonte de l'Enseignement Supérieur":

L'année 1971 a vu paraître les textes concernant la Refonte de l'Enseignement Supérieur (R.E.S) qui viennent consacrer la démocratisation de l'université et l'accès des différentes couches et catégories sociales à l'enseignement supérieur.

Cette démocratisation de l'enseignement supérieur a entraîné un accroissement important des effectifs de la population estudiantine. De 3.500 étudiants en 1962-63 le chiffre d'étudiants inscrits à l'université atteignait en 1980 , 68.498 (1) . En 1982 , ce chiffre dépassait les 80.000 étudiants. Il est actuellement de 105.000 .

L'évolution des structures d'accueil a été , elle aussi, plus qu'importante . D'une université et une seule en 1962 (celle d'Alger), l'Algérie compte actuellement pas moins de 14 universités et centres universitaires, répartis sur tout le territoire national et un projet de 10 autres centres universitaires pour les années à venir ,sur un total de 57 établissements supérieurs.

Les besoins en cadres, formés et opérationnels pour tous les secteurs de l'économie et la vie nationales, ont poussés les pouvoirs publics à donner une importance et un intérêt accru à l'université et l'enseignement supérieur en général. La dotation de ce secteur en moyens financiers et matériels a fait de lui un "secteur de pointe".

Mais l'avènement de la R.E.S, l'accroissement des effectifs et la disponibilité des moyens ont permis surtout l'éclatement de l'université et la multiplication d'instituts en lieu et place des anciens départements et anciennes facultés. Le développement d'instituts, de départements, laboratoires etc... qui s'évaluent aujourd'hui à une centaine, a non seulement eu un impact sur l'accroissement du budget mais il a entraîné la dotation de ces instituts, départements et autres, de supports documentaires et de bibliothèques.

(1) L'Algérie en chiffres. Alger, SNED, 1980.

En effet, si auparavant les bibliothèques ne pouvaient se concevoir que centralisées au niveau de l'université "mère" à l'exemple de la Bibliothèque Universitaire d'Alger, l'évolution des besoins et des structures a permis la dotation de chaque institut et département d'une bibliothèque ou centre de documentation.

Après l'éclatement de l'université d'Alger centre et en dehors de la Bibliothèque Centrale d'Alger on compte aujourd'hui pas moins de 10 instituts et départements disposant de bibliothèques. A cela il faudrait ajouter l'Université des Sciences et de la Technologie d'Alger (USTA) créée en 1976, qui dispose d'une -1- bibliothèque centrale et de 4 bibliothèques d'instituts.

D'autres établissements supérieurs localisés à Alger, au nombre de 8, comptent autant de bibliothèques.

A Oran dont l'université a été créée en 1965, il existe une bibliothèque centrale et 8 bibliothèques d'instituts, auxquelles il faut ajouter la bibliothèque centrale de l'Université des Sciences et Technologies d'Oran ainsi que celles des deux établissements supérieurs, l'Ecole nationale d'enseignement polytechnique et l'institut de télécommunications.

A Constantine, l'université abrite une bibliothèque centrale et 13 bibliothèques d'instituts et de départements.

Pour ce qui est de l'université d'Annaba elle ne dispose jusqu'ici que d'une bibliothèque centralisée, mais vu les projets de son extension, elle est appelée à mettre sur pied des "noyaux" de centres de documentation et de bibliothèques au niveau des instituts et départements qu'elle abrite.

Ajoutons à ce tableau l'importance que commencent à avoir les bibliothèques des centres universitaires de Batna, Mostaganem, Sétif, Sidi-Bel-Abbès, Tiaret, Tizi-Ouzou, Tlemcen et la toute récente celle de Blida.

Les projets de création de centres universitaires à Biskra, Chlef, M'Sila, Guelma et Oum-El-Bouaghi et qui semblent assez avancés préfigurent la carte universitaire que les pouvoirs publics ont

décidés de mettre au point et dont les textes de création ont fait l'objet de discussion au sein de la communauté universitaire ,durant toute l'année universitaire 1983-84, dans l'objectif de leur enrichissement.

Ce déploiement en matière de bibliothèques au sein de l'université est fondamentalement lié au statut même de l'université, en tant que structure et organisme chargé de conserver, d'interpréter et faire progresser le savoir, mais aussi de former les diplômés et chercheurs nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Le rôle de la bibliothèque, dans ce contexte , est primordial dont le sens ou elle est amenée à servir ces objectifs en tant que support et structure. "La bibliothèque est l'organisme le mieux placé, pour rassembler et classer ces connaissances en vue de leur utilisation, ainsi que pour fournir les services et installations de nature à favoriser cette utilisation".(1)

Mais , ce remarquable développement du secteur universitaire et de ses bibliothèques ne peut nous cacher les insuffisances inhérentes à ce développement qui les caractérisent en matière de gestion, de politique d'acquisition et d'absence de personnels qualifiés.

- Les fonds et leur gestion :

L'importance des fonds des bibliothèques universitaires et des bibliothèques d'institut varie entre les chiffres de 5.000 volumes et 600.000 ouvrages.

Les bibliothèques centrales d'universités sont les mieux fournies et jouent le rôle de "bibliothèque--conseil" pour les bibliothèques d'instituts en matière d'orientation , d'organisation et de gestion. L'exemple de la bibliothèque centrale de l'université d'Alger est à ce titre remarquable, puisqu'elle reste l'une des plus importantes bibliothèques universitaires du Maghreb et de l'Afrique, avec une collection de 600.000 volumes dont un fond de 35.000 volumes en langue arabe. Détruite à la veille de l'indépendance , elle

(1) Morris A. Gelfand.- Les bibliothèques universitaires dans les pays en voie de développement. Paris, Unesco, 1968. p.13

fut reconstruite et ses fonds reconstitués grâce en partie au Comité International pour la Reconstruction de la Bibliothèque Universitaire d'Alger (C.I.R.B.U.A) créée en décembre 1962. Elle compte actuellement l'équivalent de 1.500 périodique et fonctionne avec un personnel voisinant la trentaine dont la plupart sont formés et qualifiés.

Ses salles de lecture s'élargissent à 330 places.

La bibliothèque centrale de l'université d'Oran regroupe une bien moins importante collection de 70.000 monographies, 900 titres de périodiques et 300 thèses. La politique des responsables de cette bibliothèque consistait et consiste encore à doter plutôt les bibliothèques d'instituts et l'accroissement de leur collection du fait de son installation provisoire et la perspective de la réception prochaine d'un nouveau bâtiment qui aura une capacité d'accueil d'environ un million de volumes. Cette réception est prévue pour le début de la rentrée universitaire prochaine - 1986-87 -

La bibliothèque centrale de l'Université des Sciences et Technologies d'Oran abrite une collection de 45.000 volumes, 275 titres de périodiques et une salle de lecture d'une capacité de 450 places.

La bibliothèque de l'université de Constantine qui de loin est la plus récente et la plus moderne regroupe une collection de 135.000 volumes dont 24.000 en langue arabe et 850 titres de périodiques.

Enfin, concernant la bibliothèque de l'université d'Annaba elle possède une collection de 15.000 ouvrages.

Ces données ne concernent que les seules bibliothèques centrales en d'autres termes les bibliothèques universitaires pluridisciplinaires. Les bibliothèques spécialisées d'instituts ou de grandes écoles, les bibliothèques spécialisées de département, de sections ou de laboratoires, ainsi que les bibliothèques des cités universitaires qui sont importantes par le nombre abritent des collections peu importantes variant entre 6.000 et 20.000 volumes.

De par leurs structures, la spécialisation de leur fond et les besoins de leurs utilisateurs, ces bibliothèques d'instituts, de départements etc... ne peuvent regrouper une collection importante. Ajoutons à cela les restructurations continues que connaissent les universités et les instituts et dues à la spécialisation accrue dans tous les domaines de la connaissance entraînent les bibliothèques à se spécialiser davantage dans leur fond pour faire face aux besoins des utilisateurs. Leur morcellement est moins un handicap au sein d'une grande université où les services de l'ensemble des bibliothèques doivent se compléter.

Tableau 12

Dénomination	Nbre d'ouvrages	Périodiques
Bibliothèque Universitaire d'Alger	600.000	1.500
Bibliothèque Centrale de l'Université de Constantine	135.000	850
Bibliothèque Centrale de l'Université d'Oran	70.000	900
Bibliothèque Centrale de l'Université de Annaba	15.000	-
Bibliothèque de l'U.S.T.O	45.000	275
Bibliothèque de l'U.S.T.A	50.000	-

Si les bibliothèques d'instituts, de département et de laboratoires se multiplient au fur et à mesure de l'avance du savoir et l'université algérienne, les bibliothèques ^{centrales} joueront, de plus en plus un rôle centralisateur par la variété de leur fond où le côté encyclopédique sera privilégié. Cette tendance commence à apparaître ces dernières années, notamment à travers les politiques d'acquisitions et l'orientation vers la construction de grande bibliothèques avec des capacités de stockage de 1 et 2 millions de volumes. C'est le cas de la bibliothèque de l'université de Constantine, construite en 1970, c'est aussi le cas de la bibliothèque universitaire d'Oran

qui va bientôt être réceptionnée et enfin celle du complexe universitaire de l'U.S.T.Oran qui reste en construction.

Il est toutefois remarquable que cette évolution et ses progrès perdent considérablement en impact au sein de la population universitaire, chercheurs, enseignants et étudiants en tant qu'utilisateurs potentiels de ces bibliothèques universitaires, face à la gestion déficiente de certaines dans certaines universités. Ce problème de gestion est accentué par l'insuffisance en personnels qualifiés sinon compétents, pourvus d'une autorité en rapport avec les responsabilités qui leur sont accordées. Cette situation est toujours liée au fait qu'on accorde guère d'importance aux aptitudes professionnelles et intellectuelles des bibliothécaires et par conséquent l'apport en services de la bibliothèque est toujours en deçà de ce qu'on attend d'elle.

L'absence d'un statut propre à la bibliothèque universitaire ajoute la confusion dans la définition de ses tâches et ses objectifs, qui échappent souvent à l'administration centrale de l'université et se voit confier à la bibliothèque des tâches qui n'ont rien à voir avec sa vocation.

Ajoutons à ces éléments, l'absence d'une institution de coordination qui jouerait le rôle d'intégration des ressources de l'ensemble de ces bibliothèques et de leurs services, mais aussi en matière d'orientation.

3-2-3- Les bibliothèques scolaires et les bibliothèques
publiques

- Les bibliothèques scolaires:

L'importance de la population scolarisée depuis 1962 est d'évidence. 82% des enfants en âge d'accéder à l'école sont aujourd'hui scolarisés, soit un chiffre de 4.063.055 enfants en 1980-81, (1) alors qu'en 1962-63 ce chiffre était de 809.559 écoliers.

Là aussi, le développement des structures d'accueil: écoles collèges et lycées était pris en charge très tôt et avec tous les moyens possibles. Le résultat de ces efforts est la présence de l'école dans toutes les communes et les villages et sur tout le territoire national; de même pour les lycées d'enseignement moyen et secondaire.

La présence de la bibliothèque au sein de chacun de ces établissements si parfois elle est effective, son opérationnalité n'est pas toujours évidente. C'est ce qui fait dire à M. Bouayed, "...Même quand l'établissement dispose d'une bibliothèque, les enseignants n'ont que rarement la possibilité d'initier leurs élèves à la lecture individuelle et de les emmener à la bibliothèque de l'école". (2)

En effet , l'intérêt pour la bibliothèque au sein de l'école du collègue ou du lycée reste problématique. Créée dans un objectif d'initiation à la lecture , notamment pour l'enfant (l'écolier) mais aussi comme support au contenu du cursus scolaire, la bibliothèque scolaire n'est jamais appréciée de la même façon par le responsable de l'établissement , l'enseignant ou l'écolier. Sa fréquentation volontaire par les écoliers, collégiens ou lycéens n'est pas toujours vue d'un bon oeil par le responsable de l'établissement qui préfère "prendre soin" du fonds, plutôt que de le laisser entre les mains de ses élèves ; ceci quand la bibliothèque n'est pas considérée ^{comme} endroit et moyen de punition pour l'élève indiscipliné dans certains établissements.

(1) Annuaire Statistique de l'Algérie.- Alger, Office National des Statistiques, 1982.

(2) M. Bouayed .- Le livre et la lecture en Algérie.Paris, Unesco, 1985. p. 45

Dans ce cas précis, la question de l'intérêt porte beaucoup plus sur le contenu qu'offrent les fonds de ces bibliothèques que sur la fréquentation de cette dernière par les élèves. Supervisée généralement par le directeur du collège ou du lycée, assisté d'un conseil de professeurs, la bibliothèque ne fonctionne que suivant un horaire précis - pendant les heures d'étude - et suivant une politique d'acquisition qui ne tient pas compte des besoins de la population d'écoliers, de collégiens ou de lycéens.

Ce désintérêt n'est pas à généraliser et reste relatif car la bibliothèque scolaire garde toute son importance, beaucoup plus au niveau du lycée que du collège et du collège que de l'école. Ce qui peut relever, à notre sens, du paradoxe.

Mais toutes ces insuffisances, n'ont pas découragé le Ministère de l'Education et de l'Enseignement Fondamental de décider la création de bibliothèques scolaires, dans le cadre des nombreuses constructions d'établissements scolaires récentes ou en cours.

- Les bibliothèques publiques : réseau et structures :

Si les bibliothèques universitaires disposent de toutes les conditions pour leur développement et l'amélioration de leurs services et restent malgré tout handicapées par leur mauvaise gestion et l'absence de coordination et si les bibliothèques scolaires souffrent d'une mauvaise politique d'acquisition et de "fréquentation", les bibliothèques publiques, quand à elles et en définitif, souffrent des maux et des uns et des autres. Ajoutés à cela les distorsions d'un réseau de lecture publique visibles au niveau et des structures et des objectifs de ces structures. Disons, en un mot, que les bibliothèques de lecture publique ont été jusqu'ici les parents pauvres d'une politique des bibliothèques.

Si l'année 1975 a apporté avec elle un espoir et une ébauche de solution pour la lecture publique en Algérie, à travers la réorganisation de l'administration centrale du Ministère de l'Information et de la Culture et sa dotation d'une structure chargée exclusivement des bibliothèques et de la lecture publique, il nous faut

dire que la réalisation des projets programmés dans ce cadre et par cette nouvelle structure n'a pas encore atteint le taux de 50%. Mais ces réalisations, par rapport à un passé récent, sont déjà significatives et laisse supposer un dépassement de ces insuffisances que connaît le réseau de la lecture publique.

Ce réseau comprend essentiellement, les bibliothèques municipales, les bibliothèques de wilaya de lecture publique et nous pouvons conjoncturellement les Maisons de la culture qui ont un statut assez particulier.

Pour les 704 communes que comptaient l'Algérie en 1982, c'est à dire avant que n'intervienne la nouvelle restructuration territoriale qui les voit dépasser de loin ce chiffre, et les 48 wilayas (préfectures) issues de cette restructuration, il n'existe que 266 bibliothèques de lecture publique qui fonctionnent en tant que telles, 10 Maisons de la culture implantées dans 10 chefs-lieux de Wilaya - l'objectif est de doter chacune des 48 wilayas d'une Maison de la culture - et enfin 5 bibliothèques de lecture publique de Wilaya.

Mais en dehors de ces bibliothèques municipales, des bibliothèques de wilayas et des Maisons de la culture, il existe un autre ensemble de bibliothèques - petites et moyennes - qui relèvent du Parti FLN, des Organisations de Masses et des entreprises industrielles et commerciales qui ne sont pas moins importantes et touchent un public aussi varié qu'intéressé.

* Les Bibliothèques Municipales :

Les efforts déployés par le M.I.C et notamment la sous-direction des bibliothèques et de la lecture publique en vue d'amener les communes (A.P.C) à créer des bibliothèques commencent à trouver un certain echo à travers notamment les crédits alloués à l'achat d'ouvrages et la dotation directe de ces communes en ouvrages.

Le blocage essentiel, en dehors de l'absence de moyens principalement en locaux appropriés et de personnels qualifiés, demeure au niveau de la coordination entre les deux structures de tutelle,

le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales dont dépendent les Communes, d'une part et le Ministère de l'Information et de la Culture qui est chargé de la conduite de la politique en matière de bibliothèques et de lecture publique, d'autre part.

Pour le plan quinquennal de développement 1980-1984, le M.I.C avait fait programmer la construction de 200 bibliothèques publiques (municipales et wilayas), de 6 bibliothèques pour enfants et l'acquisition de 15 bibliobus. La réalisation de ce programme n'a pas atteint les 60%, à cause des retards de construction, le non respect des délais de réalisations- par les entreprises chargées des projets mais aussi par les menus problèmes de dotation de ces bibliothèques en matériels adéquats pour leur fonctionnement et qu'on ne trouve pas facilement dans le pays. 30 millions de Dinars étaient consacrés à ces projets et réalisations.

Les seules bibliothèques fonctionnant, jusqu'ici, plus ou moins normalement restent les bibliothèques municipales des grandes villes, notamment celles du Nord du pays, parceque bien équipées et géographiquement bien situées.

Dans cette catégorie de bibliothèques émerge la Bibliothèque Centrale Municipale d'Alger, qui est une synthèse de l'ancienne Bibliothèque Centrale de Prêt et de la Bibliothèque Municipale. Elle se localise à proximité des ministères et des instituts universitaires et reste de ce fait au carrefour des utilisateurs potentiels.

Coiffant treize-13- bibliothèques annexes du Grand Alger, réparties dans les diverses communes que compte ce dernier, le rôle de la B.C.M.A est de les approvisionner en ouvrages et matériels et de gérer leurs personnels.

Le fond de la B.C.M.A était évalué en 1970 à 61.625 ouvrages dont 8.088 ouvrages en langue arabe. Actuellement - en 1985 - il dépasse largement les 150.000 volumes.

Les autres bibliothèques municipales ne sont pas de la même importance ni de la même taille parcequ'elles ne disposent pas des

mêmes moyens et facilités ni de la même position stratégique et géographique - Alger, la capitale et proximité des ministères- .

Pour illustrer la situation actuelle de ces bibliothèques de "province" nous prendrons l'exemple de deux bibliothèques municipales : la Bibliothèque Municipale d'Oran et la Bibliothèque Municipale d'Es-Sénia. La comparaison et l'écart existant entre ces deux bibliothèques, à tous les niveaux : l'importance de la ville, la situation géographique, la taille des bâtiments, les fonds, le budget de fonctionnement, la fréquentation etc... peuvent illustrer l'exemple - des types - de bibliothèques existantes actuellement en Algérie, en dehors de celui de la B.C.M. d'Alger cité précédemment

La Bibliothèque Municipale d'Oran datant de 1930 est la première bibliothèque de la deuxième ville du pays.* Elle regroupait en 1962 une collection de 30.000 ouvrages, en dehors des 16.000 volumes que contenait l'annexe du "Front de Mer" et complètement détruite, à cette même date, par l'OAS. Son fond actuel est de 40.776 volumes.

Les crédits annuels alloués à cette bibliothèque par la municipalité sont de l'ordre de 40.000 à 50.000 dinars. La part du budget destinée aux acquisitions est ventilée selon les proportions suivantes : 15% pour l'achat d'ouvrages en langues étrangères (généralement c'est le Français) et 85% pour l'achat d'ouvrages en langue nationale.

La fréquentation annuelle est d'environ 10.000 lecteurs se répartissant entre 4.000 adultes et 6.000 adolescents, généralement des lycéens - fréquentant le Lycée Ibn-Badis, situé à proximité de la bibliothèque - qui restent les utilisateurs potentiels de la salle de lecture. Cette dernière leur offre un cadre de travail dont ils ne pourraient trouver l'équivalent au lycée ou à la maison pour préparer leur travail scolaire.

Cette bibliothèque compte en tout et pour tout 5 personnes - n'ayant aucune qualification - chargés de sa gestion et relevant administrativement de la municipalité (A.P.C).

* La population de la Wilaya d'Oran est évaluée à 900.000 habitants

Répartition des fonds de la B.M. d'Oran

Tableau 13 en volumes

Matières*	Langue nationale	Langue étrangère	Total
Lettres	1.500	23.330	24.830
Droit	3	200	203
Economie	-	70	70
Biologie	-	100	100
Médecine	-	50	50
Sociologie	523	10.000	10.523
Histoire	1.000	4.000	5.000
Total	3026	37.750	40.776

*Les matières telles que présentées dans la bibliothèque. La B.M ne pratique ni la classification C.D.U ni la classification Dewey.

La Bibliothèque Municipale d'Es-Sénia , quand à elle, date de l'année 1965. C'est une petite bibliothèque d'une petite commune (11.000 habitants) proche d'Oran.

Elle occupe un local équivalent à une salle de classe, ne présentant guère les commodités d'une bibliothèque, abritant 2.300 ouvrages. Son crédit est de 5.000 Dinars par an, dont elle ne fait que reconduire chaque année car ne pouvant avoir une politique d'acquisition ambitieuse. Elle reste de ce fait bloquée dans son développement par l'exiguité du local.

Elle est dirigée par une seule personne - non qualifiée- et assure la réception de 10 lecteurs par jour, là aussi, en majorité des lycéens et collégiens.

Répartition des fonds de la B.M. d'Es-Sénia

Tableau 14 en volumes

Matières	Langue nationale	Langue étrangère	Total
Lettres	250	1.200	1.450
Biologie		75	75
Sociologie	50	25	75
Sciences Exactes		100	100
Histoire	100	500	600
Total	400	1.900	2.300

Ces deux exemples ne peuvent constituer un échantillon représentatif de l'ensemble des bibliothèques évoluant sur le territoire national. Elle ne nous renseignent que sur les tailles - extrêmes - la plus petite, celle d'Es-Sénia qui, malgré tout, rend d'utiles services à la population de sa commune et la plus ancienne et l'une des plus grandes, celle d'Oran qui est, par contre loin de constituer un modèle. Elle est en réalité la plus mal gérée .

Entre ces deux bibliothèques - ces deux extrêmes -, il existe un grand nombre de B.M de taille moyenne qui sont bien gérées, et disposent d'un fonds varié et connaissent une fréquentation assez importante.

* Les Bibliothèques de Lecture Publique de Wilaya: (1)

De création récente, dans le cadre de la mise sur pied du réseau des bibliothèques publiques, les Bibliothèques de Lecture Publique de Wilaya ne sont pour le moment ni en grand nombre-5-, ni entièrement opérationnelles.

Créée ou du moins calquée sur le schéma classique d'une bibliothèque centrale de prêt avec une centrale où sont classés les livres destinés au prêt et des véhicules pour desservir les dépôts à travers les villages, douars, hôpitaux et autres points dans les limites de la wilaya dans l'objectif d'être "un vrai outil de promotion rurale", la Bibliothèque de Wilaya a aussi pour objectif de compléter l'action urbaine des bibliothèques municipales.

Elle est chargée en outre de :

- Assurer avec des effectifs réduits (4 à 5 personnes) la desserte des collectivités locales dépendantes de la wilaya, en ouvrages, à travers des dépôts,
- Pallier à l'absence des bibliothèques scolaires dans les écoles, dans les hôpitaux etc...
- Aider les petites bibliothèques municipales n'ayant pas les moyens de renouveler leur fond par des dépôts importants et réguliers d'ouvrages leur permettant de compléter leur collection,

(1) Wilaya est l'équivalent de la préfecture ou du Département.

- Assurer des actions d'animation : exposition itinérante, rencontre auteur/public, stage à l'intention des responsables de dépôts, etc...

Ces actions sont entrain d'être lancées actuellement par les 5 Bibliothèques de Wilaya, grâce à l'acquisition pour certaines d'entre elles de moyens financiers et matériels importants, notamment en bibliobus dont le M.I.C vient d'acquérir une quinzaine.

* Les Maisons de la Culture :

Au nombre d'une dizaine sur tout le territoire , les Maisons de la Culture ne doivent pas moins s'élargir au nombre de Wilayas existantes qui est de 48.(1)

En effet, le projet de création d'une Maison de la Culture dans chaque Wilaya date du 2ème plan quadriennal de développement (1973-1977). Il progresse très lentement depuis, en regard des difficultés que connaît actuellement le secteur de la construction dans le pays mais aussi de la disponibilité des crédits, et autres moyens.

Les réalisations présentes restent importantes et permettent déjà, à une dizaine de Wilayas de disposer de ces Maisons qui sont autant de lieux de rencontre, d'échange et de formation et dont la mission consiste à "contribuer au développement d'une culture vivante, nationale et populaire par leur action en faveur de la démocratisation, la décentralisation et l'extension des activités culturelles". Les statuts officiels de ces Maisons de la Culture précisent encore plus leur rôle qui est d'"aider à découvrir et conserver, faire connaître et aimer le patrimoine culturel national, à favoriser la diffusion d'oeuvres artistiques et littéraires de qualité et faire connaître les oeuvres étrangères de portée universelle".

Dans ce sens chaque Maison de la Culture est pourvue d'une bibliothèque - dotée à son départ par le M.I.C et dont la Wilaya prendra , par la suite, entièrement en charge sa dotation régulière en ouvrages et autres documents -, d'une salle de cinéma, d'une discothèque, une salle de conférence et une salle d'exposition.

(1) Le nombre de Wilayas était de 31 avant la restructuration territoriale, intervenue en 1984. Ce nombre est porté à 48 Wilayas.

3-3- A propos de quelques projets importants

3-3-1- Le projet des 1000 bibliothèques

L'élan et les ambitions des années 1970, avec notamment le lancement et l'application de certaines réformes fondamentales dans le processus de démocratisation et de développement économique, social et culturel, telles la "Révolution Agraire", la "Gestion Socialiste des Entreprises", la "Refonte de l'Enseignement" et sa démocratisation etc..., ont été à l'origine du projet des 1000 bibliothèques, mis en avant par le Ministère de l'Information et de la Culture dans l'objectif de concrétiser les aspirations populaires en matière d'éducation et culture.

Ce projet qui figurait dans l'ancien plan quadriennal (1970-1973) consistait essentiellement en la dotation de chaque commune du pays d'une bibliothèque, avec comme objectif final de toucher tout le territoire national et les coins les plus reculés.

L'ambition du projet en dehors de sa nécessité a quelque peu fait sous-estimer les réelles difficultés d'implantation de ces bibliothèques. La mise en place de cet ensemble de bibliothèques demandait et demande d'importants moyens matériels, financiers et humains. C'est à juste titre, que M. Bouayed, directeur de la Bibliothèque Nationale notait qu'"il ne suffit pas à titre d'exemple, de décider de la création de 1000 bibliothèques; la réalisation de cet ambitieux projet nécessite la présence d'architectes, de cadres et d'ouvriers du bâtiment et surtout de bibliothécaires pour concevoir puis gérer et animer ces bibliothèques après leur édification" (1)

L'opération a nécessité pour son début environ 600.000 ouvrages répartis entre l'ensemble des 704 communes du pays mais aussi certaines collectivités et établissements. En 1978, un crédit de 8.500.000 D.A fut consacré à cette dotation. D'autres crédits sont alloués annuellement, du moins dans le cadre des plans de développement, dans le but de faire avancer ce projet qui devait officiellement aboutir en 1980.

Après 11 ans de la date de départ de ce projet, seulement

(1) M. Bouayed op. cit. p.12

200 bibliothèques ont pu être réalisées.

3-3-2- La création d'une nouvelle Bibliothèque Nationale:

Dans le cadre du 2ème plan quadriennal - 1985-1989 - les pouvoirs publics ont inscrit la réalisation d'un complexe gouvernemental qui comprendra outre le siège de l'Assemblée Nationale et d'autres structures gouvernementales, une nouvelle Bibliothèque Nationale . L'actuelle Bibliothèque Nationale sera transformée en Bibliothèque Municipale de la ville d'Alger,

Ce complexe qui s'étend sur une superficie de 20 ha, situé à Alger même, connaît déjà un début de construction et sera fonctionné selon les termes du projet en 1989-1990.

3-3-3- La création de l'Office National des Bibliothèques et de la Documentation (O.N.B.D):

Ce projet lancé il y a déjà quelques années par le Ministère de l'Information et de la Culture semble très avancé. dans la construction de ses bâtiments qui s'étendent sur une superficie de 5 ha dans les environs d'Alger.

Cet établissement est chargé de la formation de bibliothécaires, libraires et du personnel de l'impression et de la fabrication matérielle du livre et à tous les niveaux , théorique et pratique. Il sera pourvu, dans ce sens, d'une bibliothèque d'application de laboratoires de reprographie etc...

Il doit accueillir annuellement 33 élèves en internat et externat.

Doté d'une personnalité civile, et de l'autonomie financière l'Office aura pour mission éventuelle, l'animation et la coordination de toutes les activités des bibliothèques et centres de documentation à travers tout le territoire national.

CHAPITRE -4-

STATUT, ROLE ET SITUATION ACTUELLE DU PERSONNEL DES
BIBLIOTHEQUES

4- STATUT, ROLE ET SITUATION ACTUELLE DES PERSONNELS
DES BIBLIOTHEQUES

4-I- Les personnels des bibliothèques

Il ne s'agit pas, pour nous, ici, de répertorier les différents blocages qui subsistent au sein des personnels des bibliothèques à travers leur carrière, leur rôle ou leur formation et qualification. Il s'agit surtout de voir dans quelles proportions est envisagé l'apport de ces personnels par le nombre, le statut et l'évolution de la carrière.

Il est d'évidence que situer la place du personnel des bibliothèques se fait et se dit habituellement pour un personnel réellement "à sa place" non seulement par le statut que lui confère la Fonction Publique mais par la légitimité de sa qualification et ses propres motivations professionnelles. Ce n'est que partiellement le cas en ce qui concerne l'Algérie.

Quelles sont, à ce titre, les différentes catégories de personnels des bibliothèques exerçant en Algérie, leur dénomination, les missions éventuelles qui leur sont confiées et dans quel cadre juridique évoluent-ils?

4-1-1- Les catégories des personnels des bibliothèques et leur dénomination

Depuis le premier texte de loi concernant ce secteur, notamment les décrets du 30 mai 1968 qui ont fixé les statuts des personnels des bibliothèques, centres de documentation, archives, antiquités et musées, jusqu'aux derniers décrets : les décrets du 22 août 1981 fixant les dispositions statutaires communes applicables à tous les corps des personnels, les missions et tâches dévolues à chaque corps restent fondamentalement inchangées.

Ces textes retiennent cinq corps sous les dénominations suivantes:

- Les conservateurs chargés de recherches
- Les attachés de recherches
- Les assistants de recherches
- Les agents techniques

- Les aides techniques

En plus de ces cinq corps, il est crée des catégories hiérarchiquement supérieures désignées sous les termes "d'emplois spécifiques": les inspecteurs, les conservateurs en chef, les directeurs des archives de Wilaya et enfin les conservateurs chef de département.

- Les conservateurs chargés de recherches des bibliothèques, archives, centre de documentation, antiquités et musées.

Ils sont chargés, selon les textes, des missions suivantes:

- de conserver, d'étudier, de classer et d'entretenir les collections qui leur sont confiées, de veiller à leur sécurité et de proposer les mesures relatives à leur accroissement,
- d'assurer la présentation de ces collections et en faciliter l'accès et la connaissance au public par l'établissement de moyens d'investigation appropriés,
- d'élaborer des catalogues et inventaires et de contribuer par leur recherches, à la connaissance des fonds, des collections et du patrimoine archéologique monumental,
- de diriger des travaux de recherches ou de fouilles,
- d'assurer une animation culturelle, dans leur domaine par le recours aux moyens et techniques appropriées (conférences, expositions, visites, projections, publications etc...),
- de conseiller et d'apporter leur concours, dans le domaine relevant de leur compétence, aux institutions publiques qui en font la demande.

Ils peuvent également être chargés de tâches d'enseignement et participer à des publications à caractère scientifique ou les diriger.

Pour ce qui concerne les "emplois spécifiques" et selon l'article 4 du décret no 81-211 du 22 août 1981, les tâches dans ces emplois sont fixés comme suit:

- l'inspecteur est chargé d'effectuer des missions ponctuelles et de contrôle dans un secteur d'activité.
- le conservateur en chef est chargé de la direction d'un établissement relevant de sa compétence (bibliothèque, centre de documentation, dépôt d'archives, musée, services des monuments et sites historiques et secteur archéologique).

- le directeur des archives est chargé dans son domaine des mêmes tâches que le conservateur en chef.

- le conservateur chef de département est chargé de diriger un établissement de moyenne importance ou un département des secteurs concernés: bibliothèques, centres de documentation, archives etc...

Les conservateurs chargés de recherches sont recrutés par voie de concours, sur titres parmi les titulaires d'un doctorat de 3ème cycle en rapport avec la spécialité, par voie de concours sur épreuves parmi les titulaires d'une licence et d'un diplôme d'études supérieures dans la spécialité d'une préparation minimale d'un an après l'obtention de la licence ou d'un titre admis en équivalence dans cette formation. Ils sont aussi recrutés par voie d'examen professionnel, parmi les attachés de recherches en activité, justifiant de cinq années d'ancienneté.

- Les attachés de recherches.

Au titre du décret no 81-212 du 22 août 1981 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des attachés de recherches des bibliothèques, centres de documentation, antiquités et musées. Ces derniers, sous l'autorité des conservateurs, sont chargés:

- d'enrichir, de traiter et d'entretenir les fonds et collections qui leur sont confiées ainsi que de veiller à leur sécurité, d'établir et de tenir à jour les registres d'inventaire et de dépôt,

- d'assurer la présentation de ces fonds et collections et d'en faciliter l'accès et la connaissance au public, par l'établissement des moyens d'investigation appropriés,

- d'élaborer les catalogues officiels et de contribuer, par leurs recherches, à la connaissance et à l'enrichissement des fonds, des collections et du patrimoine archéologique monumental,

- de participer à la réalisation des programmes de recherches ou de fouilles qui ont pour cadre le secteur d'activité,

- de contribuer à l'animation culturelle dans les établissements où ils sont en activité par le recours aux moyens les plus

appropriés (expositions, conférence, visites commentées, projections).

Ils peuvent également être chargés d'assurer des tâches d'enseignement et de collaborer à des publications à caractère scientifique.

Les attachés de recherches sont recrutés:

- par voie de concours, sur titres, parmi les titulaires d'une licence dans la spécialité ou d'un diplôme équivalent,
- par voie d'examen professionnel réservé aux assistants de recherches en activité justifiant de cinq années d'ancienneté,
- au choix, parmi les assistants de recherches comptant quinze ans de services en cette qualité.

- Les assistants de recherches.

Les assistants de recherches sont chargés de seconder les attachés de recherches, notamment dans les travaux techniques courant tels que commande, enrégistrement, catalogage, bulletinage, tri, inventaire, recolement.

Ils peuvent être appelés à participer aux tâches de mise à la disposition du public des documents et informations, notamment dans les salles ouvertes au public.

Ils peuvent également être appelés à participer à des tâches d'animation culturelle.

Ils sont recrutés parmi les candidats titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire, par voie de concours, sur épreuves; mais aussi par voie de concours, sur titres, parmi les candidats justifiant de la troisième année secondaire, ou d'un diplôme technique dans la spécialité d'une préparation minimale d'une année scolaire, ou d'un titre équivalent. Ils peuvent être recrutés par voie d'examen professionnel parmi les agents techniques.

- Les agents techniques.

Ils sont chargés du tri et de l'enregistrement des documents, du bulletinage des périodiques, des inventaires ainsi que de la communication des documents au public, des travaux de reliure et de restauration.

Ils sont recrutés parmi les titulaires du brevet d'enseignement moyen ou d'un diplôme équivalent.

- Les aides techniques.

Les aides techniques sont chargés, quand à eux, de la communication et de l'entretien des documents et de fournir l'aide nécessaire aux agents techniques.

4-1-2- Le cadre juridique

Les textes juridiques concernant les personnels des bibliothèques ne sont pas particulièrement nombreux. La situation du secteur du livre et des bibliothèques le justifie. La jeunesse et l'expérience du pays dans ce domaine est aussi un élément à prendre en considération; néanmoins, l'étude de cet ensemble de textes, nous éclaire sur l'intérêt manifesté à ce secteur par les pouvoirs publics ainsi que sur l'évolution du cadre juridique en rapport avec le développement du secteur des bibliothèques et du livre en général.

Nous avons répertorié, en tout et jusqu'ici, sept textes, sortis tous entre l'année 1968 et 1982.

Six ans après l'indépendance et deux ans après l'adoption du statut général de la fonction publique, les pouvoirs publics ont procédé pour la première fois, en 1968, à la fixation des statuts des personnels des bibliothèques, centres de documentation, archives, antiquités et musées, la définition et la précision des tâches leur incombant, les modalités et critères de leur recrutement et enfin la progression de leur carrière.

Mais, ces décrets no 68-311, no 68-312, no 68-313 du 30 mai 1968 ne touchaient que trois catégories des personnels: les conservateurs chargés de recherches, les attachés de recherches et les assistants de recherches. Pourtant, le nombre de personnels exerçant au sein des bibliothèques ne relevaient pas en totalité et en grand nombre de ces corps. Beaucoup plus, la base des bibliothèques était composée essentiellement de "magasiniers" et "ouvriers" de toutes sortes, ou selon la formulation des textes actuellement en vigueur, d'agents techniques ou d'aides techniques. Le nombre de conservateur, attachés de recherches se comptait sur "le bout des doigts" et c'est le cas de le dire, un seul biblio-

thécaire formé, en 1962 et 2 en 1964-1965.

C'est le corps finalement des assistants de recherches qui était le plus fourni, notamment par les promotions du Diplôme Technique des Bibliothèques et Archives (D.T.B.A) formées au lendemain de l'indépendance par les soins de la Bibliothèque Nationale.

Cette insuffisance dans les textes n'était pourtant pas rectifiée par les décrets no 69-189 et no 69-190 du 6 décembre 1969 et fixant respectivement les dispositions statutaires d'un corps de documentalistes et d'aides documentalistes, ni par les modifications apportés dans ces dispositions statutaires respectivement par les décrets no 73-144 du 9 août 1973 et no 73-158 du août 1973.

Il fallait attendre 1980 pour voir le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique faire adopter les nouveaux statuts des personnels des bibliothèques, avec la création de deux nouveaux corps, celui des agents techniques et celui des aides techniques fixés respectivement par les décrets no 80-63 et no 80-64 du 8 mars 1980, en plus des tris corps ayant déjà fait l'objet de décrets, des conservateurs, attachés de recherches et assistants de recherches.

Ce nouvel apport en matière de textes de la part du MESRS dans l'objectif d'harmoniser encore plus les statuts au sein de son personnel et de ses services et combler un vide, relevait d'un autre souci, celui d'entamer l'harmonisation de l'ensemble des statuts des corps des personnels des bibliothèques à l'échelle nationale, quelle que soit la tutelle.

En effet, il était clair que les deux Ministères, celui de l'Information et de la Culture et celui de l'Enseignement Supérieur qui se sont partagés le lot des quelques bibliothèques héritées du Ministère de L'Education Nationale de l'époque, en 1964, ne pouvaient continuer à gérer des personnels relevant de la même profession avec des statuts différents, un traitement et une progression de carrière tout aussi différents...

...Et favoriser par conséquent un personnel par rapport à un autre d'un même corps et dans un même secteur, à travers deux

ministères relevant de la Fonction Publique, qui se voit concurrencée par les entreprises nationales qui offrent beaucoup plus d'avantages (salaire, carrière etc..) à ce personnel formé.

Les décrets du 22 août 1981 apportèrent finalement la solution à ce problème. Ils fixèrent les dispositions statutaires communes applicables aux différents corps des personnels de bibliothèques, centres de documentation, archives, antiquités et musées, qu'ils relèvent du Ministère de l'Enseignement Supérieur ou du Ministère de l'Information et de la Culture, à travers:.

les décrets no 81-211 concernant les conservateurs

no 81-212 concernant les attachés de recherches

no 81-213 concernant les assistants de recherches

no 81-214 concernant les agents techniques

no 81-215 concernant les aides techniques.

A la même date le M.I.C voyait décréter la création en son sein de cet ensemble de corps selon les nouveaux décrets fixant les dispositions statutaires communes.

Quelques mois plus tard, le 30 janvier 1982, c'est au tour du M.E.S.R.S de voir la constitution en son sein de cet ensemble de corps selon les nouveaux décrets.

Ainsi s'achevait au niveau des textes l'uniformisation et l'intégration des statuts professionnels dans la Fonction Publique.

Ces efforts n'ont aboutis qu'au bout de vingt ans depuis la date d'indépendance. Les difficultés de départ en matière d'absence de personnel, de son manque de qualification reste donc nécessairement lié à l'absence de ce cadre juridique dans cette profession. les étudiants potentiels, même intéressés, pendant les premières années qui suivirent l'indépendance du pays ne pouvaient se hasarder et se risquer à embrasser une carrière non définie et floue.

Même après cette date et cette période, il est tout aussi étonnant de voir apparaître des blocages, d'autres natures, liés à la gestion administrative, le suivi des carrières, le recrutement.. pour les personnels des bibliothèques relevant de la Fonction Publique.

4-1-3- La gestion des corps et la gestion des postes

Les effectifs des personnels exerçant dans les bibliothèques et centres de documentation au niveau du pays sont difficilement évaluables. Dans son étude "le livre et la lecture en Algérie" publiée en 1985, par l'Unesco, Mahmoud Bouayed (1) avance les chiffres suivants pour les trois corps: conservateurs: 9, attachés de recherches: 52 et assistants de recherches: 58, en précisant que ces chiffres ne touchent que les personnels relevant du Ministère de l'enseignement supérieur et la Bibliothèque Nationale.

Ajoutons pour notre part, une autre précision: ces chiffres avancés par M. Bouayed sont très datés et par conséquent incomplets, puisque son étude, publiée en 1985, a été réalisé entre 1981 et 1982.

La part des effectifs du Ministère de l'information et de la culture et des entreprises nationales est plus qu'importante par rapport à ces chiffres.

Jusqu'en 1984-85 et selon les estimations, des effectifs des candidats formés dans les écoles et instituts de bibliothéconomie et en poste depuis l'indépendance, nous avons relevé, en chiffres approximatifs: (2)

- 1400 dans le corps des assistants de recherches titulaires du Diplôme technique des Bibliothèques et Archives ou titulaires du Baccalauréat recrutés avant 1980.
- 340 attachés de recherches, titulaires de la Licence en bibliothéconomie ou titulaires d'une licence de l'enseignement supérieur recrutés avant 1980.
- 65 conservateurs, conservateur en chef, titulaires du D.S.B, ou 3ème cycle dans la spécialité.

Ces chiffres traduisent pas forcément, le nombre réel des conservateurs, attachés de recherches, et assistants de recherches exerçant dans les bibliothèques et centre de documentation et resteront incomplets, si nous ne donnons pas les précisions suivants:

L'utilisation de ces chiffres doit tenir compte de plusieurs paramètres, notamment la promotion interne qui n'est que rarement

(1) M. Bouayed op.cit.p.43

(2) cf. partie Formation, .

développer au sein de la Fonction Publique . Cette promotion doit nécessairement passer par un formation - minimale d'un^{an} - pour passer d'un corps à un autre.

Les changements de profil après formation et les déperditions constatés à ce niveau où les candidats formés préfèrent s'orienter vers d'autres professions ou d'autres postes, plus rémunérés, notamment dans le secteur industriel et les entreprises nationales.

La perte de postes budgétaires réservés à ses corps dans le secteur des bibliothèques au profit d'autres secteurs au sein d'une même administration, l'attribution de certains postes d'attachés de recherches et d'assistants de recherches, à titre d'exemple, à des personnels relevant d'autres secteurs que celui des bibliothèques et par conséquent n'exerçant pas et n'exerceront probablement jamais au sein des bibliothèques était chose courante. Cette pratique était justifiée par l'insuffisance de postes budgétaires au sein des administrations et des secteurs et la vacance des postes budgétaires réservés aux personnels des bibliothèques.

Ces situations et d'autres jouent beaucoup sur les chiffres et les effectifs. La stabilisation n'est jamais de mise dans ce secteur et ces corps, surtout en Algérie, pays en pleine mutation mais aussi de tatonnements et de contradictions à l'instar des autres pays en développement dans ce domaine.

Néanmoins l'importance des chiffres permet la comparaison, de voir le degré d'évolution des effectifs et le degré de développement du secteur des bibliothèques. L'importance d'un personnel en nombre et en qualité peut traduire, en quelque sorte, l'état de santé du secteur et l'intérêt que lui prêtent les pouvoirs publics. C'est partiellement le cas de notre pays, qui est arrivé malgré tout et au bout de vingt années à asseoir un cadre juridique dans l'objectif de stabiliser le personnel et promouvoir une politique de formation et d'élargissement des personnels des bibliothèques. Ce personnel est passé de 1 bibliothécaire en 1962 à environ 2.000 bibliothécaires - tous corps confondus - en 1985 .

Cependant, les insuffisances persistent au niveau de la gestion des carrières et la gestion des postes, comme nous l'avons fait remarquer plus haut, dans les administrations de tutelles et la Formation Publique. La création des postes vu l'abus dont il a été fait au départ se fait désormais au "compte-gouttes" et ne tient pas toujours compte des besoins réels, ce qui provoque des déperditions importantes dans les rangs des candidats formés et parfois régis par des contrats.

La gestion des carrières n'est toujours pas basé sur le suivi des dossiers. Des retards dans la progression, la promotion affectent tous les corps et poussent souvent au mécontentement sinon l'abandon et la démission.

Ces problèmes et pratiques se répercutent nécessairement sur la profession et enfonce les préjugés déjà persistants sur le métier et la carrière dans le domaine des bibliothèques et du secteur du livre et de la lecture en général.

4-2- La formation : besoins, structures et contenu

4-2-1- Problématique de la formation : progrès et déséquilibres

Disons d'emblée qu'une politique rationnelle de formation ne peut être indépendante d'une politique globale de développement des organismes de documentation.

Des efforts louables ont été faits comme nous venons de le voir, pour asseoir un réseau de bibliothèques, biensûr avec des difficultés et beaucoup d'insuffisances et un déséquilibre flagrant où l'harmonisation des efforts au niveau de tous les secteurs n'était pas le souci majeur : les bibliothèques universitaires restaient les plus avantagées par rapport aux bibliothèques municipales et autres bibliothèques et centres de documentation.

Ce développement que nous pourrions qualifier de spectaculaire dans la mesure où il s'est réalisé dans un temps très court et avec des moyens peu importants mais où dominait une certaine volonté, ce développement n'a pas été suivi d'une politique similaire et parallèle dans le temps, en matière de formation.

Si la formation des bibliothécaires-adjoints a été entreprise très tôt, en 1963, c'est à dire dans l'année qui a suivie l'indépendance du pays, dans le but de faire face au grand vide laissé par le départ du colonisateur au niveau des bibliothèques, il fallait attendre 1975 pour voir se décider l'ouverture et la création du seul institut de bibliothéconomie au niveau de la capitale avec pour objectif, de former des licenciés en bibliothéconomie et sciences documentaires, donc un personnel scientifique pour les bibliothèques. Ce personnel de base et tellement nécessaire et indispensable à la marche des organismes de documentation.

Arrivé à ce stade de la formation, il fallait attendre 1983 là-aussi, pour voir la création du Diplôme Supérieur des Bibliothèques.

Pourquoi donc ce grand écart entre 1963, 1975 et 1983 ? Fallait-il attendre 12 ans pour se persuader de la nécessité de former un personnel scientifique des bibliothèques et 20 années

pour se décider à créer le Diplôme Supérieur des Bibliothèques donc former des conservateurs ?

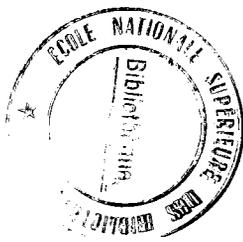
La réponse à cette question ne peut-être évidente parceque complexe. Disons tout simplement que l'urgent était de faire face au vide par tous les moyens ou avec le peu de moyens dont disposer le pays à l'époque; ce qui n'explique pas d'ailleurs le vide en matière de formation, dans tous les domaines du secteur du livre et de la lecture - édition, fabrication, distribution et bibliothèques - 12 ans ou 20 ans après.

Il est vraisemblable que le secteur du livre et de la lecture n'était pas prioritaire et ne faisait pas l'objet d'une attention particulière par rapport aux grandes "tâches d'édification" du pays. Il est d'ailleurs remarquable de voir que les disciplines scientifiques et techniques et les sciences humaines ont été largement développées et prises en charge, très tôt au niveau de l'enseignement supérieur pour faire face à la pénurie de cadres nécessaires au développement du pays. Mais l'apport du support documentaire à ces formations -bibliothèques et centres de documentation - n'était pas perçu; par conséquent la formation d'un personnel à même de développer cet apport des bibliothèques et centres de documentation à la formation initiale a été légué au second plan sinon délibéremment négligé.

Il est vrai aussi que les besoins, dans tous les domaines étaient immenses et les responsables politiques ne pouvaient faire face à l'ensemble des maux dont souffrait le pays dans une même période et avec les mêmes priorités.

Concernant le domaine bibliothéconomique, il n'existait pas initialement un corps de bibliothécaires formés et expérimentés pouvant influencer, du moins sensibiliser les responsables du pays à ce secteur. Il existait un seul bibliothécaire pour toute l'Algérie, témoin des efforts faits par le colonisateur dans ce domaine.

Il serait plus juste de souligner que, durant ces périodes, la formation à l'étranger a joué pleinement certes, mais autour d'effectifs réduits et d'une façon irrégulière; ce qui ne peut just



ifier là encore ces "trous temporels" dans la formation locale. Les raisons invoquées : manque d'encadrement, de structures, de moyens matériels etc... ne peuvent être mis en avant perpétuellement. Il y avait bien eu, dans les temps les plus difficiles, durant la toute première année de l'indépendance, le lancement d'une formation sanctionnée par le Diplôme Technique des Bibliothèques et Archives alors qu'il n'y avait qu'un seul bibliothécaire pour toute l'Algérie et avec très peu de moyens. L'apport de la coopération technique a bien contribué durant cette période et continuera longtemps après.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres, les besoins d'une formation en bibliothéconomie ne se sont fait sentir ou n'ont été pris en charge que durant cette toute dernière période. Entre-temps le sort des bibliothèques et autres centres de documentation était - et l'est encore pour certaines - entre les mains d'un personnel qui n'était ni formé ni qualifié sinon n'avait aucune notion de la bibliothèque et du livre.

Aux yeux de certains responsables, la bibliothèque était souvent un moyen, un lieu permettant de régler certains cas disciplinaires et autres cas sociaux : les fonctionnaires "indésirables" ou indisciplinés y étaient affectés. Ceci est vrai et le reste pour certaines bibliothèques universitaires et d'instituts. Cet exemple comme tant d'autres, illustre non seulement le sort réservé aux bibliothèques, mais aussi la vision qu'ont certains de la bibliothèque et du livre et témoigne par là-même des efforts qu'il faudrait faire à tous les niveaux pour faire reculer et, ces préjugés et, donner sa place à la bibliothèque et au livre.

La formation est, à ce juste titre, le moyen le plus direct. Mais, ce qui relève du non sens ou du paradoxe, c'est que les pouvoirs publics voyaient l'utilité d'une bibliothèque mais ne voyaient pas l'utilité de formation d'un personnel des bibliothèques.

4-2-2- Besoins et formation locale

En plus de la création d'un Diplôme Supérieur des Bibliothèques à Alger, l'année 1983 a vu l'ouverture de nouvelles structures

de formation en bibliothéconomie, à l'université d'Oran et celle de Constantine. La formation des techniciens supérieurs des bibliothèques, en deux ans, pour les titulaires du Baccalauréat ou du niveau de Terminal (avec Test) était désormais assurée à l'Ouest comme à l'Est du pays.

Les résultats de cette formation, la sortie de la première promotion en 1985, ont encouragés ces deux universités à prendre en charge une formation supérieure, similaire à celle assurée par l'Institut de Bibliothéconomie d'Alger du niveau Licence (Maitrise) pour faire face aux besoins locaux.

Mais, là-aussi, le gros des effectifs était et sera réservé aux bibliothèques universitaires; les autres bibliothèques étant partiellement et dans un premier temps exclues. Cette dichotomie dans la formation est significative. Le Ministère de l'Enseignement Supérieur assure lui-même la formation à travers ses universités; autrement dit tout en détenant le monopole de la formation, le M.E.S.R.S privilégie la satisfaction de ses propres besoins. Les autres secteurs viendront après.

Les autres organismes assurent eux-mêmes leur formation, notamment la formation moyenne - D.T.B.A -. C'est le cas du Ministère de l'Information et de la Culture par le biais de sa sous-direction de la lecture publique et des bibliothèques. Cette dernière ne fait que conjoncturellement appel à l'université pour la formation supérieur - niveau Licence - et tout récemment pour le D.S.B.

Selon ce ministère - M.I.C - les besoins immédiats en bibliothécaires se chiffrent à environ 12.000 pour les niveaux Baccalauréat et licence et pour les différentes bibliothèques : Bibliothèque Nationale, Maisons de la Culture, bibliothèques municipales, scolaires etc..., 960 pour les seules archives et 300 pour les centres de documentation. Ces estimations ne touchent que les besoins du "Grand Alger". Ces chiffres doivent être nécessairement multipliés par 10 au moins, si nous voulons rendre compte des besoins du pays. Sans avoir peur d'exagérer, nous pouvons dire que le chiffre des personnels formés durant ces vingt dernières années, sur tout le territoire national, ne peuvent atteindre, en chiffres absolus, ces besoins du seul "Grand Alger"...

... c'est montrer combien est grand le déséquilibre entre les besoins et les efforts fournis et à fournir dans ce domaine. Les besoins étant importants, les effectifs des candidats généralement retenus pour ces formations, d'une façon parfois sélective, restent réduits. Les raisons invoquées à cette limitation sont souvent,

- qu'au delà d'un certain chiffre - 50 pour le D.T.B.A organisé par le M.I.C - et 15 pour les universités d'Oran et de Constantine - la qualité de l'enseignement sera touchée,

- le début d'une première expérience et qu'il s'agit de ne pas prendre un nombre important de candidats - c'est le cas des structures qui viennent de prendre en charge, tout récemment cette formation - d'autant que cette décision de création d'une filière en bibliothéconomie relève du pur volontarisme face à un besoin urgent donc non planifié,

- l'absence de contact et de coordination avec les secteurs utilisateurs potentiels, en l'occurrence les organismes pouvant assurer officiellement des débouchés pour les candidats.

Le système de contrat n'étant pas encore envisagé dans ces formations, sauf pour les candidats déjà fonctionnaires dans un organisme et qui au titre d'un détachement bénéficie de cette formation. C'est ce qui était et reste largement pratiqué au niveau de la formation licence en bibliothéconomie et du D.S.B où la priorité est accordée aux fonctionnaires titulaires de postes dans le cadre de la promotion interne.

Ajoutons à cela que la création de postes budgétaires relevant de la Fonction Publique ne tient souvent pas compte des besoins réels.

- La formation moyenne :

Cette formation fut prise directement en charge dès la première année de l'indépendance. A l'initiative de son directeur, la Bibliothèque Nationale organisa un stage de formation de bibliothécaires-adjoints, documentalistes-adjoints et archivistes-adjoints, stage qu'elle abrita dans ses propres locaux.

Ce stage était ouvert initialement aux bacheliers et s'est élargi par la suite aux candidats ayant le niveau de classe de Terminale, sélectionnés par un concours d'entrée. A la fin de la formation d'une durée d'un an, les candidats obtiennent le Diplôme Technique des Bibliothèques et Archives (D.T.B.A).

Ce stage s'il a eu le mérite de former un premier noyau de techniciens de l'indépendance, il n'a pas permis par contre de faire affluer et d'attirer les candidats dans les moments les plus cruciaux. Car avec l'institutionnalisation du Diplôme Technique des Bibliothèques et Archives par le décret no 64-135 du 24 avril 1964, les conditions d'accès (l'accès avec le Baccalauréat) finirent par isoler ce stage. "Les bacheliers en nombre très réduit que comptait le pays à l'époque, s'orientaient vers les carrières scientifiques; poursuivaient leurs études dans les différentes facultés ou étaient recrutés directement dans l'administration et les entreprises nationales"(1); ajouter à cela que la rémunération, sur la base du D.T.B.A, était similaire à celle d'un bachelier recruté dans une entreprise nationale.

Jusqu'en 1969, l'enseignement était dispensé dans les locaux de la B.N, qui avait continué à bénéficier du concours de certains professeurs de l'Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques dans le cadre de la coopération technique.

A la rentrée 1969-1970, la prise en charge de cet enseignement par le Ministère de l'Information et de la Culture fut effective, après l'éclatement du Ministère de l'Education Nationale- les bibliothèques furent partagées entre les deux ministères, celui de l'Information et de la Culture et celui de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique-

* Organisation et enseignement:

C'est désormais la Sous-Direction de la Lecture Publique et de Bibliothèques du Ministère de l'Information et de la Culture qui a la charge de cette formation. L'enseignement est dispensé dans les locaux de l'Ecole Nationale de Beaux-Arts d'Alger depuis 1972, en attendant l'ouverture prochaine de l'Office National des

Bibliothèques et de la Documentation.

L'encadrement est assuré par un personnel algérien au nombre d'une vingtaine dont une dizaine sont titulaires du D.S.B.

Les candidats retenus pour ce stage , au nombre de 30 chaque année, perçoivent une bourse mensuelle pendant toute la durée des études, en contre partie, ils souscrivent un engagement de trois ans avec le Ministère de l'Information et de la Culture.

Cette formation est ouverte aussi aux fonctionnaires d'autres ministères et salariés des sociétés nationales, dans le cadre d'un détachement. Le nombre de ces stagiaires ne doit pas dépasser la vingtaine. C'est donc 50 candidats qui sont formés annuellement pour tous les secteurs.

Pour ce qui est de l'enseignement dispensé, disons qu'il est polyvalent et tente de couvrir toutes les techniques documentaires; il comporte des cours théoriques et des travaux pratiques ainsi qu'un stage obligatoire, d'un mois, que les étudiants suivent dans une bibliothèque, centre de documentation ou un service administratif de bibliothèque.

Le programme du cursus s'articule autour de 11 matières ponctuées par des visites d'établissements et des stages : la bibliothéconomie, la documentation, l'archivistique, le catalogage, la classification, l'histoire et techniques du livre, la bibliographie, l'administration, la muséologie, langue et enfin la dactylographie.

Répartition des horaires par matière

Tableau 15

Matières	Horaires/hebdo.	Horaires/an	Coef.
Bibliothéconomie	2	50	2
Documentation	2	50	2
Archivistique	2	50	1
Catalogage	3	75	2
Classification	1	10	1
Technique du livre	1	15	1
Bibliographie	1	25	1
Administration	1	20	1

Matières	Horaires/hebdo.	Horaires/an	Coef.
Muséologie	1	25	1
Langue	2	50	1
Dactylographie	1,5	37,5	1
Visites d'établis.		30	
Stage pratique		150	
Total des heures		587,5	

A l'issue du cursus, un examen sanctionne la fin des études. Il comporte des épreuves écrites, pratiques et orales sur l'ensemble des matières dispensées. En cas de succès, les élèves se voient attribuer le Diplôme Technique des Bibliothèques et Archives.

Les élèves détachés sont remis à la disposition de leur administration d'origine. Les élèves boursiers sont affectés dès le mois de septembre dans un des services centraux du Ministère de l'Information et de la Culture ou auprès d'établissements sous tutelle : bibliothèques, archives et centres de documentation, Maison de la Culture etc...

Le D.T.B.A est à sa 21^{ème} promotion et l'effectif d'étudiants formés avoisine les 1000.

Une formation similaire vient d'être mise en route à l'Ouest et à l'Est du pays : à l'université d'Oran et celle de Constantine, fonctionnant sur le même schéma d'organisation et du contenu de l'enseignement, elles diffèrent simplement du point de vue de la durée et de la tutelle. Si le D.T.B.A est patronné par le M.I.C et dure une année scolaire d'octobre à juin, la formation assurée par les universités sous tutelle du M.E.S.R.S est étalée quand à elle, sur deux années scolaires. Ces deux formations préparent aux mêmes fonctions qui se situent entre les tâches d'exécution et les tâches dirigeantes.

Le nombre de candidats retenus pour l'université d'Oran à titre d'exemple était d'une vingtaine pour 1983-84 et 1984-85 et

un collectif de 10 enseignants titulaires pour la plupart d'un D.S.B
La première promotion de 15 élèves est déjà opérationnelle.

- La formation supérieure :

Ce type de formation ne démarra qu'en 1975 avec la parution du décret no 75-90 du 24 juillet 1975 portant création du diplôme de licencié en bibliothéconomie et organisation des études; mais aussi par les trois arrêtés portant création de l'institut de bibliothéconomie et des sciences documentaires délivrant ce diplôme et l'ouverture dans le dit institut des options "bibliothèques", "documentation" et "archives".

Cette formation devait compléter la formation moyenne décrite précédemment, assurant la satisfaction des besoins par la formation d'un personnel plus qualifié, un personnel de conception des bibliothèques dans le cadre d'une formation locale. Il devait permettre aussi de rectifier la politique d'envoi en formation à l'étranger, sur laquelle nous reviendrons et qui non seulement ne pouvait se faire qu'au compte-gouttes, mais revenait plus chère au Gouvernement

Cette licence assurée par l'Institut de Bibliothéconomie de l'Université d'Alger après un cursus de 8 semestres est également assurée, depuis 1985-86 par les Universités d'Oran et de Constantine et leurs instituts respectifs.

L'accès est ouvert aux bacheliers et aussi dans un souci de promotion interne aux titulaires du D.T.B.A ayant exercés pendant trois ans.

Les orientations et objectifs définis à travers cette formation s'insèrent dans les points suivants :

- La formation d'un personnel de conception des bibliothèques et centres de documentation et des archives à travers une spécialisation en fin de cursus soit en bibliothèques, en documentation ou en archives,

- Une formation conforme aux réalités et aux besoins du pays, tenant compte de leur évolution, à travers un programme complet susceptible d'être continuellement aménagé selon les nécessités.

*organisation et enseignement

Fonctionnant sur 8 semestres, le programme de cette licence est réparti en 2 ensembles: tronc commun constitué de 6 premiers semestres et la spécialisation, durant les 2 derniers semestres.

Le nombre d'étudiants dépasse la soixantaine chaque année pour l'Institut de Bibliothéconomie d'Alger avec un effectif d'enseignants algériens permanents de 13, et de 4 étrangers, ainsi que la participation ponctuelle de quelques professionnels sous la formule "d'enseignants associés". Cet institut tourne actuellement avec un effectif global d'étudiants de 210.

Pour ce qui est des instituts d'Oran et de Constantine nous dirons tout simplement, que du fait de leur récente création (1985-1986), ils fonctionnent chacun avec un effectif d'une douzaine d'étudiants, pour le cas d'Oran avec 8 enseignants permanents et quelques enseignants associés.

Les matières enseignées sont de deux types:

- Les matières techniques classiques de la bibliothéconomie, documentation et archivistique réparties sur tout le cursus;
- Les matières de culture générale (sciences sociales, langues et littérature, informatique etc...) et susceptibles d'initier les étudiants aux méthodes de réflexion universitaire.

Des visites et stages ponctuent ce long cursus.

Liste des modules de bibliothéconomie

Tableau 16

Code	Intitulé des modules
KTB 101	Eléments de bibliologie
KTB 102	Organisation et gestion des bibliothèques
KTB 104	Catalogage et système de classification
KTB 107	Bibliographie spécialisée I
KTB 108	Bibliographie spécialisée II
KTB 111	Introduction aux méthodes documentaires et aux problèmes de la documentation

Code	Intitulé des modules
KTB 112	Technique de l'analyse documentaire
KTB 113	Présentation des grands systèmes mondiaux de documentation
KTB 114	Exercice de recherche bibliographique et documentaire
KTB 115	Archivéconomie
KTB 120	Organisations internationales dans le domaine des bibliothèques, de la documentation et des archives
KTB 123/ 125	Exercice d'analyse documentaire et exercices de recherche documentaire
KTB 124	Technologie de la documentation
KTB 127	Notion de chronologie
KTB 129	Archivéconomie spéciale

Cet ensemble de modules se répartit sur les huit semestres qui composent le cycle de formation de la licence. Le tableau suivant présente la répartition horaire par semestre:

Tableau 17

Semestre	Tronc commun			Bibliothèque			Documentation			Archives		
	Cours	T.P.	Total	Cours	T.P.	Total	Cours	T.P.	Total	Cours	T.P.	Total
1er	280	60	340									
2ème	270	75	345									
3ème	265	95	360									
4ème	270	60	330									
5ème	310	40	350									
6ème	230	100	330									
7ème	spécialisation			100	180	280	130	155	285	135	145	280
8ème						240	90	165	255	80	175	255

A l'issue des 4 années de formation, et selon la spécialité choisie - bibliothèques, documentation ou archives - les étudiants obtiennent la licence, selon qu'ils soient fonctionnaires détachés ou étudiants boursiers, ils rejoindront leur postes ou seront recrutés au niveau des bibliothèques, centre de documentation ou direction des archives et musée, dépendant soit du Ministère de l'Information et la Culture ou le Ministère de l'Enseignement supérieur et la recherche et selon surtout le nombre de postes budgétaires ouverts chaque année au niveau de la fonction publique et des entreprises nationales.

Les titulaires de la licence en bibliothéconomie auront le statut d'attachés de recherches.

Une précision s'impose toutefois, concernant les déperditions constatées au niveau de l'ensemble des promotions sorties, selon ^{les} années, elles sont, soit importantes, soit réduites. Certains étudiants n'arrivent pas souvent à terminer la licence en 4 ans, et traînent souvent quelques modules pour un semestre ou une cinquième année.

Neuf ans après sa création, l'institut de bibliothéconomie d'Alger est à sa 6ème promotion, et un effectif d'environ 280 étudiants licenciés et formés dans le domaine, dans la grande majorité est opérationnelle.

* Le Diplôme Supérieur des Bibliothèques

Après les expériences en formation de niveau moyen et supérieur, et devant les exigences, en qualité, d'un personnel de conception et de direction des bibliothèques, que la simple formation du niveau licence ne pouvait satisfaire, il a été demandé durant l'année 1983 l'ouverture d'une formation supérieure à celle de la licence, avec le Diplôme Supérieur des Bibliothèques (D.S.B). Les cours durent deux ans et ont pour objectif immédiat la formation du personnel des bibliothèques universitaires.

Pendant la première année, l'enseignement est dispensé sur deux semestres, comportant des cours magistraux et des travaux dirigés, des visites et des conférences. La deuxième année est réservée, à un stage que l'étudiant doit effectué dans un établis-

sement de son choix, et assister aux différents séminaires programmés en rapport avec la préparation d'un mémoire, qu'il doit soutenir en fin de cycle.

Cette formation est assurée par l'institut de bibliothéconomie d'Alger uniquement, et ouverte aux étudiants de cet institut après l'obtention de la licence, mais aussi aux fonctionnaires détachés à cet effet, du niveau licence ou ayant le statut d'attaché de recherches dans les bibliothèques du territoire nationale. Pour l'ensemble de ces candidats, l'admission par promotion se fait sur test et reste limitée à 15 candidats pour le moment.

L'institut est à sa 2ème promotion de conservateurs.

4-2-3- La formation à l'étranger

L'insuffisance d'une formation locale dans ce domaine précis n'a trouvé que partiellement sa solution par la formation à l'étranger, qui, d'ailleurs ne pouvait ce faire que par "compte-gouttes"

L'envoi d'étudiants titulaires d'une licence, à l'institut universitaire technologique^{que} de Bordeaux, l'Ecole nationale supérieure des bibliothèques (France), à la section des bibliothèques de la Faculté des lettres de l'université du Caire (Egypte) et à des instituts spécialisés de Grande-Bretagne, n'a pu permettre la solution du problème et la satisfaction des besoins. Une cinquantaine d'étudiants en tout et jusqu'à ce jour ont pu être formés.

Sur cette cinquantaine, 37 sont sortis de l'E.N.S.B. Cette école a pratiquement assurée à elle seule le gros de cette formation. Il est évident que le rôle de l'E.N.S.B dans ce domaine est dû à un certain choix et critères, notamment celui de la langue et des méthodes de travail d'une part et la durée de la scolarité (une année universitaire) d'autre part; et répondaient aux préoccupations des autorités algériennes et des candidats.

Tableau 18

Année	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
Nombre d'élèves formés	1	-	-	-	-	5	4	2	4

Année	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
Nombre d'élèves formés	2	2	2	4	1	3	-	3	1

Année	1982	1983	1984	1985	
Nombre d'élèves formés	1	-	2	-	

Source : E.N.S.B

Ce tableau qui représente le nombre d'élèves algériens formés depuis 1964 est plein de significations. Il fait toutefois ressortir une irrégularité dans le nombre d'étudiants formés par année. Le vide constaté au niveau des toutes premières années est assez étonnant, là où les besoins se faisaient le plus sentir. Il faudrait préciser cependant que l'admission à cette école se fait sur examen de dossier, pour les élèves associés étrangers où des critères, semble-t-il, président au choix de ces candidats.

En dehors de ces aspects, la formation à l'étranger a eu l'avantage et le mérite, pour un début, d'avoir permis la préparation d'un encadrement certain pour les nouvelles structures de formation locale, comme nous venons de le voir, plus particulièrement pour la formation du D.T.B.A et des techniciens supérieurs en bibliothéconomie, mais aussi du niveau licence.

Il est plus juste de préciser par rapport à ce que nous avons avancé précédemment que, la formation à l'étranger a été entreprise

trés tôt par, notamment, le Ministère de l'Education Nationale à l'époque; ceci parallèlement à ce qui se faisait comme efforts dans ce domaine localement.

Cet intérêt pour la formation en bibliothéconomie, par l'envoi d'étudiants à l'étranger, chez les responsables du pays, relève d'une vision simpliste parce qu'elle privilégie la solution ponctuelle à la solution à long terme, qui consiste à la création de structures locales de formation. L'exemple de la formation du DTBA malgré les insuffisances qui l'ont caractérisé à son début ne reste pas moins une expérience très positive qui a permis la dotation des bibliothèques en personnels formés et qualifiés.

Ces quelques éléments avancés jusqu'ici montrent si besoin est, les progrès réalisés dans le domaine de la formation bibliothéconomique dans notre pays et les insuffisances qui l'ont caractérisé. L'absence d'une politique rationnelle en matière de formation par rapport à une politique globale de développement des bibliothèques et autres organismes documentaires entreprise depuis l'indépendance reste à la base de l'ensemble de ces insuffisances. Il est vrai aussi que les restructurations continuelles qui ont touché ces secteurs, d'un Ministère de l'Education Nationale à un Ministère de l'Information et de la Culture et à un Ministère de l'Enseignement Supérieur, la centralisation excessive des décisions ont contribué quelque soit peu à cet état de chose.

4-2-4- La formation dans le domaine de l'édition, la fabrication et la distribution

Si la formation des personnels des bibliothèques et autres organismes documentaires a pu trouver une "chance de sortie" si nous osons dire, il est par contre un secteur, tout aussi déterminant, en l'occurrence celui de l'édition mais aussi de la fabrication et de la distribution qui reste toujours confronté au manque endémique de personnel qualifié.

Les besoins dans ce domaine sont immenses. La formation n'a jamais pu être prise sérieusement en charge par les pouvoirs publics

Pourtant, là aussi, l'effort sur le plan de l'infrastructure a été fourni. La dotation du pays en matériels d'imprimerie, la construction du complexe graphique de Reghaïa, la multiplication des pôles étatiques d'édition etc... n'a pas soulevé cet intérêt pour la formation non pas que cette infrastructure pouvait être gérée sans l'apport d'un personnel qualifié mais que la formation elle-même de ce personnel était autrement plus complexe, puisqu'elle touchait un domaine hautement technique que le pays, à l'état actuel des choses, ne pouvait prendre en charge. L'appel à la formation à l'étranger posait elle aussi problème.

Les quelques actions entreprises dans cette direction se résument dans l'existence de quelques centres de formation professionnelle de niveau élémentaire tels :

- Le centre de formation professionnelle en arts graphiques d'El-Afroun (Alger) ouvert en 1974. Il assure une formation, en 18 mois, dans le domaine de l'art graphique à l'issue de laquelle seront formés des conducteurs de machines offset, des spécialistes de la photogravure et de la reliure industrielle,

- L'Ecole des arts graphiques d'Alger qui forme, quand à elle, des spécialistes de la reprographie pour les imprimeries. La durée de cette formation est de 2 années.

La formation à l'étranger se limite à des stages, pour les catégories de personnels de niveau moyen, en Tunisie (pour la composition en arabe notamment), en France, en République Fédérale d'Allemagne et au Royaume-Uni.

La grande opération de formation à l'étranger a été réalisée par la S.N.E.D qui, en perspective de l'ouverture du complexe graphique de Reghaïa, avait envoyé plusieurs étudiants se former chez les principaux fournisseurs de matériels de ce complexe, en Italie et en Suisse. La masse de ces étudiants formés ont été accaparés à leur retour par d'autres entreprises nationales.

La formation supérieure a été elle aussi prise en charge par cette même S.N.E.D à partir de 1978 par l'envoi d'étudiants à l'étranger pour les formations suivantes: (1)

(1) BOUAYED, M. op. cit. p. 44

- Ingéniorat en art graphique : 7 candidats
- Conception technique du livre d'enfant : 4
- Formation technicien supérieur : 18
- Imprimerie offset : 5
- Photogravure : 5
- Photocomposition : 5
- Reliure : 3

Mais ces actions sporadiques et très limitées n'ont pu donner des ébauches de solution et le problème reste entier dans ce secteur de la formation des personnels . Là aussi, il nous faut dire que les pouvoirs publics quoiqu'ils restent sensibles à ce manque, n'ont pas jusqu'ici entrepris d'actions concrètes à l'instar de celles réalisées dans le domaines des bibliothèques.

EN GUISE DE CONCLUSION

Le statut de la bibliothéconomie et de la bibliologie, dans un pays ou une société, est un des premiers éléments révélateurs de son "état de santé" culturel.

L'Algérie, comme l'ensemble des pays en développement est loin d'avoir accordé une place importante sinon particulière à ce secteur, malgré les efforts et les réalisations "spectaculaires" et parfois de prestige qui n'ont pas eu pour effet immédiat la relève et le développement du secteur du livre et de la lecture.

L'absence de recherche sur le livre et la lecture est en ce sens significatif et s'explique par cette absence de statut où la discipline n'est apparue et n'a été programmée que tardivement à l'échelle de l'enseignement universitaire - 1975-1980 - ce qui a eu entre autres, pour conséquence un effectif jusqu'ici réduit de professionnels, sans grande expérience et sans "traditions", à même d'imposer et de s'imposer dans ce domaine et surtout sensibiliser les pouvoirs publics. L'établissement d'un lien entre ce milieu professionnel et la recherche reste encore au stade du "souci" et loin d'être réalisé, même s'il est vrai que la création d'instituts spécialisés en bibliothéconomie et documentologie, intégrés au secteur universitaire, reste un acquis important dans l'objectif de l'intégration de la discipline dans le cadre de la recherche universitaire.

Le rôle de l'Etat centralisateur de la décision politique et des moyens financiers et matériels reste marquant au niveau des pays en développement et à la base de l'ensemble des actions dans tous les secteurs de la vie sociale, économique, politique et culturelle. Le secteur du livre et de la lecture n'y échappant pas. Il constitue parfois sinon le plus souvent un enjeu. Le livre, le document étant par excellence le moyen de diffusion de l'information à côté de la presse, la radio etc...pouvant servir ou desservir l'Etat. Leur contrôle reste exclusive et relève de la compétence des pouvoirs publics.

Il n'est pas un domaine - enseignement, cinéma, bibliothèque, etc... qui ne soit l'objet d'intérêt.

Mais cet Etat englobant et omniprésent ne peut outre mesure faire face aux besoins immenses dans ce domaine et bien d'autres. Son rôle et son action y seront nécessairement touchés à travers les insuffisances et les déséquilibres.

Le secteur du livre et de la lecture s'il est un enjeu, il reste surtout le secteur le plus démuné par rapport aux autres secteurs - éducatif, industriel ... -. La volonté politique s'émeuse et s'épuise face aux exigences et aux besoins. Les réalités d'une démographie galopante, la faiblesse des ressources économiques et humaines en cadres et techniciens spécialisés, les choix politiques et économiques et les modèles de développement souvent peu conformes aux réalités du pays ne font qu'accentuer ces déséquilibres.

Si l'Algérie sort quelque peu du lot des pays en développement et s'estime, jusqu'ici, avoir à son passif des réalisations enviabiles au niveau du développement économique, sociale et culturel d'une façon général, elle reste relativement en deçà des besoins et des normes dans la promotion du livre et le développement de la lecture. La situation du secteur est en ce sens significative.

La volonté politique de la maîtrise de l'information n'a pas eu son parallèle dans l'action de sa mise en oeuvre. L'insuffisance de développement des instruments d'accès et de la communication de l'information notamment devant l'embûche de la maîtrise des nouvelles technologies en ce qui concerne les pays en développement reste une évidence . L'Algérie, malgré les potentialités et les moyens dont elle dispose et malgré la volonté politique n'est pas encore arrivé à asseoir une base nécessaire.

L'informatisation ne fait que timidement ses pas au niveau du pays. La formation des spécialistes nécessaires à cette entreprise s'est fait et se fait encore sous les contraintes de la dépendance de l'étranger et des déperditions face aux multiplications des sources et des fournisseurs du matériel. La présence des

multinationales, à ce niveau, se partageant le monopole de la technologie moderne d'informatisation ne font qu'accroître les pressions de dépendances techniques et financières.

Ces éléments viennent compléter, s'il le faut, notre exposé et traduisent les contraintes objectives imposées à notre pays et qui bloquent nécessairement les efforts fait pour la relève du secteur qui nous intéresse.

Dans ce sens, notre approche, aussi sommaire et descriptive, soit-elle - et elle ne peut sortir de ce cadre du fait même de cette situation et de l'état de l'inventaire des études et recherches faites à ce niveau - se veut une contribution - du moins nous le souhaitons - dans l'objectif d'éveiller l'intérêt et susciter le débat parmi - et entre - les professionnels intéressés, comme nous, au développement du secteur du livre et de la lecture dans notre pays.

Nous considérons toutefois, ce travail comme une introduction à un travail plus précis et ponctuel. Il est une première approche, nous ayons permis de nous rapprocher de notre profession et de la situation du secteur du livre et de la lecture dans notre pays. Elle nous a surtout permis de nous documenter, de nous informer d'une façon plus ou moins précise sur ce qui a été réalisé, d'entrevoir les insuffisances et faiblesses et enfin les solutions à envisager dans l'objectif de les dépasser.

L'utilité de ce travail ne pourra se voir, à notre avis, qu'une fois sur le terrain. En réalisant ce travail nous avons pris le recul nécessaire et nous étions effectivement loin de la réalité et du terrain dans lequel nous sommes amené à évoluer; on ne peut mieux voir ses insuffisances qu'une fois loin de leur pression.

Notre passage à l'E.N.S.B, en dehors de la formation reçue, nous aura permis de découvrir une autre réalité, une autre expérience dans le secteur des bibliothèques, du livre et de la lecture publique à travers laquelle nous n'essayerons pas de projeter les clichés sur notre propre vécu dans ce domaine, mais de nous imprégner pour améliorer - au mieux - le fonctionnement de nos bibliothèques et le développement du secteur du livre et de la lecture.

BIBLIOGRAPHIE

(selon le projet de norme ISO/Dis 690.2)

- L'Algérie en chiffres. Alger: SNEP, 1980
- Annuaire Statistique de l'Algérie. Alger: Office National des Statistiques, 1979, 1980, 1981, 1982, 1983.
- BAGHLI, Sid-Ahmed. Aspects de la politique culturelle en Algérie. Paris: Unesco, 1977.
- BENCHEIKH, Abdelkader. Production de livres et lecture dans le monde arabe. Paris: Unesco, 1982. 53p.
- BOUAYED, Mahmoud. La Bibliothèque Nationale d'Algérie. Alger: Ministère de l'Education Nationale, 1967. 47p.
- BOUAYED, Mahmoud. Le livre et la lecture en Algérie. Paris: Unesco, 1985. 61p.
- BOUAYED, Mahmoud. Plan d'Organisation de la Bibliothèque Nationale. Alger: Ministère de l'Orientation Nationale, 1962. 12p.
- BOUAYED, Mahmoud. Rapport d'Activité de la Bibliothèque Nationale. Alger: Bibliothèque National, 1975. 7p.
- BRETON, Jacques. L'Edition française contemporaine. Massy: Centre national de Coopération, 1985. 220p.
- Bulletin des bibliothèques de France. 7ème année, No 11, novembre 1962. 551p.
- DIDI, Mohammed El-Hadi. Les bibliothèques algériennes: passé, présent et perspectives. Contribution à l'histoire culturelle de l'Algérie. Mémoire E.N.S.B, 1976. 50p.
- L'Edition en Algérie depuis l'indépendance 1962-1980. Alger: S.N.ANEP, 1980. 357p. (Publications de la Bibliothèque Nationale. Bibliographies et Catalogues, 6).
- GELFAND, Morris A. Les bibliothèques universitaires des pays en voie de développement. Paris: Unesco, 1968.

- GHLAMALLAH, Ahmed Fathi; HOCINE-BEY, Ahmed; TOBBICHI, Rachid. Situation des bibliothécaires et des bibliothèques. Aperçu sur les bibliothèques et leur personnel en Algérie. Mémoire E.N.S.B, 1976. 43p.
- HARTANI, Wahiba. La lecture publique en Algérie: Une manifestation culturelle, "la Semaine du livre et des bibliothèques". Mémoire E.N.S.B, 1980. 51p.
- LEBEL, Germaine. La lecture publique en Algérie. In Cahiers des Bibliothèques de France, T. II (1954) p. 45-59.
- LABARRE, Albert. Histoire du livre. Paris: PUF, 1985. 127p.
- LEMAITRE, Henri. La lecture publique. Mémoires et voeux du Congrès International d'Alger. Paris: Librairie E.Droz, 1931
- Quelques informations sur l'O.P.U. Alger: Office des publications universitaires, 1985.
- L'Université. Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. 1er Séminaire national des bibliothécaires (Alger: 24.11 au 3.12.1979). Alger: O.P.U, 1980
- Syndicat National de l'Édition. Le Commerce extérieur du livre pour les années 1978, 1979, 1980, 1981. Paris: Cercle de la librairie, 1978-1981.

- ANNEXES - Points de repère juridiques.
- Tableau: Diffusion du livre ENAL dans les manifestations.
 - Tableau: Répartition des librairies ENAL et privées par Wilaya.
 - Bilan de la production OPU par nombre de titres et par année.
 - Bilan de la production OPU par nombre d'exemplaires et par année.
 - Patrimoine de la Bibliothèque Nationale.
 - Tableau du prêt d'ouvrages de la B.N.
 - Tableau: Acquisition d'ouvrages par la B.N.
 - Tableau: Evolution du nombre de lecteurs inscrits à la B.N et types de lecteurs.

POINTS DE REPERE JURIDIQUES

Concernant le personnel des bibliothèques:

1968

- Decret no 68-311 du 30 mai 1968 portant statut particulier des conservateurs chargés de recherches des bibliothèques
- Decret no 68-312 du 30 mai 1968 portant statut particulier des attachés de recherches des bibliothèques...
- Decret no 68-313 du 30 mai 1968 portant statut particulier des assistants de recherches des bibliothèques ...

1969

- Decret no 69-189 du 6 décembre 1969 portant statut particulier des documentalistes ...
- Decret no 69-190 du 6 décembre 1969 portant statut particulier des aides documentalistes ...

1973

- Decret no 73-144 du 9 août 1973 portant modification du decret no 69-189
- Decret no 73-158 du 10 août 1973 portant modification du decret no 69-190

1980

- Decret no 80-60 du 8 mars 1980 portant statut particulier des conservateurs chargés de recherches ...
- Decret no 80-61 du 8 mars 1980 portant statut particulier des attachés de recherches ...
- Decret no 80-62 du 8 mars 1980 portant statut particulier des assistants de recherches ...
- Decret no 80-63 du 8 mars 1980 portant statut particulier des agents techniques ...
- Decret no 80-64 du 8 mars 1980 portant statut particulier des aides techniques ...

1981

- Decret no 81-211 du 22 août 1981 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des conservateurs chargés de recherches des bibliothèques ...

- Decret no 81-212 du 22 août 1981, fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des attachés de recherches ...
- Decret no 81-213 du 22 août 1981, fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des assistants de recherches...
- Decret no 81-214 du 22 août 1981, fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des agents techniques...
- Decret no 81-215 du 22 août 1981, fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des aides techniques...

1981

- Decret no 81-217 du 22 août 1981 portant création d'un corps de conservateurs chargés de recherches...
- Decret no 81-218 du 22 août 1981 portant création d'un corps d'attachés de recherches...
- Decret no 81-219 du 22 août 1981 portant création d'un corps d'assistants de recherches ...
- Decret no 81-220 du 22 août 1981 portant création d'un corps d'agents techniques ...
- Decret no 81-221 du 22 août 1981 portant création d'un corps d'aides techniques ...

Au niveau du Ministère de l'Information et de la Culture.

1982

- Decret no 82-50 du 30 janvier 1982 portant constitution d'un corps de conservateurs chargés de recherches...
- Decret no 82-51 du 30 janvier 1982 portant constitution d'un corps d'attachés de recherches ...
- Decret no 82-52 du 30 janvier 1982 portant constitution d'un corps d'assistants de recherches...
- Decret no 82-53 du 30 janvier 1982 portant constitution d'un corps d'agents techniques ...
- Decret no 82-54 du 30 janvier 1982 portant constitution d'un corps d'aides techniques...

Au sein du Ministère de l'Enseignement Supérieur.

Concernant la formation:

- Decret no 64-135 du 24 avril 1964 instituant le Diplôme Technique des Bibliothèques et Archives.
- Decret no 75-90 du 24 juillet 1975 portant création du Diplôme de licencié en Bibliothéconomie.

Concernant les bibliothèques et autres organismes documentaires:

- Ordonnance no 70-34 du 29 mai 1970 portant statut de la Bibliothèque Nationale.
- Decret no 74-244 du 6 décembre 1974 portant statut des Maisons de la Culture.

Concernant l'édition:

- Ordonnance no 66-28 du 27 janvier 1966 portant création de la Société Nationale d'Édition et de Diffusion
- Decret no 62-166 du 31 décembre 1962 portant création de l'Institut Pédagogique National.
- Decret no 63-238 du 3 juillet 1963 portant modification du decret no 62-166.
- Ordonnance no 68-248 du 9 juillet 1968 portant modification des deux précédents decrets.
- Ordonnance no 73-160 du 21 novembre 1973 portant création de l'Office des Publications Universitaires.

Concernant le livre:

- Ordonnance no 67-191 du 27 septembre 1967 fixant les dispositions d'exonération du livre arabe importé de la taxe unique globale à la production.
- Decret no 80-251 du 24 mai 1980 fixant les modalités de calcul et d'utilisation de la subvention du soutien du prix du livre.

Concernant les auteurs et écrivains:

- Ordonnance no 73-14 du 3 avril 1973 relative au droit d'auteur d'oeuvres écrites, photographiques, sonores et visuelles,.
- Ordonnance no 73-46 du 25 juillet 1973 portant création de l'Office National du Droit d'Auteur.

Participation de l'ENAL dans les manifestations 1982

VILLES	Nombre de livres exposés	Nombre de livres vendus	Nombre de jours
TAMANRASSET	4.300	3.918	22
BEJAIA	2.800	2.100	10
BISKRA	2.400	1.900	10
OUARGLA	3.800	1.400	17
MOSTAGANEM	3.400	2.930	10
SKIKDA	3.816	3.140	10
BOUCHEGOUF	4.300	1.800	13
BATNA	4.300	3.180	10
GUELMA	12.430	10.130	25
CONSTANTINE	4.200	3.915	11
TLEMCEN	10.140	10.140	20
SAIDA	2.450	1.820	12
ANNABA	7.630	6.120	21
MOSTAGANEM	3.800	2.510	10
MILIANA	4.200	3.416	10
BOUHADJAR	4.310	4.310	13
M'SILA	8.412	7.300	13
CHLEF	2.800	2.180	10
EL OUED	4.300	3.180	10
BISKRA	5.813	3.843	10
L'ARBAA-NATH-IRATHEN	4.100	2.800	13
MEDEA	2.800	2.180	9
BOUMERDES	1.000	6.030	4
TLEMCEN	12.000	1.110	18
OUM-EL-BOUAGHI	5.450	3.920	22
TLEMCEN	5.340	3.820	5
L'APC DE MOSTAGANEM	7.400	7.400	3
L'APC DE BOUHADJAR	6.140	6.140	3
FOIRE INTERNATIONALE D'ALGER	9.450	8.316	19

Répartition des Librairies ENAL et privées par Wilaya

Source : M.I.C.

WILAYA	DAIRAS	COMMUNES	POPULATION TOTALE AU 1/1/1979	LIBRAIRIES EXISTANTES		RAPPORT HABITANTS/ LIBRAIRIE
				ENAL	PRIVEES	
01.	ADRAR	3	161.624	0	0	-
02.	CHLEF	6	935.439	0	9	103.938
03.	LAGHOUAT	5	279.640	1	7	34.955
04.	OUM-EL-BOUAGHI	4	439.917	0	1	439.917
05.	BATNA	7	625.657	1	5	104.276
06.	BEJAIA	5	583.413	1	9	58.341
07.	BISKRA	6	513.100	0	8	64.138
08.	BECHAR	4	143.849	1	3	35.962
09.	BLIDA	7	935.390	2	19	44.542
10.	BOUIRA	4	414.493	0	3	138.164
11.	TAMANRASSET	2	43.775	1	0	43.775
12.	TEBESSA	5	363.145	0	2	181.572
13.	TLEMCEM	7	609.052	0	12	50.754
14.	TIARET	7	666.276	0	4	166.569
15.	TIZI-OUZOU	8	903.081	2	0	451.540
16.	ALGER	8	2 005.433	11	103	17.591
17.	DJELFA	4	250.382	1	0	250.382
18.	JIJEL	4	521.789	0	4	130.447
19.	SETIF	7	1.039.094	1	1	519.547
20.	SAIDA	6	300.022	0	3	100.007
21.	SKIKDA	5	528.597	0	8	66.075
22.	SIDI-BEL-ABBES	6	528.436	0	7	75.491
23.	ANNABA	3	570.287	1	12	43.868
24.	GUELMA	6	585.854	0	3	195.285
25.	CONSTANTINE	3	731.555	3	19	33.253
26.	MEDEA	6	513.289	0	10	51.329
27.	MOSTAGANEM	6	778.838	0	7	111.262
28.	M'SILA	4	424.966	0	1	424.966
29.	MASCARA	5	473.803	1	4	94.761
30.	OUARGLA	4	189.154	1	8	21.017
31.	ORAN	3	804.316	6	12	44.684

BILAN DE LA PRODUCTION O.P.U

BILAN DE LA PRODUCTION

1975-1985 (I)

PUBLICATIONS (GENRE)

ANNEE	O U V R A G E S	P O L Y C O P E S	R E V U E S	T O T A L	
				ANNUEL	GENERAL
1975	02	02	02	06	06
1976	07	23	11	41	47
1977	16	32	08	56	103
1978	15	15	10	40	143
1979	26	67	17	110	253
1980	49	64	17	130	383
1981	26	28	14	68	451
1982	75	29	11	115	566
1983	95	87	13	195	761
1984	111	46	16	173	934
1985 (I)	45	33	12	110	1044
TOTAL	487	427	130	1044	

(I) au 26 Juin 1985

BILAN DE LA PRODUCTION O.P.U

BILAN DE LA PRODUCTION

1975 - 1985 (I)

PREMIERS TIRAGES

ANEE	Ouvrages	polycopés	Revue	T O T A L
1975	3.000	2.300	7.000	12.000
1976	31.000	84.000	46.500	161.000
1977	61.200	79.500	26.000	166.700
1978	48.500	54.000	34.000	131.500
1979	62.500	83.000	61.500	207.000
1980	145.780	119.000	61.200	325.980
1981	67.000	90.000	50.800	207.800
1982	250.376	130.500	30.500	411.376
1983	317.000	508.500	35.500	861.000
1984	405.660	167.000	34.000	606.660
1985 (I)	201.000	78.500	21.500	301.000
TOTAUX	1.586.016	1.396.300	408.500	3.390.816

(I) Au 26.06.1985

**Patrimoine de la Bibliothèque Nationale
au 31 . 12 . 1983**

Source : M.C.T.

NATURE DU PATRIMOINE	Nombre de volumes et titres		En Langue Nationale		En Langue Etrangère	
	Volumes	Titres	Volumes	Titres	Volumes	Titres
Manuscrits	3.600		3.550		50	
Ouvrages (volumes)	956.000		190.000		775.000	
Documents sonores (disques, bandes)	4.287		710		3.577	
Documents visuels (microfiches, microfilms)	2.000 (Bobines)	135		35		100
Périodiques (information générale)		1.376		208		1.168
Cartes et plans	360					
Estampes	6.000					
Cartes postales	800					

**TABLEAU 11. Nombre d'ouvrages prêtés à domicile
Années 1980 à 1982**

Fréquence	Année		
	1980	1981	1982
Moyenne quotidienne	56	50	155
Moyenne mensuelle	1.680	1.500	4.650
Moyenne annuelle	20.160	18.000	55.800

Acquisitions d'ouvrages de 1978 à 1981

Source: M.C.T.

ACQUISITION	1978		1979		1980		1981	
	Langue Nationale	Langue Etrangère						
Achats	19.940	5.750	15.200	6.050	12.983	6.062	8.957	4.806
Dons et échanges	2.060	1.250	11.800	2.100	1.050	1.900	1.129	2.454
Dépôt légal	30	245	90	275	92	400	149	398

Nombre de lecteurs inscrits de 1978 à 1981

Lecteurs Inscrits	1978	1979	1980	1981
Chercheurs	1.070	1.138	1.180	2.772
Etudiants	1.100	1.695	1.745	1.900
Lycéens	24	24	13	22
Autres	907	768	708	1.174
TOTAL	3.101	3.625	3.646	5.868

